



Cofinancé par
l'Union européenne

LES PREMIÈRES ANNÉES EN FRANCE DES IMMIGRÉS



L'ESSENTIEL DE L'ENQUÊTE LONGITUDINALE SUR L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS

ELIPA 2

2023-2024



Cofinancé par
l'Union européenne

LES PREMIÈRES ANNÉES EN FRANCE DES IMMIGRÉS



**L'ESSENTIEL DE L'ENQUÊTE LONGITUDINALE
SUR L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS**

ELIPA 2

2023-2024

Directeur de la publication: Guillaume MORDANT

Directrice adjointe de la publication: Agnès BRIZARD

Rédacteur en chef: Samuel ETTOUATI

Contributeurs: Jade HENRY, Louis-Marie NINNIN, Jean-Claude
BIANCHINI, Boris WEGNER.

N°ISBN (papier): 978-2-11-172750-2

N°ISBN (en ligne): 978-2-11-172751-9

Conception graphique: Service de diffusion de la Gendarmerie

Impression: Service de diffusion de la Gendarmerie

Source image couverture: Karras et al.

ÉDITORIAL

Cet ouvrage est l'aboutissement de plusieurs années de conception et de collecte de la seconde édition de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants: ELIPA 2. Outil unique d'évaluation des processus d'insertion des immigrés en France et des politiques favorisant leur intégration, l'enquête est le fruit d'une collaboration entre le Service Statistique Public, la Direction Générale des Étrangers en France, le monde associatif et la recherche universitaire spécialiste des problématiques migratoires.

À l'heure de la mise en œuvre de nombreux programmes d'accompagnement des étrangers en France, ce travail constitue un socle rassemblant dans un document unique plusieurs diagnostics sur l'intégration des immigrés à partir des données d'ELIPA 2. Il offre une nouvelle approche de la complexité des interactions des différentes dimensions de l'intégration.

C'est dans cette perspective que les premières années en France des immigrés sont appréhendées dans cet essai selon une multitude d'axes: parcours international, compréhension du français, niveau de diplôme, activités économiques, conditions de logement, santé et projet de vie. Cet ouvrage se matérialise sous la forme d'un recueil de huit analyses statistiques toutes disponibles sur le site internet du service statistique ministériel de l'immigration.

Nous vous souhaitons une bonne découverte des résultats d'ELIPA 2.

Guillaume Mordant,
*Chef du Département des Statistiques,
 des Études et de la Documentation*



SOMMAIRE

01: La seconde édition de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants	11
02: Le parcours et le projet migratoire des primo-arrivants.....	19
03: La compréhension du français des primo-arrivants.....	31
04: Le niveau de diplôme des nouveaux migrants.....	43
05: L'insertion sur le marché du travail des primo-arrivants.....	53
06: Les conditions de logement des primo-arrivants.....	65
07: La santé générale et mentale des nouveaux migrants	75
08: Le parcours d'intégration des réfugiés.....	89
Glossaire	101
Table des sigles	109
Références bibliographiques	111

CONCEPTS LIÉS AUX PRIMO-ARRIVANTS UTILISÉS DANS CETTE REVUE

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas des immigrés. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restants étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Dans l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) – Elipa 2, un primo-détenteur, dit aussi primo-arrivant, est une personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28 – Royaume-Uni compris, le tirage de l'échantillon ayant été effectué avant le Brexit), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an délivré en 2018 (hors motif étudiant). Pour simplifier la lecture, un primo-arrivant pourra aussi être appelé nouveau migrant par abus de langage.

AVERTISSEMENT

Les statistiques estimées grâce à Elipa 2 sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

LA SECONDE ÉDITION DE L'ENQUÊTE LONGITUDINALE SUR L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS (PERSONNES ADMISES AU SÉJOUR) ELIPA 2

La seconde édition de l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants, Elipa 2, a pour objectifs principaux d'appréhender le parcours d'intégration en France des immigrés les quatre années qui suivent l'obtention de leur premier titre de séjour. En France métropolitaine, plus de 120 000 personnes ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an (hors motif étudiant) en 2018, dont plus de 59 000 dans les dix départements les plus peuplés par les primo-arrivants. L'enquête Elipa 2 est représentative de ces derniers. Les sondés de cette enquête statistique ont été interviewés en 2019, 2020 et 2022, en dix langues. Avec plus de 6 500, 5 000 et 4 000 répondants à chacune des trois vagues d'interrogations, l'enquête forme un panel unique utile à l'évaluation des politiques publiques d'intégration des nouveaux migrants, tel que le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

Boris Wegner, DSED

Le périmètre d'Elipa 2

La seconde Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (personnes admises au séjour) - Elipa 2 -, du Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, reprend les grands thèmes de la première édition de l'enquête réalisée entre 2010 et 2013 [1]. Cette enquête de la statistique publique a pour principaux objectifs de suivre le parcours d'intégration des primo-arrivants (**glossaire**) à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale, ou encore l'évaluation du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR, **encadré 1**).

Elipa 2 interroge à trois reprises, en 2019, en 2020 et en 2022, un panel d'étrangers majeurs, ressortissants des pays tiers¹ auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018. Comme pour la précédente enquête, les titulaires d'un titre « étudiant » sont exclus

car la moitié d'entre eux repart dans les deux années suivant leur arrivée en France [2].

Les enquêtés d'Elipa 2 résident dans les dix départements de France métropolitaine accueillant la moitié des primo-arrivants arrivés en 2018 (**figure 1**): Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise. Le champ d'Elipa 2 est celui des 59 294 personnes appartenant à la population cible de l'enquête et résidant dans l'un de ces départements.

L'enquête est réalisée en face-à-face en français ou en une des neuf langues étrangères les plus fréquemment parlées: l'arabe, l'anglais, le bengla, le chinois, l'espagnol, le russe, le soninké, le turc et le tamoul. Chacune des trois vagues d'Elipa 2 a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique sans caractère obligatoire. Cette enquête est financée à 75 % par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne (FAMI) et à 25 % par le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer. Son pilotage est assuré

¹ Les pays tiers sont tous les pays n'appartenant pas au groupe de 32 pays composé de l'Union européenne des vingt-huit (UE28), de l'Islande, de la Norvège, du Lichtenstein et de la Suisse.

par la Division des Enquêtes et des Études Statistiques (DEES) du DSED, service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur et des Outre-

Mer. Elle est réalisée par un prestataire externe, la Société Kantar.

1. Primo-délivrances de titres de séjour d'un an ou plus en 2018 en France métropolitaine

Répartition des primo-délivrances de titres de séjour d'un an ou plus par département en 2018

- De 5,0 % à 9,2 %
- De 2,5 % à moins de 5,0 %
- De 1,0 % à moins de 2,5 %
- Moins de 1,0 %

■ Départements dans le champ d'Elipa 2

Zoom sur l'Île-de-France



Champ : Primo-délivrances de titres de séjour d'un an ou plus hors motif étudiant en France métropolitaine en 2018.

Source : AGDREF - DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Encadré 1. Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française.

Le contrat commence par une réunion d'information à l'Ofii (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et un entretien personnalisé permettant d'orienter l'étranger vers des services de proximité selon ses besoins. C'est aussi au cours de cet entretien que le CIR est signé et que sont prescrites la formation civique obligatoire et éventuellement une formation linguistique après une évaluation du niveau oral et écrit de français [3]. Depuis le 1^{er} mars 2019, le CIR se conclut par un bilan réalisé en entretien avec un auditeur de l'Ofii.

Le questionnaire de l'enquête

Le questionnaire d'Elipa 2 est conçu avec le comité scientifique de l'enquête composé de chercheurs spécialistes des questions migratoires (Ined, École d'économie de Paris, Paris Dauphine, Lille Économie Management) ou de représentants d'organismes ayant exploité la

première enquête (Insee, Dares, OCDE) (*glossaire*). Les associations sont également concernées [4].

Quatre thèmes subdivisent le questionnaire de l'enquête. Le premier traite de la trajectoire et du projet migratoire de l'immigré. Vient ensuite le parcours administratif des primo-arr-

vants et ses éventuelles difficultés. Le troisième concerne l'évaluation du CIR. Le dernier thème aborde le processus d'intégration selon plusieurs dimensions : compréhension du français, vie active, accès au logement, interactions sociales...

Cet ouvrage explore les réponses des enquêtés au questionnaire d'Elipa 2 à travers quatre dossiers décrivant :

- le parcours et projet migratoire des primo-arrivants ;
- leur progression dans leur compréhension en français ;
- leur état de santé général et mental ;
- les premières années en France des réfugiés.

Ces analyses détaillées sont complétées par quatre fiches thématiques sur :

- le niveau de diplôme des primo-arrivants ;
- leur insertion sur le marché du travail ;
- leur condition d'accès à un logement ;
- et cette synthèse sur la conception d'Elipa 2.

6 547 répondants en vague 1, 5 021 en vague 2 et 4 053 en vague 3

Début 2019, un échantillon de 20 000 personnes a été tiré dans la base de l'Application de gestion des ressortissants étrangers en France (Agdref) pour la première vague d'Elipa 2. L'échantillonnage est stratifié selon l'âge, le motif administratif d'admission au séjour et la nationalité (d'un pays francophone ou non, **glossaire**). Sur les 20 000 sondés, 9 061 ont donné leur accord de participation à l'enquête.

Afin d'atteindre un nombre de répondants suffisants à son exploitation, devait être atteint un taux de réponse de 75 % à chaque vague d'interrogation de l'enquête. Les objectifs ont été dépassés avec 6 547 répondants en vague 1, parmi eux 5 021 ont répondu à l'enquête en vague 2 et 4 053 en vague 3.

Ces seuils ont été franchis grâce à la mise en place de plusieurs outils dans le but de minimiser la baisse du nombre de répondants, dite attrition, entre chaque vague [5]. D'une part, un modèle prédictif estime le risque qu'un enquêté d'une vague ne réponde pas à la suivante, les enquêteurs ayant pour consigne de joindre ces personnes en priorité. D'autre part, un important travail d'actualisation et de veille des coordonnées et contacts des enquêtés a été mené avec le prestataire de la collecte.

La correction de la non-réponse

La non-réponse à l'enquête pose classiquement deux principales difficultés : elle diminue la taille de l'échantillon exploitable et de fait la qualité des estimations réalisées à partir de l'enquête, et introduit un biais de sélection, les répondants présentant des profils différents de ceux des non-répondants [6].

Pour minimiser ces biais, une méthode de correction par repondération a été appliquée. Elle consiste d'abord à estimer la probabilité qu'un enquêté réponde à l'enquête puis de « caler » l'échantillon de répondants sur des indicateurs, appelés « marges », issus d'autres sources statistiques ou de vagues précédentes, décrivant les structures de la population étudiée. Cette modélisation et ce « calage sur marges » [7] permettent de déterminer le « poids » statistique de chaque individu interrogé, c'est-à-dire le nombre de primo-arrivants qu'il représente.

Cette pondération assure que les répondants de chaque vague d'Elipa 2 soient représentatifs des 59 294 personnes majeures titulaires d'un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motif étudiant, et vivant dans l'un des dix départements de l'enquête.

La représentativité d'Elipa 2

En France métropolitaine, plus de 120 000 personnes ont obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'un an ou plus en 2018. Grâce à un taux de réponse élevé et à la correc-

tion de la non-réponse mise en œuvre par pondération, Elipa 2 est représentative de ceux résidant dans un des dix départements de collecte de l'enquête, soit la moitié des primo-arrivants de 2018. Les caractéristiques et attributs des enquêtés restent néanmoins très proches de ceux de l'ensemble des primo-arrivants de France métropolitaine, que ce soit selon le motif de leur séjour, leur genre ou leur pays d'origine (**figures 2 et 3**). La principale différence concerne les délivrances de titre de séjour humanitaire: elles représentent 20 % des enquêtés d'Elipa 2, soit 6 points de moins que sur la France métropolitaine dans son ensemble.

Le motif d'admission au séjour et l'origine des primo-arrivants

Plus de la moitié des primo-arrivants sont admis en France pour motif familial (**figure 2**) [8]. Ils y rejoignent un membre de leur famille, Français ou étranger (resp. 23 % et 20 % sur le champ d'Elipa 2), ou bien bénéficient d'un titre « liens personnels et familiaux » (14 %) (**glossaire**). Deux personnes sur dix obtiennent un titre de séjour

pour motif humanitaire, pour l'essentiel des bénéficiaires de la protection internationale (17 %) [9]. Les migrations économiques rassemblent 18 % des primo-arrivants. Enfin, 6 % des primo-arrivants se sont vus accorder un droit au séjour pour un autre motif, dit « divers ». Plus de trois quarts de ces derniers sont des immigrés arrivés mineurs en France obtenant leur premier titre de séjour après leur majorité, les mineurs n'étant pas obligés de détenir un titre de séjour.

À l'inverse de la population française, les hommes sont majoritaires parmi les primo-arrivants (54 %) [10]. Le parcours des immigrés est étroitement lié à leur genre. Plus d'un quart des hommes primo-arrivants arrivent en France pour motif économique (**figure 2**) alors que ce motif concerne moins d'une femme primo-arrivante sur dix [11]. À l'opposé, près de sept femmes primo-arrivantes sur dix sont admises en France pour motif familial, contre moins de la moitié des hommes. Dans plus de 40 % des cas, elles rejoignent un membre de leur famille étranger.

2. Motifs d'admission au séjour des primo-arrivants selon le sexe

Motif d'admission au séjour	Elipa 2			France métropolitaine		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Économique	26	8	18	22	6	15
Familiale	45	69	56	40	66	51
<i>dont Famille de français</i>	21	25	23	19	23	20
<i>dont Membre de famille</i>	10	30	20	10	30	19
<i>dont Liens personnels et familiaux</i>	14	14	14	11	13	12
Humanitaire	23	16	20	30	21	26
Divers	6	7	6	8	7	8
Total	100	100	100	100	100	100

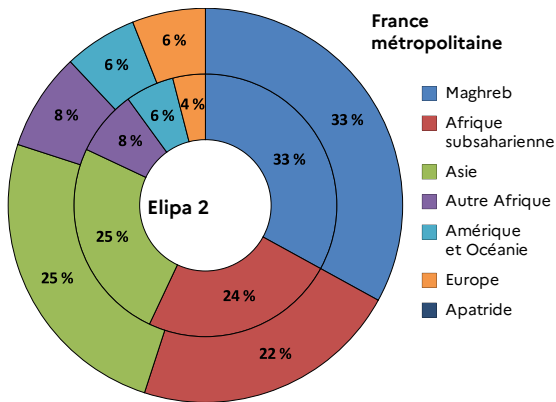
Note de lecture: Sur le champ d'Elipa 2, 18 % des primo-délivrances de titres de séjour (hors étudiant) d'un an ou plus en 2018 le sont pour motif économique, contre 15 % sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Champ: Primo-délivrances de titres de séjour (hors étudiant) un an ou plus en France métropolitaine en 2018.

Sources: DSED, Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, enquête Elipa 2, AGDREF.

Deux primo-arrivants sur trois sont originaires d'Afrique (**figure 3**): 33 % du Maghreb, 24 % d'Afrique subsaharienne, et 9 % du reste de l'Afrique. Près d'un primo-arrivant sur quatre vient d'Asie, et 11 % des nouveaux migrants sont originaires d'Amérique, d'Océanie ou d'Europe (Russie, Albanie, Kosovo, Ukraine, Serbie...).

3. Origine des primo-arrivants



Note de lecture: Sur le champ d'Elipa, 33 % des bénéficiaires d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus sont originaires du Maghreb. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, cette part atteint également 33 %.

Champ: Primo-délivrances de titres de séjour (hors étudiant) d'un an ou plus en 2018.

Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, enquête Elipa 2, AGDREF.

Le motif d'admission au séjour est aussi très corrélé à l'origine du bénéficiaire. Parmi les nouveaux migrants africains, les Maghrébins rejoignent plus souvent un membre de leur famille (77 %) (**figure 4**). Ces derniers sont rarement admis au séjour pour raison humanitaire (3 %), contre un quart à un tiers des autres immigrés de nationalité africaine. Les nouveaux migrants originaires d'Asie, quant à eux, sont le plus souvent admis au séjour pour motif humanitaire (37 %) ou motif économique (29 %).

4. Motifs d'admission au séjour des primo-arrivants selon l'origine

Motif d'admission au séjour	Nationalité							Ensemble
	Maghreb	Afrique subsaharienne	Autre Afrique	Asie	Amérique et Océanie	Europe	Apatride	
Économique	16	13	8	29	23	15	0	18
Familiale	77	53	50	26	64	64	0	56
<i>dont Famille de français</i>	39	23	12	5	20	10	0	23
<i>dont Membre de famille</i>	10	16	20	10	15	31	0	14
<i>dont Liens personnels et familiaux</i>	28	14	18	12	29	24	0	20
Humanitaire	3	27	34	37	7	12	100	20
Divers	4	7	8	8	6	9	0	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Note de lecture: 16 % des primo-arrivants originaires du Maghreb sont admis au séjour en France pour motif économique.

Champ: Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiants) délivré en 2018 des 10 départements couverts par l'enquête Elipa 2.

Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, enquête Elipa 2.

Plus jeunes, plus souvent seuls et en cohabitations, les primo-arrivants se distinguent du reste de la population française

L'intégration des primo-arrivants constitue une problématique majeure en raison de leur vulnérabilité. Plus jeunes, vivant plus souvent seuls, ou en cohabitations, les primo-arrivants présentent un profil plus à risque face à l'isolement que l'ensemble des habitants de France métropolitaine.

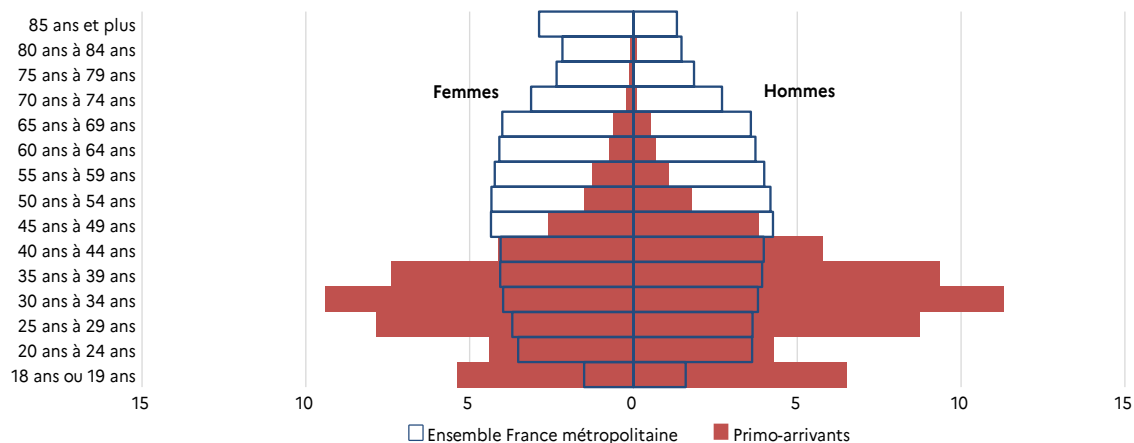
La pyramide des âges des nouveaux-migrants (**figure 5**) met en lumière une structure significativement différente de celle de la population de métropole. Ayant tous 18 ans ou plus, les primo-détenteurs d'un titre de séjour ont en moyenne 32 ans lors de l'obtention de leur titre, soit 18 ans de moins que l'ensemble des habitants majeurs de France métropolitaine. Au total, près de trois quarts des primo-arrivants ont moins de 40 ans en 2018 contre un tiers des autochtones. À l'opposé de la pyramide, presque

aucune personne de plus de 70 ans n'a obtenu un premier titre de séjour en 2018 alors que cette tranche d'âge rassemble près d'un habitant sur cinq de métropole.

Les compositions des familles et des ménages s'avèrent aussi très différentes entre les nouveaux migrants et les personnes déjà installées en France. Les ménages complexes, c'est-à-dire rassemblant plusieurs familles, représentent

plus d'un tiers des primo-arrivants (**figure 6**), contre 4 % de tous les ménages du territoire **[12]**, conséquence du caractère temporaire de leur hébergement **[13]**. Par ailleurs, 44 % des primo-arrivants vivent seuls (contre 36 % des habitants de métropole). La part des familles monoparentales est sensiblement la même pour les nouveaux migrants (7 %) que pour les autochtones (9 %).

5. Pyramides des âges des primo-arrivants et des résidents de France métropolitaine



Note de lecture : 7 % des primo-arrivants sont des hommes de 18 ou 19 ans.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - enquête Elipa 2 ; Insee - Recensement de la population 2018.

6. Type de ménage des primo-arrivants en 2019

Composition familiale	Part (en %)
Personne seule	17
Personne seule avec cohabitants	27
Couple sans enfant	15
Couple avec enfants	31
Couple sans enfant avec cohabitants	2
Couple avec enfants avec cohabitants	3
Famille monoparentale	5
Famille monoparentale avec cohabitants	2
Ensemble	100

Note de lecture : 17 % des primo-arrivants vivent seul et sans cohabitants.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 des 10 départements couverts par l'enquête Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - enquête Elipa 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1]** Coirier E., « Deux enquêtes sur l'intégration des nouveaux migrants », *Infos Migrations*, n° 56, 2013.
- [2]** Lauraire P., « Le parcours des étudiants étrangers arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos Migrations*, n° 88, 2017.
- [3]** Jourdan V., « Les signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) (Résultats de l'enquête Elipa 2) », *Infos Migrations*, n° 102, 2021.
- [4]** Jourdan V., Prévot M., « L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) Elipa 2 », *Infos Migrations*, n° 97, 2020.
- [5]** Court L., Henry J., « Limiter la non-réponse dans l'enquête Elipa 2 », *Infos Migrations*, n° 103, 2021.
- [6]** Deroyon T., « La correction de la non-réponse par repondération », *Fiches méthodologiques de l'Insee*, 2018.
- [7]** Sautory O., « Les méthodes de calage », *Fiches méthodologiques de l'Insee*, 2018.
- [8]** Bianchini J-C., « Les titres de séjour délivrés en 2018 », *Infos Migrations*, n° 96, 2020.
- [9]** Ghiorghita E., Henry J., Ninnin L-M, « Les premières années des réfugiés en France », *Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés*, 2023.
- [10]** Jourdan V., Prévot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour: Premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », *Infos Migrations*, n° 98, 2020.
- [11]** Schneider A-R., Henry J., « Evolution de l'activité des primo-arrivants entre 2019 et 2020 (résultats de l'enquête Elipa 2) », *Infos Migrations*, n° 105, 2022.
- [12]** Insee, « Démographie et composition familiale », *Insee Références, La France et ses territoires*, 2021.
- [13]** Hajji I., « Mobilité résidentielle des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », *Infos Migrations*, n° 104, 2021.



LE PARCOURS ET LE PROJET MIGRATOIRE DES PRIMO-ARRIVANTS

Les immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour en 2018 ont une trajectoire et une expérience migratoire très différentes. 18 % ont séjourné au moins un an dans un autre pays d'accueil avant de venir en France. La distance du pays d'origine à la France est un facteur majeur d'une venue directe ou indirecte : les migrants issus des pays les plus éloignés séjournant davantage dans un premier pays d'accueil. La raison de la migration constitue elle aussi un déterminant des trajectoires résidentielles : 26 % des migrants humanitaires séjournent dans un autre pays avant leur venue. Une fois arrivés en France, les situations administratives des immigrés sont aussi très inégales, 41 % d'entre eux n'avaient pas ou plus de papier autorisant leur séjour avant d'entamer les démarches d'obtention de leur premier titre. Dans le cadre du renouvellement de leurs droits, les détenteurs d'un titre humanitaire rencontrent plus de difficultés que les autres. Durant les 4 années suivant l'obtention du premier titre de 2018, un peu plus de la moitié des primo-arrivants a traversé une période de rupture de droits au séjour ou de droits sociaux. Leur admission au séjour obtenue, 84 % des primo-arrivants souhaitent rester définitivement en France même si 40 % ne se sentent pas perçus comme des Français.

Jade Henry, Louis-Marie Ninnin, DSED

Depuis l'importante vague d'immigration en France au XIXe siècle, le paysage migratoire a fortement évolué et s'est progressivement diversifié [1]. L'origine des migrants et les raisons de leur migration sont étroitement liées à leur vie en France. Connaître le parcours migratoire des immigrés devient de plus en plus important afin de porter un regard sur leur intégration.

L'enquête longitudinale Elipa 2 suit l'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (**glossaire**) ont été interrogés trois fois : en 2019, 2020 et 2022. La première interrogation permet de retracer leur parcours migratoire avant leur arrivée en France. À chaque interrogation, les enquêtés répondent également à des questions sur les difficultés rencontrées lors de leurs démarches administratives d'obtention de titre ou de son renouvelle-

ment éventuel ainsi que sur leurs intentions et projets en France.

Près de 2 immigrés sur 10 résident dans un autre pays de séjour que la France avant leur arrivée

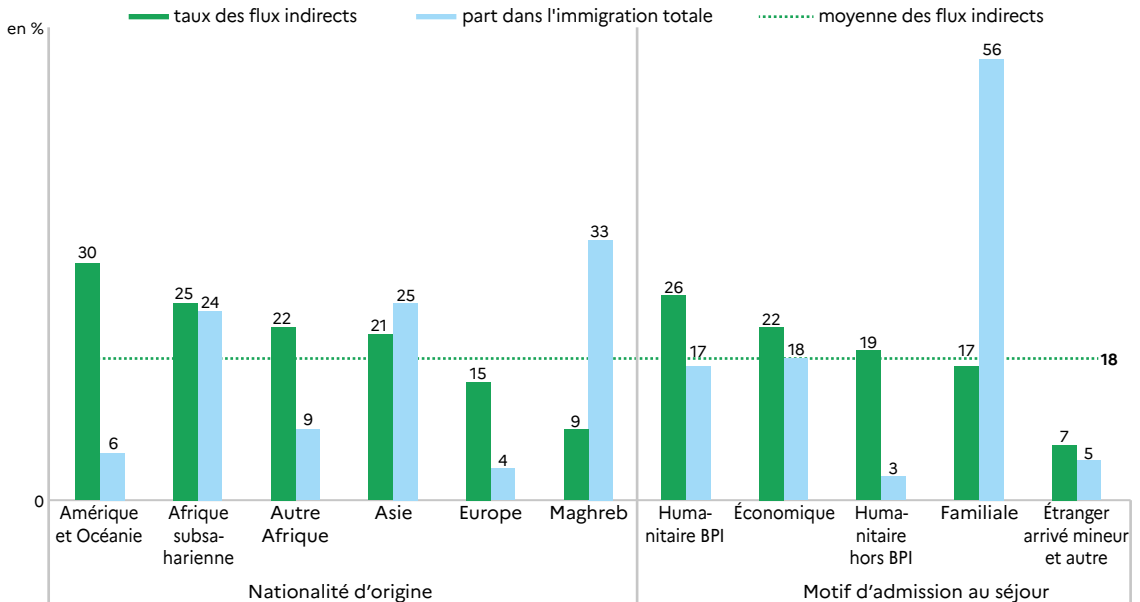
Le modèle simpliste de la migration d'un point d'origine à un point d'arrivée correspond de moins en moins aux situations contemporaines [2]. Si ce modèle reste très dominant, les immigrés ne s'installent pas systématiquement directement en France après avoir quitté leur pays d'origine. 18 % des personnes admises au séjour ont vécu au moins un an dans un autre pays que la France, et 3 % dans deux pays ou plus.

Plusieurs facteurs expliquent ces trajectoires. La distance avec la France en est un premier [3]. Les immigrés originaires de pays proches de la France ont tendance à davantage venir directement en France. Parmi le tiers d'immigrés en France provenant du Maghreb, 9 sur 10 se sont installés directement en France. À

l'inverse, les immigrés originaires des pays les plus éloignés de la France ont tendance à davantage séjourner dans un autre pays avant leur venue en France. Parmi les 6 % des primo-arrivants

originaires d'Amérique ou d'Océanie, les flux indirects représentent 30 % des migrations. Cette part s'établit à 25 % pour ceux provenant d'Afrique subsaharienne (*figure 1*).

1. Part des flux indirects par nationalité



Lecture : 6 % des primo-arrivants sont originaires d'Amérique et Océanie et parmi eux, 30 % ont vécu dans un autre pays de séjour avant la France. Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, hors titre étudiant, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Corollaire de cette tendance, le premier pays de séjour est fortement lié à sa proximité géographique avec le pays d'origine : les premiers flux sont souvent entre pays proches et au sein d'un même continent. Les migrations dites « Sud-Sud » [4], au sein de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'Asie du Sud, représentent un tiers des premiers flux indirects. Parmi les premières trajectoires, la migration se fait vers d'autres pays européens pour 43 % d'entre eux. L'Italie et l'Espagne sont les deux pays européens de premier séjour accueillant le plus d'immigrés, la plupart venant du Nord de l'Afrique (*encadré 1*). Dans une moindre mesure, des immigrés originaires d'Asie de l'Est séjournent aux États-Unis avant de venir s'installer en France.

Les raisons et causes de la migration, reflétées par le motif d'admission en France de l'étranger,

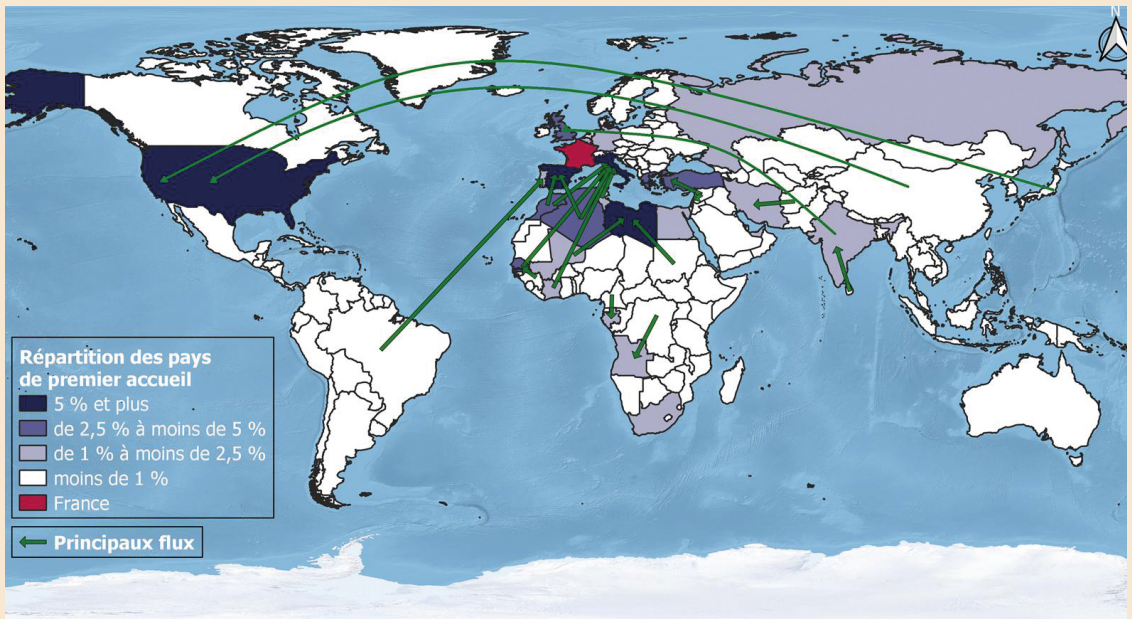
est également un facteur important du parcours migratoire. Lorsque la migration est contrainte ou soudaine les immigrés n'ont pas toujours le choix du premier pays de séjour. C'est le cas des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), autrement dit les réfugiés (*glossaire*) et les détenteurs d'une protection subsidiaire [5]. 26 % d'entre eux vivent dans un autre pays que leur pays d'origine avant de s'installer en France. Les immigrés venant en France pour rejoindre leur famille ou un proche déjà installés séjourneront au contraire moins souvent dans d'autres pays. Les détenteurs d'un titre familial représentent plus de la moitié des primo-arrivants (56 %) et 17 % ne sont pas venus directement en France. Les étrangers arrivés mineurs sont également (7 %) très peu dans ce cas-là (*figure 1*).

Encadré 1. Premiers pays de séjour

En 2019, 18 % des primo-arrivants déclaraient avoir vécu pendant au moins un an dans un autre pays avant la France. Dans ce cas, ils peuvent renseigner en réponse à Elipa jusqu'à six pays de séjour. Pour des questions de représentativité, seuls les premiers pays de séjour et flux indirects sont exploités. Indépendamment du pays d'origine, les dix premiers pays de premier séjour sont : l'Italie, l'Espagne, la Libye, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Turquie, la Grèce, le Maroc et l'Algérie (*figure a*).

L'immigration vers l'Italie provient principalement d'Afrique du Nord et celle vers l'Espagne plus particulièrement de pays du Maghreb. Ceux qui s'installent en Libye viennent surtout du Soudan et du Mali. D'autres trajectoires migratoires, dites « Sud-Sud » [4] apparaissent : celles au sein du continent africain, entre le Congo et l'Angola par exemple, ou en Asie entre l'Afghanistan et l'Iran. Les migrations du Japon ou de la Chine vers les États-Unis sont fréquentes. Pour des raisons historiques et de langue, les flux Brésil-Portugal et Inde-Royaume-Uni sont également importants. Enfin, certains des principaux pays de premier séjour, comme la Grèce, sont la destination de migrants originaires de pays très diversifiés.

a. Premiers pays de séjour et flux indirects



Note : Dans un souci de synthèse et afin d'assurer la représentativité des statistiques, seuls les principaux flux sont illustrés sur la carte.
 Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus ayant vécu au moins un an dans un autre pays avant d'arriver en France.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Enquête Elipa 2.

Enfin, pour un même âge à l'arrivée en France, les immigrants partis plus tôt de leur pays ont plus souvent séjourné dans un autre pays d'accueil. Presque 1 primo-arrivant sur 10 est parti de son pays avant l'âge de 13 ans et 28 % d'entre eux ont séjourné dans d'autres pays. À l'inverse,

ceux partis après 40 ans (12 % des primo-arrivants) sont seulement 7 % à séjournier d'abord dans un autre pays que la France.

La durée écoulée entre le départ du pays d'origine et l'arrivée en France est d'autant plus grande qu'un immigré est parti jeune. En

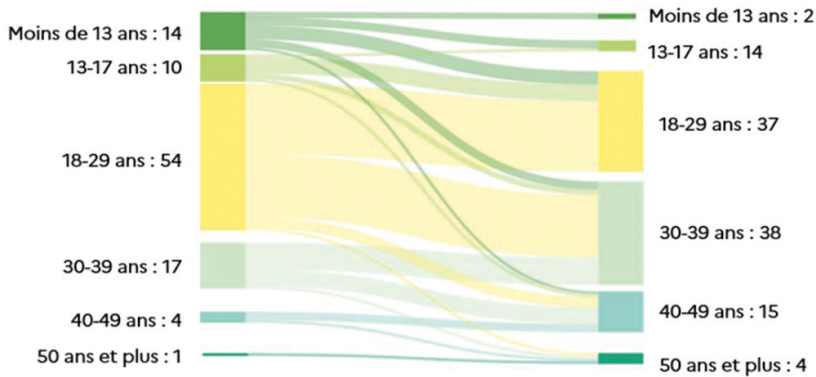
moyenne, cette durée est de 9 ans. Pour les immigrés partis avant l'âge de 13 ans, elle est de 19 ans et de 5 ans pour ceux partis après leurs 40 ans. Par conséquent, les immigrés ayant vécu au préalable dans d'autres pays de séjour

arrivent en France en étant plus âgés (**figure 2**). Près de deux tiers des immigrés partis avant 13 ans de leur pays d'origine sont arrivés majeurs en France.

2. Répartition des âges de départ du pays d'origine et des âges à l'arrivée en France

Âge au départ du pays d'origine

Âge à l'arrivée en France



Lecture : 14 % des primo-arrivants sont partis avant 13 ans de leur pays d'origine et 2 % sont arrivés en France à moins de 13 ans.
Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, hors titre étudiant, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

La majorité des immigrés n'avait pas de papier autorisant le séjour avant d'entamer les démarches d'obtention de leur premier titre de séjour

Quelle que soit leur trajectoire migratoire, le parcours des immigrés une fois arrivés en France diffère également selon leur profil. La durée de présence en France avant l'obtention de leur premier titre de séjour en 2018 est en moyenne de quatre ans et six mois. Elle est de 2 ans ou moins pour près de la moitié (47 %), et de cinq ans ou moins pour 7 sur 10 d'entre eux. Inversement, pour 1 immigré sur 10, il s'est écoulé 10 ans ou plus entre l'arrivée en France et l'obtention du premier titre en 2018. Cette durée est relativement courte pour les BPI (7 sur 10 étaient en France depuis 2 ans ou moins) alors qu'elle peut être élevée pour les étrangers arrivés mineurs (au moins 10 ans pour la moitié d'entre eux). Pour les détenteurs d'une admission exceptionnelle de séjour, AES, la durée de

présence en France est significativement plus élevée.

L'admission exceptionnelle au séjour, AES, permet de régulariser des immigrés présents en France depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers) [6]. Il existe des AES pour motif économique – pour les personnes exerçant une activité professionnelle depuis une certaine période – et pour motif familial – dans le cadre d'une vie de famille en France. Avant leur régularisation, les détenteurs d'une AES ont ainsi une durée de présence en France plus longue que la moyenne : 8 sur 10 étaient en France depuis 5 ans ou plus et un quart depuis 10 ans ou plus.

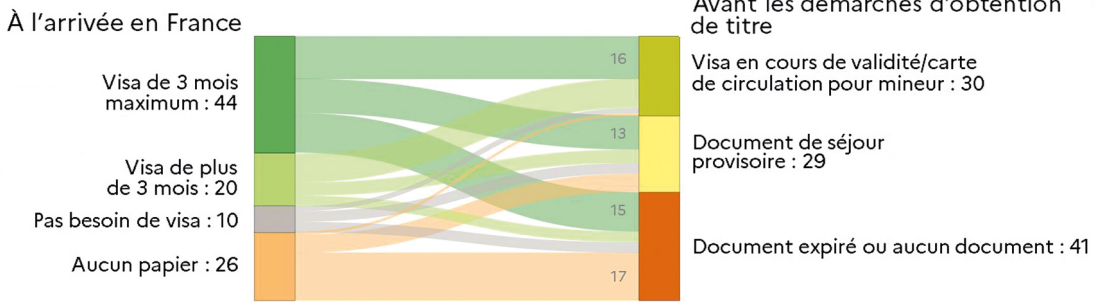
Un primo-arrivant sur quatre arrive en France sans document en cours de validité

Durant la période entre l'arrivée en France et l'obtention du premier titre, les situations administratives des immigrés évoluent. À l'arrivée en France, près des deux tiers disposaient d'un

visa plus ou moins long et 10 % n'en avaient pas besoin (mineurs, accords diplomatiques...). Les 26 % restants n'avaient aucun papier (**figure 3**). Juste avant d'entamer les démarches d'obtention du premier titre de séjour, cette proportion

atteint même 41 %. Cette hausse est principalement due aux visas de courte durée qui ont expiré (15 %). Près de 2 immigrés sur 10 n'ont jamais dû avoir de permis de séjour avant d'obtenir leur titre en 2018 (17 %).

3. Évolution de la situation administrative à l'arrivée en France et avant d'entamer les démarches d'obtention de titre



Lecture : 44 % des primo-arrivants avaient un visa d'une durée de trois mois maximum à l'arrivée en France. 29 % disposaient d'un document de séjour provisoire avant d'entamer les démarches d'obtention de titre.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, hors titre étudiant, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les bénéficiaires d'une protection subsidiaire et les étrangers malades se font plus aider dans leurs démarches administratives de renouvellement de titre

Les titres délivrés en 2018 étant de relativement courte durée [7], 64 % des primo-arrivants déclarent avoir entamé ou terminé des démarches de renouvellement sur la période 2019-2022. C'est le cas, par exemple, des BPI ayant une protection subsidiaire puisque leur titre a une durée maximale de 4 ans. En revanche, les BPI réfugiés ayant un titre de 10 ans ne sont pas a priori concernés par un renouvellement en 2022.

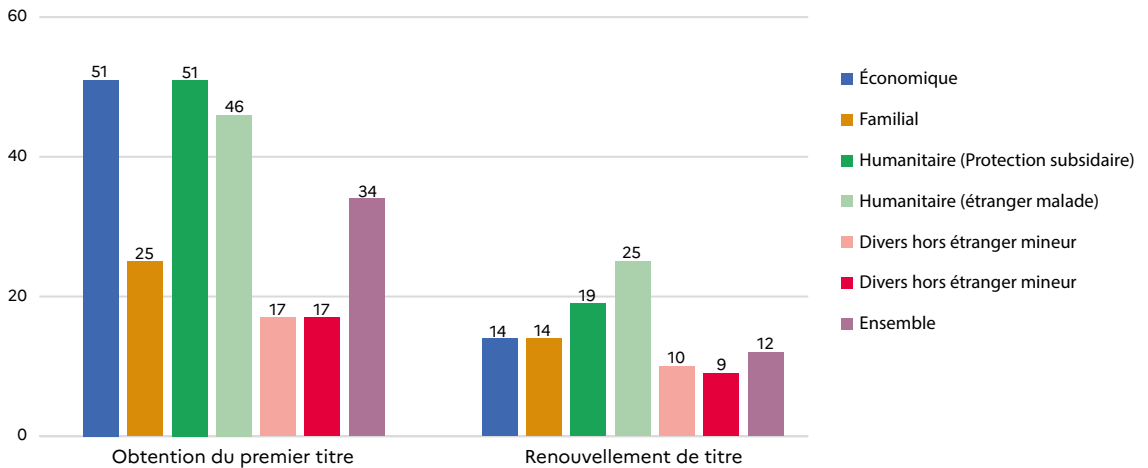
Parmi les primo-arrivants ayant demandé à renouveler leur titre de séjour au moins une fois entre 2019 et 2022, 1 sur 10 déclare avoir eu des difficultés à fournir les justificatifs demandés contre 17 % pour leurs démarches d'obtention de premier titre [8]. C'est près du double pour les détenteurs d'une protection subsidiaire demandant le renouvellement de leur titre.

Pour ces démarches de renouvellement, 12 % se sont fait aider par une association ou un avocat.

Les détenteurs d'un titre humanitaire se font particulièrement aider : près de 2 sur 10 pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire, qui cherchent probablement à obtenir le statut de réfugié, et un quart pour les autres détenteurs d'un titre humanitaire, majoritairement des étrangers malades. Dans l'ensemble, les primo-arrivants sont presque 3 fois moins nombreux à se faire aider pour leurs démarches de renouvellement qu'ils ne l'étaient pour l'obtention de leur premier titre (**figure 4**).

Par ailleurs, les détenteurs d'un titre AES rencontrent plus de difficultés lors des démarches d'obtention de leur titre. Près d'un quart d'entre eux a rencontré des difficultés à fournir les justificatifs demandés alors que cette part est de 15 % pour ceux qui détiennent un titre économique ou familial hors AES. De même, 6 détenteurs d'une AES sur 10 se sont fait aider par un avocat ou une association contre un quart pour les autres.

4. Part des primo-arrivants s'étant fait aider lors des démarches administratives



Lecture : 51 % des primo-détenteurs d'un titre économique se sont fait aider pour leurs démarches d'obtention de titre en 2018 ; 14 % pour les démarches de renouvellement.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, hors titre étudiant, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

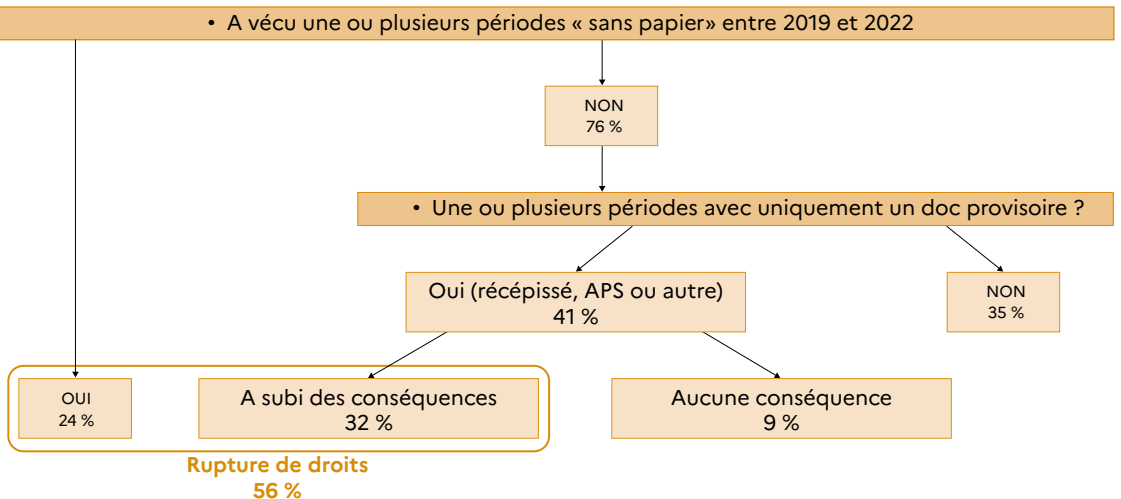
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

56 % des primo-arrivants ont connu une période de rupture de droits entre 2019 et 2022

Bien qu'ayant tous obtenu un titre de séjour en 2018, près d'un quart des primo-arrivants déclare avoir traversé une période sans papier attestant son séjour entre 2019 et 2022 (*figure 5*). De plus,

32 % déclarent n'avoir disposé que d'un document provisoire durant cette période et en avoir subi des conséquences (coupure d'allocations, impact dans la sphère professionnelle ou sur la recherche de logement...). Ne pas avoir de papier entraîne forcément une rupture de droit au séjour, c'est donc 56 % des primo-arrivants qui ont connu une rupture de droits entre 2019 et 2022.

5. Répartition des différents cas de rupture de droits entre 2019 et 2022



Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, hors titre étudiant, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Finalement, 72 % des démarches de renouvellement ont abouti et 12 % étaient sur le point d'aboutir au moment de l'enquête. Les titres renouvelés sont dans l'ensemble d'une durée bien supérieure au premier titre. En effet, un peu plus de la moitié des titres (53 %) sont d'une durée de 3 ans ou plus. Pour les autres primo-arrivants qui avaient fait des démarches de renouvellement, 1 % se sont vus refuser le renouvellement et les autres n'avaient pas encore été au bout du processus au moment de l'enquête en 2022.

84 % des primo-arrivants déclarent souhaiter rester définitivement en France

4 ans après l'obtention de leur premier titre de séjour, plus de 8 primo-détenteurs sur 10 déclarent souhaiter rester définitivement en

France (**figure 6**). Ils sont 6 % à vouloir rester partiellement, c'est-à-dire vivre entre la France et l'étranger en faisant des allers et retours. Seulement 3 % des primo-arrivants interrogés en 2022 déclarent ne pas souhaiter rester en France (2 % pour rentrer dans leur pays d'origine, et 1 % pour aller dans un autre pays).

Près de 9 primo-arrivants sur 10 souhaitent acquérir la nationalité française. En 2022, 3 % de ceux ayant obtenu un titre de séjour en 2018 l'ont déjà acquise, et 4 % déclarent ne pas vouloir la demander. Parmi l'ensemble des primo-arrivants, 77 % déclarent vouloir rester définitivement et demander la nationalité.

6. Projet migratoire des primo-arrivants en 2022

		Projet migratoire				
		Ensemble	Souhaite rester définitivement en France	Souhaite rester partiellement en France	Ne souhaite pas rester en France	Ne sait pas / Autre projet
Demande de nationalité	Ensemble	100	84	6	3	7
	Souhaite demander la nationalité	87	77	5	2	3
	Ne sait pas	7	3	< 1 %	< 1 %	2
	A déjà acquis la nationalité	3	3	< 1 %	< 1 %	< 1 %
	Ne souhaite pas demander la nationalité	4	1	< 1 %	1	1

Lecture : 84 % des primo-arrivants déclarent en 2022 souhaiter rester définitivement en France. 77 % déclarent souhaiter rester définitivement en France et demander la nationalité française.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les migrants économiques souhaitent moins souvent rester définitivement en France

Le projet migratoire varie en fonction du profil des primo-arrivants, en particulier selon le motif de leur admission au séjour et leur origine géographique (**figure 7**).

Les primo-arrivants détenteurs d'un titre économique sont 71 % à déclarer vouloir rester définitivement sur le territoire en 2022, soit 16 points de moins que ceux détenteurs d'un titre au motif familial, et 18 points de moins que ceux dé-

tenteurs d'un titre humanitaire. Toutefois, 12 % des nouveaux migrants venus pour des raisons économiques déclarent souhaiter rester partiellement en France. Les détenteurs d'un titre au motif divers sont en majorité des étrangers arrivés mineurs en France, et une partie d'entre eux est toujours scolarisée au moment de l'interrogation.

Par ailleurs, les primo-arrivants originaires des pays du Maghreb, du Moyen-Orient, ou de pays d'Europe déclarent souhaiter rester définitivement plus souvent que la moyenne (respec-

tivement 91 %, 91 % et 89 %). À l'inverse, ceux originaires de pays du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Népal ou Bhoutan) ou d'autres pays d'Asie (Chine une fois sur deux) souhaitent moins souvent rester en France (respectivement 72 % et 61 %). Leurs

projets ne sont toutefois pas les mêmes: ceux originaires du sous-continent indien déclarent pour 22 % d'entre eux vouloir faire des allers et retours avec un autre pays, tandis que ceux originaires d'autres pays d'Asie déclarent ne pas vouloir rester (10 %), ou ne savent pas (25 %).

7 Profil des primo-arrivants selon leur projet migratoire en 2022

		Souhaite rester définitivement en France	Souhaite rester partiellement en France	Ne souhaite pas rester en France	Ne sait pas / Autre projet	Ensemble	Part dans le total
Genre	Femmes	84	4	4	8	100	46
	Masculin	83	7	3	6	100	54
Age	22 à 29 ans	81	5	5	9	100	23
	30 à 39 ans	85	7	3	6	100	38
	40 à 49 ans	85	6	4	6	100	25
	50 ans et plus	83	7	3	7	100	14
Motif du titre	Motif économique	71	12	8	9	100	18
	Motif familial	87	4	2	6	100	55
	Motif humanitaire	89	5	2	5	100	20
	Motifs divers	78	6	5	12	100	6
Origine	Maghreb	91	3	1	4	100	31
	Afrique centrale et golfe de Guinée	85	6	4	5	100	14
	Afrique sahélienne	81	7	5	6	100	11
	Autre Afrique	86	3	2	9	100	7
	Amérique	82	3	8	6	100	5
	Moyen-Orient	91	4	1	4	100	6
	Sous-continent indien	72	22	2	4	100	9
	Autre Asie	61	4	10	25	100	9
Durée de présence	Europe	89	4	2	5	100	7
	3 à 4 ans	82	5	5	8	100	28
	5 à 9 ans	87	5	2	5	100	43
Composition familiale	10 ans et plus	81	8	3	8	100	29
	Couple avec enfants	87	4	3	7	100	41
	Couple sans enfants	83	5	3	8	100	13
	Famille monoparentale	90	5	2	3	100	8
	Personne seule	79	9	4	7	100	38

Lecture: 84 % des femmes primo-arrivantes déclarent en 2022 souhaiter rester définitivement en France.

Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les primo-arrivants étudiants prévoient plus souvent de quitter la France

Les étudiants ne sont que 3 sur 4 à déclarer souhaiter rester définitivement en France en 2022 (**figure 8**). Par ailleurs, parmi les primo-arrivants qui étaient étudiants en 2019, ceux qui ont obtenu un emploi en 2022 déclarent plus souvent vouloir rester (83 %) que ceux qui sont toujours étudiants ou en situation d'inactivité en 2022 (respectivement 75 % et 74 %).

La situation sur le marché du travail, ainsi que son évolution entre 2019 et 2022 peuvent orienter le projet migratoire des primo-détenteurs. Parmi ceux en emploi en 2022, la volonté de rester en France est proche de la moyenne (83 %), mais ils sont 91 % pour ceux pour qui passent du chômage à l'emploi entre 2019 et 2022, soit 10 points de plus que ceux qui étaient déjà en emploi en 2019.

8. Activité et projet migratoire : part souhaitant rester définitivement en France

		Activité en 2022			
		En emploi	Au chômage	Étudiant	Inactif
Activité en 2019	Ensemble	83	87	75	87
	En emploi	81	83	68	92
	Au chômage	91	91	n.s.	94
	Étudiant	83	81	75	74
	Inactif	84	90	n.s.	86

Lecture : 83 % des primo-arrivants en emploi en 2022 déclarent souhaiter rester définitivement en France. C'est le cas pour 81 % des primo-arrivants en emploi en 2022 et qui l'étaient aussi en 2019.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les primo-arrivants dont les conditions de logement s'améliorent souhaitent plus souvent rester en France

Les primo-arrivants qui vivent dans des hébergements collectifs ou dans d'autres hébergements non autonomes ou précaires en 2022 déclarent le moins souvent souhaiter rester définitivement en France (77 %), soit 11 points de moins que pour les locataires du secteur social (88 %) (**figure 9**).

Les primo-arrivants dont les conditions de logement s'améliorent entre 2019 et 2022 projettent plus souvent de s'installer définitivement. C'est le cas pour ceux qui passent d'un

hébergement collectif ou autre situation précaire (foyer de travailleurs, hôtel, lieu non prévu pour l'habitation...) à locataires du secteur privé ou propriétaires (95 %) ou bien à locataires du secteur social (91 %).

À l'inverse, ceux pour qui les conditions de logement se dégradent déclarent moins souvent souhaiter rester. Ils ne sont que 45 % à avoir ce projet parmi ceux passant de locataires du secteur privé ou propriétaires à logés en hébergement collectif ou dans une autre forme de logement non autonome ou précaire.

9. Type de logements et projet migratoire : part souhaitant rester définitivement en France

		Conditions de logement en 2022			
		Locataire du secteur privé / Propriétaire	Locataire du secteur social	Hébergé par un particulier	Hébergement collectif / Autre
Ensemble		82	88	81	77
Conditions de logement en 2019	Locataire du secteur privé / Propriétaire	80	85	65	45
	Locataire du secteur social	92	89	81	n.s.
	Hébergé par un particulier	86	87	82	74
	Hébergement collectif / Autre	95	91	n.s.	81

Lecture : 82 % des primo-arrivants locataires du secteur privé ou propriétaires en 2022 déclarent souhaiter rester définitivement en France. C'est le cas pour 80 % des primo-arrivants qui étaient dans cette situation en 2019 et en 2022.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

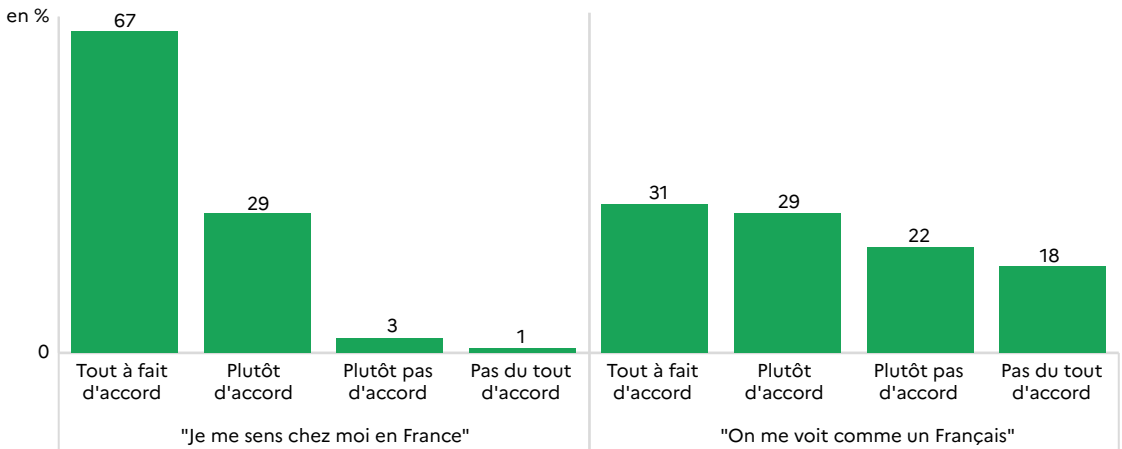
Les primo-arrivants se sentent en grande majorité chez eux en France, mais 40 % ne se sentent pas vus comme des Français

4 ans après l'obtention de leur premier titre de séjour, plus de 9 nouveaux migrants sur 10 se sentent chez eux en France (**figure 10**). 67 % d'entre eux se déclarent tout à fait d'accord

avec l'affirmation « je me sens chez moi en France », et 29 % se déclarent plutôt d'accord.

Mais ils ne sont que 6 sur 10 à se sentir perçus comme des Français, et 18 % d'entre eux déclarent n'être pas du tout d'accord avec l'affirmation « on me voit comme un Français ». Par ailleurs, seulement 3 primo-arrivants sur 10 sont tout à fait d'accord avec cette affirmation.

10. Sentiments d'intégration des primo-arrivants en 2022



Lecture : 67 % des primo-arrivants déclarent en 2022 être tout à fait d'accord avec l'affirmation « Je me sens chez moi en France ».

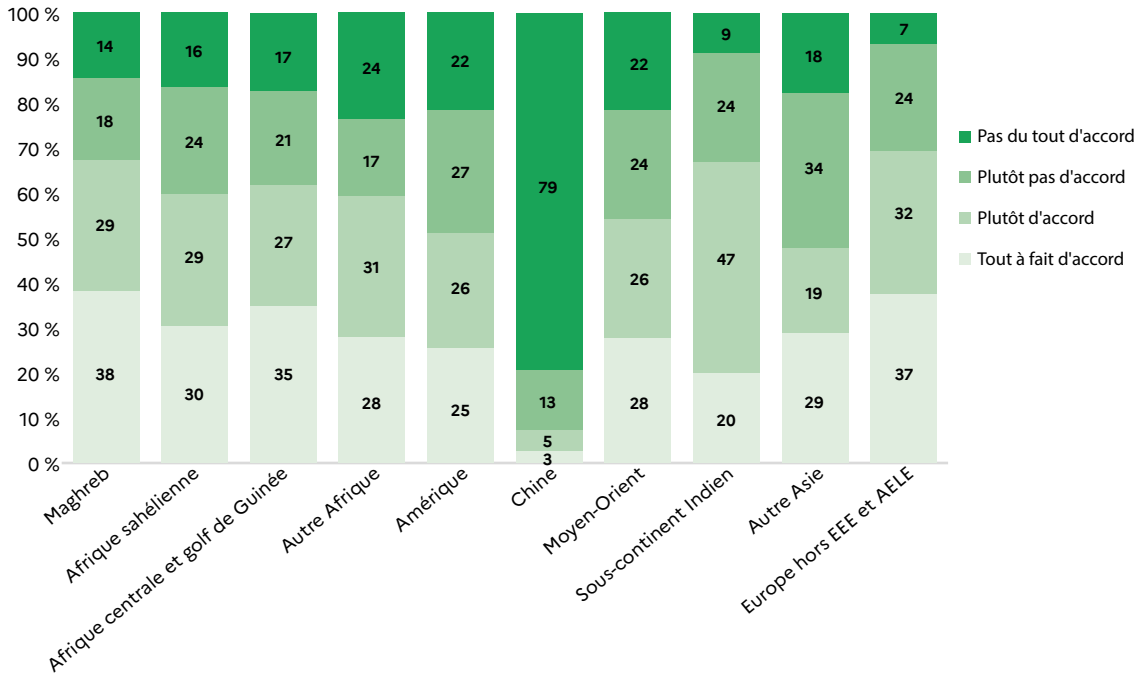
Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Plus de 9 primo-arrivants originaires de Chine sur 10 ne se sentent pas perçus comme Français

79 % des Chinois ayant obtenu un premier titre de séjour en 2018 déclarent n'être pas du tout d'accord avec l'affirmation « on me voit comme un Français » (figure 11), et ils sont 13 % à n'être plutôt pas d'accord avec cette affirmation.

Parmi les originaires du continent asiatique, les Chinois se démarquent des primo-arrivants du sous-continent indien, qui sont deux sur trois à se sentir perçus comme Français. Ces derniers font partie des primo-détenteurs les plus souvent en accord avec l'affirmation, avec les originaires d'Europe (69 %) et ceux originaires du Maghreb (67 %).

11. Sentiment d'intégration selon l'origine : « On me voit comme un Français. »



Lecture : 14 % des primo-arrivants originaires du Maghreb déclarent en 2022 n'être pas du tout d'accord avec l'affirmation « On me voit comme un Français ».

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1] Harzoune M., « Depuis quand la France est-elle une terre d'immigration ? », Les migrations, 2022.
- [2] Guilbert L., « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », revue Ethnologies, vol. 27, n° 1, pp.5-32, 2005.
- [3] Tranos, E. et al, « International Migration: A Global Complex Network », Environment and Planning B: Planning and Design, 42(1), 4–22, 2015.
- [4] Souchaud, S. « Orientations, caractères et composition des migrations Sud-Sud », 2009.
- [5] Ghiorghita E. et al, « Les premières années en France des réfugiés », Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés, 2023.
- [6] DSED, « Les chiffres clés de l'immigration 2021 », Les Chiffres Clés de l'Immigration, n° 3, 2022.
- [7] Jourdan V. et Prevot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », Infos migrations, n° 98, 2020.
- [8] Henry J. « Le parcours administratif des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos migrations, n° 106, 2022.

LA COMPRÉHENSION DU FRANÇAIS DES PRIMO-ARRIVANTS

La maîtrise de la langue française est un élément essentiel à l'intégration des nouveaux migrants. Elle est une ressource pour communiquer, occuper un emploi ou accéder à un logement. Ce dossier propose une analyse de l'évolution de la compréhension du français chez les immigrés au cours des premières années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour. Quatre ans après leur admission en France, seulement 10 % des primo-arrivants rencontrent encore d'extrêmes difficultés de compréhension du français, soit deux fois moins que lors de leur admission. En parallèle, en 2022, 40 % des primo-arrivants de 2018 comprennent aisément le français à l'oral. Cette maîtrise est étroitement liée à leur origine, leur niveau de scolarisation, ou encore leur durée de présence en France. Ces facteurs contribuent autant à leur niveau initial, qu'à leur progression les années suivantes. Près de la moitié des personnes les plus en difficulté ont bénéficié des formations linguistiques dispensées dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR), mais plus de 4 sur 10 d'entre elles restent dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2022.

Louis-Marie Ninnin, DSED

La compréhension du français est une base nécessaire à l'intégration sociale et culturelle des immigrés qui s'installent durablement dans le pays. Elle constitue pour l'étranger un facteur indispensable pour communiquer, trouver un logement, occuper un emploi stable, ou encore accéder à ses droits [1,2]. Cette étude analyse la progression en français des primo-arrivants (glossaire) de 2018 à partir de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2).

L'enquête Elipa 2 suit le parcours d'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et 2022. Les exercices relatifs à la maîtrise de langue française sont calqués sur ceux de l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'Insee (source), et permettent d'évaluer la progression en compréhension de l'oral et de l'écrit des primo-arrivants [3].

4 ans après l'obtention de leur titre de séjour, seul 1 primo-arrivant sur 10 a d'extrêmes difficultés en compréhension du français

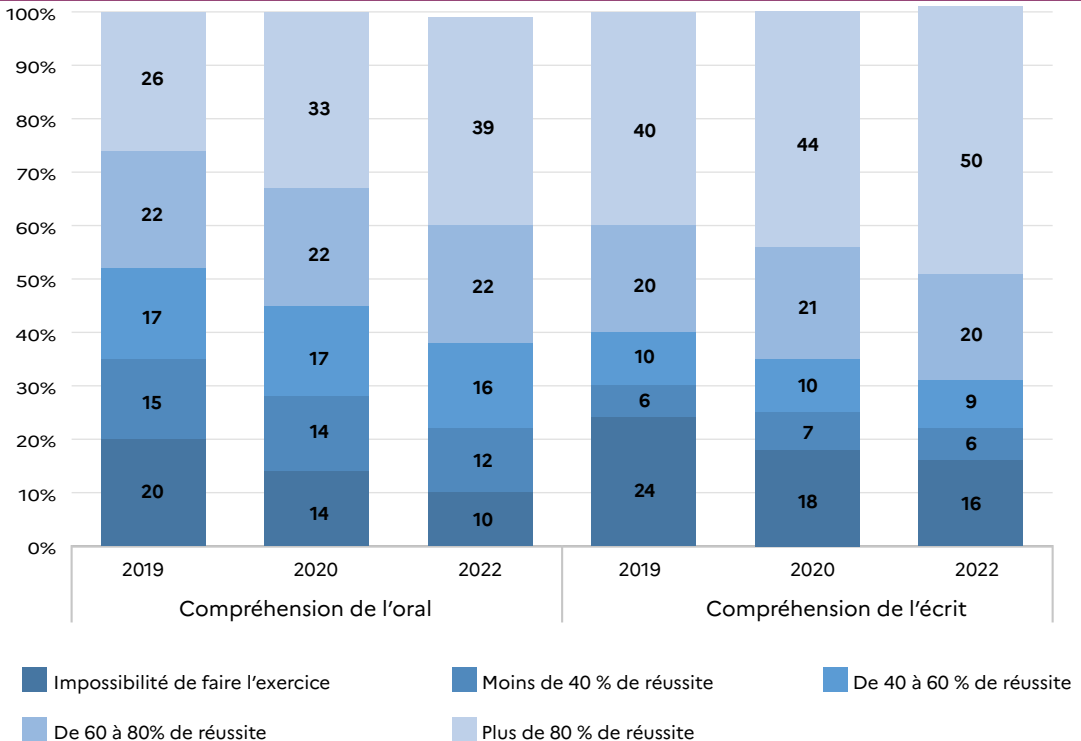
Entre 2019 et 2022, le niveau global de compréhension du français chez les primo-arrivants s'améliore (figure 1). La part des primo-arrivants qui rencontrent des difficultés extrêmes (c'est-à-dire qu'ils sont dans l'incapacité à réaliser les exercices d'Elipa) en compréhension de l'oral diminue de moitié, pour atteindre seulement 10 %. En compréhension de l'écrit, la part des primo-arrivants en extrême difficulté diminue de 8 points entre 2019 et 2022, et atteint la part de 16 %.

Parallèlement, la proportion de primo-arrivants comprenant très bien (c'est-à-dire ceux ayant réussi 80 % ou plus des exercices) la langue française augmente. En compréhension de l'oral, 39 % des interrogés sont dans cette situation en 2022, contre 26 % en 2019. En compréhension de l'écrit, cette proportion passe de 40 % à 50 % sur la même période.

Parmi les primo-arrivants ayant une très bonne compréhension de l'oral en 2022, près de la moitié d'entre eux avaient déjà un niveau très élevé en 2019. Cette tendance est plus marquée encore à l'écrit : 64 % des primo-arrivants ayant une excellente maîtrise du français à l'écrit en

2022 avaient déjà un excellent niveau en 2019. De même, la langue française constitue toujours en 2022 une importante barrière pour la majorité des primo-arrivants déjà en grande difficulté en 2018 (73 % de ceux en exercice oral impossible en 2019 et 79 % pour l'écrit).

1. Évolution générale du niveau en compréhension de l'oral et de l'écrit des primo-arrivants



Lecture : 50 % des primo-arrivants obtiennent plus de 80 % de réussite aux exercices de compréhension de l'écrit en 2022.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les difficultés à l'oral se conjuguent souvent avec des difficultés à l'écrit

Les primo-arrivants ayant des difficultés significatives à comprendre le français à l'oral rencontrent également des obstacles importants dans leur compréhension de l'écrit. En revanche, la relation inverse est moins évidente, bien que ces deux faces de la compréhension linguistique soient étroitement liées [4].

80 % des primo-arrivants en situation d'extrême difficulté en compréhension de l'oral rencontrent également des difficultés significatives

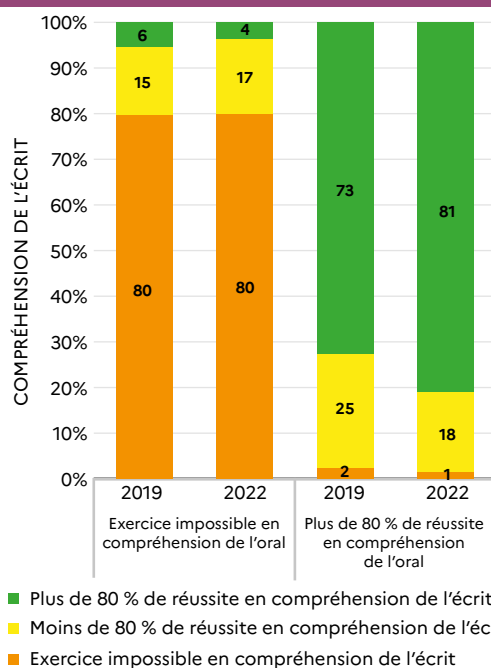
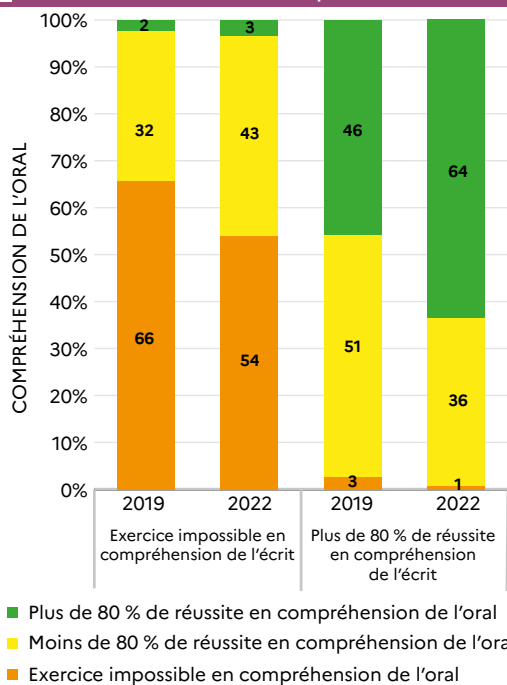
en compréhension de l'écrit (figure 2). Cette corrélation souligne l'importance de la compréhension de l'oral en tant qu'indicateur synthétique utile à l'analyse de la maîtrise de la langue française dans son ensemble. De la même façon, 73 % des primo-arrivants ayant obtenu un score élevé en compréhension de l'oral en 2019 ont également obtenu un score très élevé en compréhension de l'écrit. En 2022, ils sont 81 %.

La relation inverse est moins marquée. Certains immigrants ont des compétences orales solides malgré leurs difficultés en compréhension de l'écrit. En 2019, 66 % des primo-arrivants en

extrême difficulté en compréhension de l'écrit présentait également de grandes difficultés à l'oral. Par ailleurs, entre 2019 et 2022, cette proportion diminue de plus de 10 points, l'obstacle de l'écrit n'étant pas systématiquement une barrière à une progression de la compréhension

orale. Compte tenu de cette relation entre les maîtrises écrite et orale du français, la suite de l'étude propose une analyse de la compréhension de l'oral des primo-arrivants, en particulier de ceux les plus en difficulté.

2. Évolution croisée de la compréhension de l'oral et de l'écrit



Lecture : 80 % des primo-arrivants qui n'avaient pas pu réaliser les exercices de compréhensions de l'oral en 2019 n'ont pas non plus pu réaliser ceux de compréhension de l'écrit.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, majeurs, et résidents dans un des départements du champ d'Elipa 2.
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

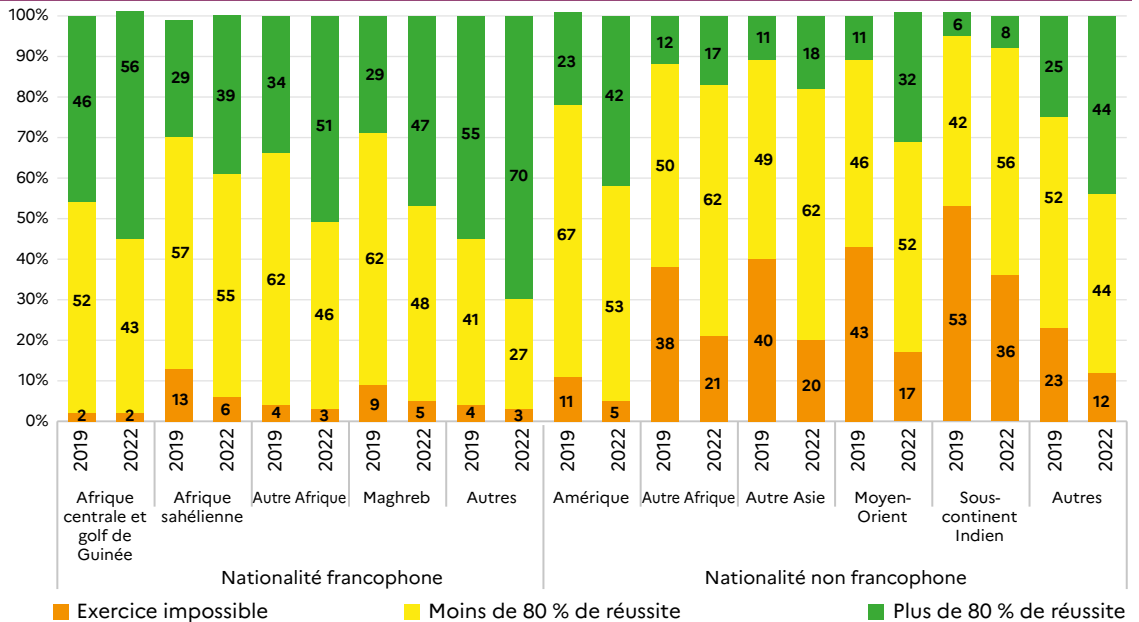
Les primo-arrivants originaires d'Asie sont plus souvent en extrême difficulté en compréhension du français

L'origine des primo-arrivants est un facteur déterminant pour expliquer leur compréhension de l'oral en 2019, soit 1 an après l'obtention de leur titre de séjour. L'origine joue aussi un rôle important dans leur progression entre 2019 et 2022.

Les nouveaux migrants originaires de pays francophones (*glossaire*), soit 61 % de ceux ayant obtenu leur premier titre de séjour en 2018, rencontrent moins fréquemment des difficultés en

français par rapport à ceux originaires de pays non-francophones (*figure 3*). En 2019, 36 % des primo-arrivants provenant de pays non francophones se trouvent dans l'impossibilité de réaliser les exercices, contre seulement 8 % pour ceux venant de pays francophones. De même, seuls 13 % des primo-arrivants originaires de pays non francophones réussissent à obtenir plus de 80 % dans le module de compréhension de l'oral, contre 34 % pour les autres.

3. Évolution de la compréhension de l'oral selon l'origine des primo-arrivants



Lecture : 29 % des primo-arrivants originaires du Maghreb obtiennent plus de 80 % de réussite aux exercices de compréhension de l'oral en 2019. Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Parmi les nationalités francophones, les individus originaires d'Afrique centrale et du golfe de Guinée se démarquent. En 2019, 46 % d'entre eux ont réussi plus de 80 % des exercices de compréhension orale. Les Africains des pays du Sahel rencontrent davantage de difficultés : 13 % ne parviennent pas à terminer les exercices de compréhension. Les personnes originaires du Maghreb connaissent également des difficultés en 2019, mais elles enregistrent une progression plus forte que celles de l'Afrique sahélienne. La part de ceux réussissant plus de 80 % des exercices progresse de 29 % en 2019 à 47 % en 2022 pour les personnes originaires du Maghreb, tandis qu'il passe de 29 % à 39 % pour celles d'Afrique sahélienne. Dans l'ensemble, le nombre de primo-arrivants originaires de pays francophones en situation d'extrême difficulté diminue, pour atteindre moins de 5 % en 2022.

Concernant les nationalités non francophones, les personnes originaires du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Népal ou Bhoutan) rencontrent les plus grandes difficultés. En 2019, plus de la moitié d'entre

elles se trouvent en situation d'extrême difficulté, et 36 % le sont toujours en 2022. À l'inverse, la plus forte progression s'observe chez les personnes originaires du Moyen-Orient : entre 2019 et 2022, le pourcentage de personnes en situation d'extrême difficulté diminue de 43 % à 17 %. Par ailleurs, 32 % d'entre elles obtiennent un taux de réussite supérieur à 80 % en 2022. Enfin, les personnes originaires d'Afrique et d'Asie non francophones présentent des résultats similaires, avec environ 4 sur 10 en situation d'extrême difficulté en 2019. Ce chiffre est réduit de moitié en 2022.

Aucune différence significative de niveau en compréhension de l'oral ne s'observe globalement entre les hommes et les femmes. Ce résultat se nuance selon les origines des primo-arrivants, en particulier pour ceux venant du sous-continent indien. En 2019, 76 % des femmes se trouvent dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral, contre 38 % pour les hommes. En 2022, elles sont toujours deux fois plus souvent en difficulté (58 % contre 29 % pour les hommes).

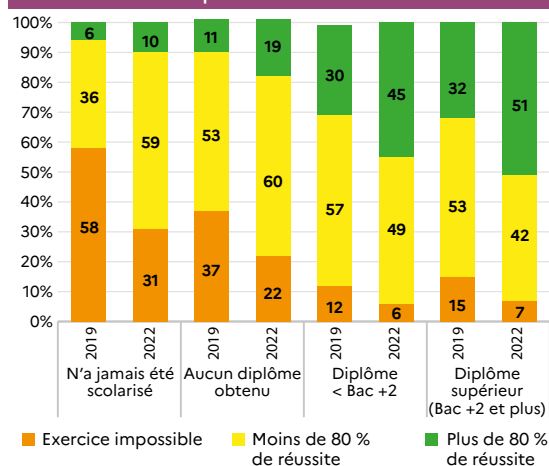
L'absence de scolarisation : un frein majeur à l'apprentissage du français

Le stock de capital humain des primo-arrivants, approché par le niveau de diplôme ou le fait d'avoir été scolarisé ou non, est un facteur clé dans la capacité d'apprentissage d'une nouvelle langue, et impacte à la fois leur niveau initial à l'arrivée en France, et leur progression au cours de leurs premières années en France [5].

L'absence de scolarisation constitue un obstacle persistant à l'acquisition d'une maîtrise fluide de la langue française. En 2019, 58 % des primo-arrivants n'ayant jamais été à l'école rencontrent des difficultés extrêmes en compréhension orale du français contre 15 % de ceux diplômés de l'enseignement supérieur (figure 4).

La part des primo-arrivants jamais scolarisés en grande difficulté face au français diminue toutefois de moitié entre 2019 et 2022. Cependant, le pourcentage de ceux ayant des facilités importantes (plus de 80 % de réussite) augmente faiblement, de 6 % à 10 %. À l'inverse, la part des primo-arrivants diplômés du supérieur obtenant un taux de réussite supérieur à 80 % connaît la plus grande augmentation entre 2019 et 2022, passant de 32 % à 51 %.

4. Évolution de la compréhension de l'oral selon le niveau de diplôme



Lecture : 58 % des primo-arrivants n'ayant jamais été scolarisés avant 2019 sont dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2019.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

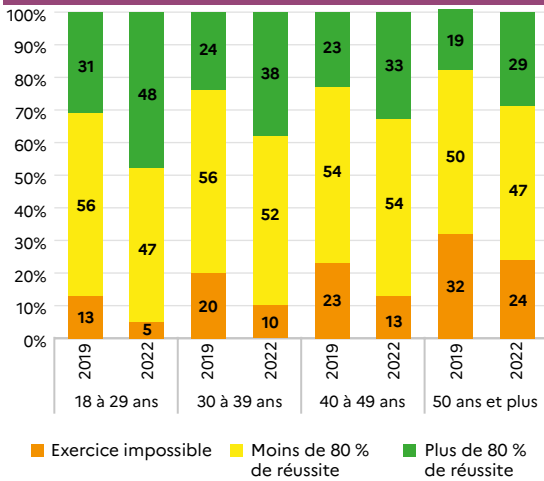
Une progression d'autant plus rapide que l'arrivée en France est récente et que les primo-arrivants sont jeunes

Les jeunes primo-arrivants font preuve d'une plus grande aptitude à l'acquisition de compétences linguistiques, tandis que les personnes les plus âgées éprouvent plus de difficultés à progresser, quand bien même elles seraient en France depuis plus longtemps.

Un an après l'obtention de leur titre de séjour, les primo-arrivants âgés de 18 à 29 ans sont ceux comprenant le mieux la langue française (figure 5). 31 % d'entre eux ont obtenu un taux de réussite supérieur à 80 % aux exercices de compréhension de l'oral. Les nouveaux migrants de cette tranche d'âge sont également ceux qui progressent le plus entre 2019 et 2022. La part de ceux ayant des facilités atteint 48 % en 2022, soit 17 points de plus qu'en 2019. Parallèlement, la part des plus jeunes rencontrant des difficultés extrêmes diminue de 13 % à 5 %.

À l'opposé de la pyramide des âges, le niveau en français est le plus bas pour les nouveaux migrants de 50 ans ou plus. Ils sont 32 % en grande difficulté en 2019, et toujours 24 % en 2022. De même, les nouveaux migrants les plus âgés expriment moins souvent de grandes facilités en français. En 2022, seulement 29 % d'entre eux obtiennent un taux de réussite aux exercices d'Elipa supérieur à 80 %.

5. Évolution de la compréhension de l'oral selon l'âge



Lecture: 13 % des primo-arrivants ayant entre 18 et 29 ans en 2019 sont dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2019.

Champ: Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

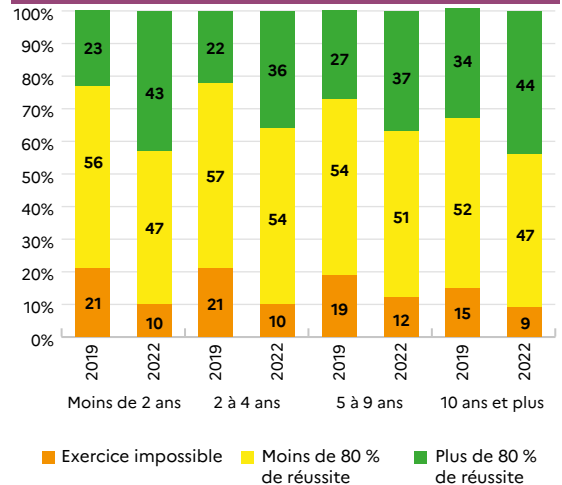
Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

La maîtrise de la langue française varie également en fonction de la durée de présence en France de l'étranger avant l'obtention de son premier titre de séjour. Ceux installés en France longtemps avant l'obtention de leur titre ont eu plus de temps pour pratiquer le français et en ont une meilleure compréhension (figure 6). En effet, 15 % des personnes arrivées 10 ans ou plus avant l'obtention du titre rencontrent des difficultés extrêmes en compréhension de l'oral en 2019, soit un an après l'obtention du titre, tandis que ce ratio s'élève à 20 % pour les personnes arrivées plus récemment.

Cependant, quatre ans après l'obtention du titre de séjour, les difficultés en français des nouveaux migrants diminuent quelle que soit leur durée de présence sur le territoire entre l'arrivée et l'obtention du titre de séjour. Ainsi, la progression entre 2019 et 2022 en compréhension de l'oral est d'autant plus forte que l'arrivée du primo-arrivant est récente. En 2019, seulement 23 % des personnes arrivées moins de 2 ans avant l'obtention du titre de séjour avaient des facilités de compréhension de l'oral. En 2022, cette proportion augmente et atteint

43 %, se rapprochant ainsi de celle des personnes présentes en France depuis 10 ans ou plus.

6. Évolution de la compréhension de l'oral selon la durée de présence en France



Lecture: 21 % des primo-arrivants présents en France depuis moins de 2 ans en 2019 sont dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2019.

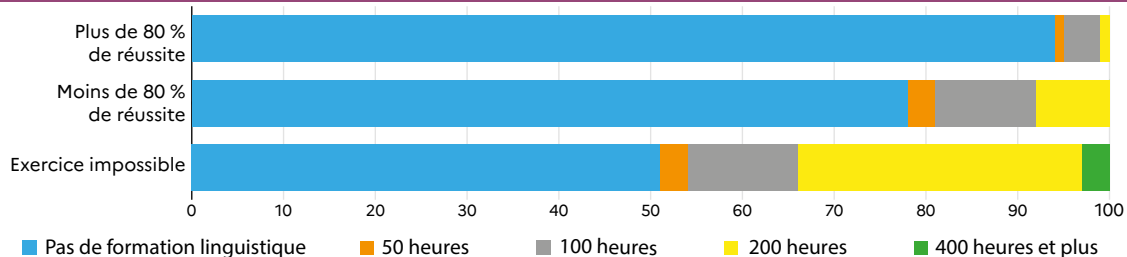
Champ: Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les primo-arrivants en difficulté bénéficient davantage d'heures de formation linguistique

Les primo-arrivants signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) se voient prescrire une formation linguistique en fonction des résultats obtenus lors d'un test de positionnement effectué lors des journées d'accueil à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Cette formation varie en durée, allant de 50 à 600 heures, et concerne principalement les personnes rencontrant de grandes difficultés en compréhension de la langue. Près de la moitié des personnes en grande difficulté en compréhension de l'oral identifiées dans l'enquête Elipa 2 en 2019 se sont vues attribuer au moins 50 heures de formation dans le cadre de ce dispositif, contre uniquement 6 % des personnes ayant obtenu un score d'au moins 80 % de réussite dans les exercices d'Elipa 2 (figure 7).

7. Nombre d'heures de formation selon le niveau en compréhension de l'oral évalué en 2019



Lecture : 51 % des primo-arrivants dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2019 n'ont pas bénéficié de formation linguistique après l'obtention de leur titre de séjour.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

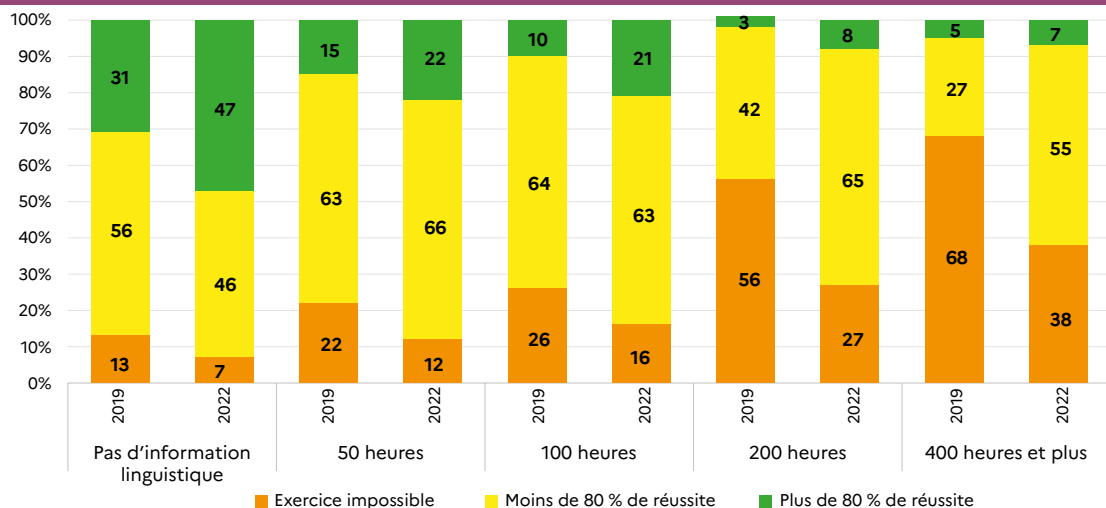
Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les primo-arrivants signataires du CIR [6], en difficulté face au français et suivant une formation linguistique progressent (figure 8). Parmi les primo-arrivants ayant bénéficié d'une formation, la proportion en extrême difficulté diminue, passant de 41 % à 22 % entre 2019 et 2022. Parallèlement, parmi ceux n'ayant pas suivi de formation linguistique, la proportion de primo-arrivants en extrême difficulté diminue également dans des proportions similaires, passant de 13 % à 7 %.

Le suivi de nombreuses heures de formation ne garantit pas toutefois d'atteindre un très bon niveau de français. Parmi ceux ayant reçu le plus d'heures de formation, la part de ceux obtenant plus de 80 % de réussite aux exercices ne pro-

gresse pas significativement entre 2019 et 2022, passant de 5 à 7 %. Ainsi, les primo-arrivants ayant suivi une formation linguistique dans le cadre du CIR progressent entre 2019 et 2022, mais ils restent nombreux à présenter des difficultés 4 ans après l'obtention de leur titre de séjour, et peu d'entre eux atteignent un bon niveau de maîtrise en français [7]. Parmi les 20 % de primo-arrivants en extrême difficulté en 2019, 51 % ont suivi une formation linguistique. Cela a favorisé pour 58 % d'entre eux l'amélioration de leur niveau de compréhension orale. Néanmoins, qu'ils aient suivi ou non une formation linguistique, 4 primo-arrivants sur dix qui étaient en extrême difficulté en 2019 le sont toujours en 2022.

8. Évolution de la compréhension de l'oral selon le nombre d'heures de formation linguistique



Lecture : 68 % des primo-arrivants concernés par 400 heures de formation linguistique ou plus étaient dans l'impossibilité de réaliser les exercices de compréhension de l'oral en 2019.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Trois profils de primo-arrivants font face à des difficultés persistantes

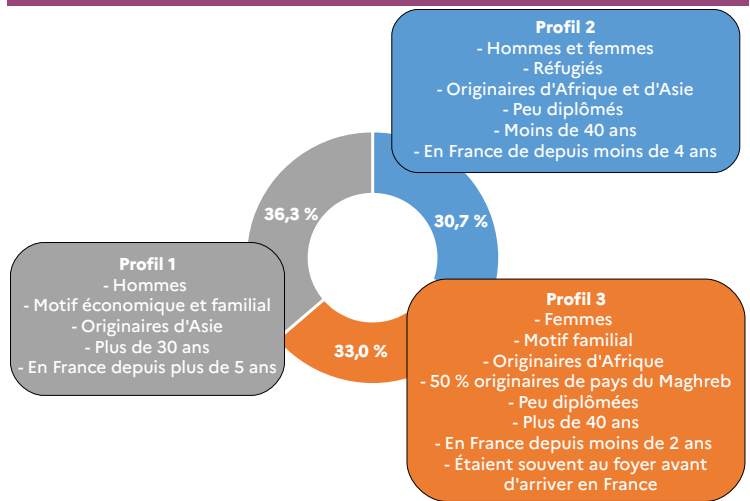
Parmi les personnes qui restent en extrême difficulté en 2022, c'est-à-dire celles qui sont toujours dans l'incapacité de réaliser les exercices de compréhension de la langue d'Elipa 2, 4 ans après l'obtention de leur titre de séjour, 3 profils distincts se démarquent (**Méthodologie**). Ces trois profils sont représentés dans des proportions comparables parmi les individus toujours en difficulté en 2022.

Le premier profil se compose principalement d'hommes, en majorité originaires d'Asie (**figure 9**). Ils ont obtenu un titre de séjour pour motif économique ou familial, et ont un niveau de scolarisation plus élevé que dans les autres profils. Enfin, plus de 8 sur 10 d'entre eux sont en France depuis 5 ans ou plus au moment de l'obtention de leur titre de séjour.

Le deuxième profil se compose de primo-arrivants plus jeunes, en grande majorité réfugiés (90%). Ils sont principalement originaires d'Afrique et d'Asie et plus de 9 sur 10 d'entre eux sont en France depuis moins de 4 ans au moment de l'obtention de leur titre. La répartition entre hommes et femmes est équilibrée, alors que les hommes sont surreprésentés dans la population réfugiée globale [8].

Le troisième profil est composé principalement de femmes, ayant obtenu un titre au motif familial pour 9 sur 10 d'entre elles. Elles sont plus âgées, et principalement originaires d'Afrique, de pays du Maghreb pour la moitié d'entre elles. Elles se sont installées en France peu avant l'obtention de leur titre, et étaient en majorité au foyer ou inactives avant d'arriver en France.

9. Typologie des primo-arrivants qui restent en difficulté en 2022



Lecture : 36,3 % des primo-arrivants qui restent en extrêmes en difficulté en 2022 sont identifiés comme appartenant au profil 1. Ils sont majoritairement des hommes.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

SOURCE: LA MESURE DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS ELIPA 2

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2) suit l'intégration des immigrants ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020, et sont réinterrogés en 2022.

Le questionnaire Elipa 2 utilise des exercices de compréhension de l'oral et de l'écrit issus de l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'Insee réalisée en 2011/2012. L'enquête IVQ est réalisée en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et comprend un module permettant d'évaluer le taux d'illettrisme chez les personnes concernées. Ce module, ainsi que d'autres modules spécifiques, propose des épreuves réalisées au domicile des enquêtés pour mesurer leurs compétences en lecture, écriture et calcul, en se basant sur des situations de la vie quotidienne telles que lire un programme TV ou écrire une liste de courses.

Le questionnaire Elipa 2 reprend le module ANLCI de l'enquête IVQ pour les exercices de compréhension de l'écrit. L'enquêté reçoit une pochette de CD qu'il peut examiner et lire quelques secondes avant de répondre à une série de questions. Les questions de compréhension sont posées en se basant sur les 11 questions du module ANLCI.

Pour l'évaluation de la compréhension de l'oral, l'enquêté écoute un extrait de bulletin d'information et répond ensuite à une série de questions. Dans le module initial de l'enquête IVQ, 7 questions sont posées après une première écoute, puis les mêmes questions sont repostées après une deuxième écoute. Ensuite, 3 questions supplémentaires et 3 questions de connaissance lexicale sont posées à l'enquêté. Dans l'exercice du questionnaire Elipa 2, les questions de connaissance lexicale ne sont pas posées.

Les scores de compréhension de l'oral et de l'écrit sont calculés selon la même méthode que celle utilisée dans l'enquête IVQ. Un barème est appliqué en fonction de la difficulté des questions et des compétences linguistiques à mobiliser pour y répondre. L'exercice de compréhension de l'écrit du module ANLCI, composé de 11 questions, donne lieu à une note sur 23 points, tandis que l'exercice de compréhension de l'oral comporte 10 questions et donne lieu à une note sur 18 points.

Les scores obtenus sont ensuite classés en cinq catégories, similaires à celles utilisées dans l'enquête IVQ, allant de « exercice impossible » à « plus de 80 % de réussite », en fonction du pourcentage de réussite des exercices de compréhension.

MÉTHODOLOGIE : TYPOLOGIE DES PRIMO-ARRIVANTS EN EXTRÊME DIFFICULTÉ

Afin de caractériser les groupes de primo-arrivants les plus en difficulté en compréhension de l'oral en 2022, une méthode de classification a été utilisée. Cette approche comprend deux étapes : l'Analyse en Composantes Multiples (ACM) et la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH).

Les variables utilisées pour réaliser la typologie comprennent le sexe, l'âge, le motif d'arrivée en France, le niveau de diplôme, l'origine, la durée de présence en France et l'activité avant d'arriver en France.

Trois profils distincts de primo-arrivants en difficulté face à la langue française sont identifiés, caractérisés par des différences significatives selon les différentes variables analysées (**figure 10**). Au total, 300 individus sont répartis dans 3 groupes de tailles similaires.

10 Typologie des primo-arrivants qui restent en difficulté en 2022

		Profil 1	Profil 2	Profil 3	Ensemble
Sexe	Masculin	86,1	50,6	6,0	50,0
	Féminin	13,9	49,4	94,0	50,0
Diplôme	N'a jamais été scolarisé	3,1	14,7	31,6	15,6
	Aucun diplôme obtenu	44,1	51,6	39,1	44,9
	Diplôme < Bac +2	25,5	25,4	22,7	24,6
	Diplôme supérieur (Bac +2 et plus)	27,3	8,3	6,5	14,9
Origine	Maghreb	5,6	0,7	50,5	18,2
	Afrique sahélienne	7,7	8,0	11,2	8,9
	Afrique centrale et golfe de Guinée	2,2	1,5	5,8	3,1
	Autre Afrique	9,8	28,4	2,0	13,1
	Sous-continent Indien	35,1	33,0	16,8	28,7
	Moyen-Orient	2,3	27,2	5,2	10,9
	Autre Asie	37,3	1,2	8,6	17,1
Motif du titre de séjour	Motif économique	59,9	1,3	0,5	23,1
	Motif familial	33,5	5,8	90,9	42,9
	Motif humanitaire	5,3	92,9	5,3	32,5
	Motifs divers	1,2	0,0	3,3	1,5
Age au moment de l'obtention du titre de séjour	18 à 29 ans	8,1	24,8	10,1	13,9
	30 à 39 ans	40,4	41,4	29,8	37,4
	40 à 49 ans	30,6	18,6	26,3	25,5
	50 ans et plus	20,9	15,3	33,9	23,3
Durée de présence en France au moment de l'obtention du titre de séjour	Moins de 2 ans	14,4	25,1	43,9	27,0
	2 à 4 ans	2,1	68,4	23,7	29,4
	5 à 9 ans	59,6	6,5	20,3	30,8
	10 ans et plus	23,8	0,0	12,1	12,8
Activité avant d'arriver en France	Avait un emploi (déclaré ou non)	72,3	43,3	29,5	49,3
	Chômeur, à la recherche d'un emploi	4,1	7,0	4,7	5,2
	Faisait des petits boulots	7,2	7,3	7,1	7,2
	Élève ou étudiant	11,2	1,9	2,7	5,5
	Au foyer	1,1	24,9	44,2	22,6
	Retraité	1,4	1,4	1,9	1,6
	Autre inactif	2,8	14,2	9,9	8,6

Lecture : 86,1 % des primo-arrivants du premier profil sont des hommes.

Champ : Primo-arrivants de 2018, détenteurs d'un titre de séjour de plus d'un an, majeurs, et résidants dans un des départements du champ d'Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1]** Dustmann C., & Fabbri F., « Language proficiency and labour market performance of immigrants in the UK. », *The economic journal*, 113(489), 695-717, 2003.
- [2]** Adami H., & Leclercq V., « Les migrants face aux langues des pays d'accueil : Acquisition en milieu naturel et formation. », Nouvelle édition Presses universitaires du Septentrion, 2012.
- [3]** Jourdan V., Quentrec-Creven L., & Mainguené A., « Mesurer les compétences à l'écrit et à l'oral des nouveaux migrants », *Économie et statistique* n° 490 (1), 85-111, 2016.
- [4]** Adami H., « Le rôle de la littératie dans le processus d'acculturation des migrants », Étude thématique pour le séminaire du Conseil de l'Europe L'intégration linguistique des migrants adultes. Strasbourg. 26 au 27 juin 2008. Conseil de l'Europe. p. 19-28, 2008.
- [5]** Le Quentrec-Creven G., « De la formation linguistique à l'intégration des nouveaux-migrants?. », Actes du XVIIe colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales, Ouagadougou (pp. 1-22), 2014.
- [6]** Jourdan V., « Les signataires du contrat d'intégration républicaine », *Infos migration* n° 102, octobre 2021.
- [7]** Lochmann A., Rapoport H., & Speciale B., « The effect of language training on immigrants' economic integration: Empirical evidence from France », *European Economic Review*, 113, 265-296, 2019.
- [8]** Ghiorghita E., Henry J., & Ninnin L., « Les premières années en France des Réfugiés », *Insee Références*, 27-37, 2023.



LE NIVEAU DE DIPLÔME DES NOUVEAUX MIGRANTS

Le niveau de diplôme des primo-arrivants et leur reconnaissance constituent des facteurs déterminants de leur intégration sur le marché du travail français. Trois quarts des primo-détenteurs d'un titre de séjour ont un diplôme, et plus d'un quart de l'enseignement supérieur. Les femmes sont plus diplômées que les hommes, en particulier du supérieur, quelle que soit leur tranche d'âge. Plus d'un quart des nouveaux immigrés est formé dans le domaine du commerce, de l'administration et du droit. En 2022, 41 % des primo-arrivants diplômés du supérieur ont initié une démarche pour faire reconnaître leur diplôme obtenu à l'étranger, avec succès pour la majorité d'entre eux, et 20 % ne l'ont pas fait car ils n'en ont pas eu besoin. Parallèlement, 21 % ont obtenu leur diplôme en France. Ces derniers occupent plus souvent un emploi que les autres primo-migrants, tandis que ceux n'ayant aucun diplôme se trouvent plus souvent en situation d'inactivité. Enfin, les immigrés diplômés du supérieur souhaitent rester définitivement en France aussi souvent que ceux sans qualification, soit plus de huit primo-arrivants sur dix.

Louis-Marie Ninnin, DSED

Les immigrés vivant en France sont moins diplômés que l'ensemble de la population [1]. En 2021, 38 % des immigrés âgés de 30 à 64 ans n'ont aucun diplôme ou sont titulaires au plus d'un brevet des collèges (ou équivalent), contre 16 % des personnes non immigrées de la même tranche d'âge. Les immigrés sont cependant un peu plus d'un quart à être diplômés à un niveau équivalent licence ou plus, soit aussi souvent que la population non-immigrée [2].

Le niveau de diplôme des nouveaux migrants est l'un des facteurs déterminants de leur intégration sur le marché du travail [3]. Par ailleurs, les immigrés peuvent rencontrer des difficultés à faire valoir les compétences acquises dans leur pays d'origine, en partie en raison de l'absence de reconnaissance en France de leur diplôme étranger [4].

L'enquête Elipa 2 suit le parcours d'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (glossaire) ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et 2022 (encadré 1).

Trois nouveaux migrants sur quatre sont diplômés

En 2019, près de trois nouveaux migrants sur quatre déclarent avoir obtenu un diplôme, à l'étranger ou en France (figure 1). Ils sont 14 % à détenir un diplôme au niveau CEP (certificat d'études primaires) ou brevet des collèges, 30 % au niveau baccalauréat, CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (brevet d'études professionnelles), et 29 % à un niveau supérieur ou égal à Bac +2. À titre de comparaison, parmi l'ensemble des personnes non scolarisées vivant en France en 2019, 42 % sont diplômées au niveau baccalauréat, CAP ou BEP, et 31 % sont diplômées au niveau Bac +2.

Ceux qui bénéficient d'un titre de séjour économique sont plus diplômés que la moyenne : 45 % détiennent un diplôme du supérieur (Bac +2 et plus). À l'inverse les primo-arrivants admis en France pour raison humanitaire sont les moins diplômés. Ils ne sont que 19 % à être diplômés du supérieur, soit 10 points de moins que la moyenne, et 40 % n'ont aucun diplôme en 2019. Cette dernière proportion ne s'élève

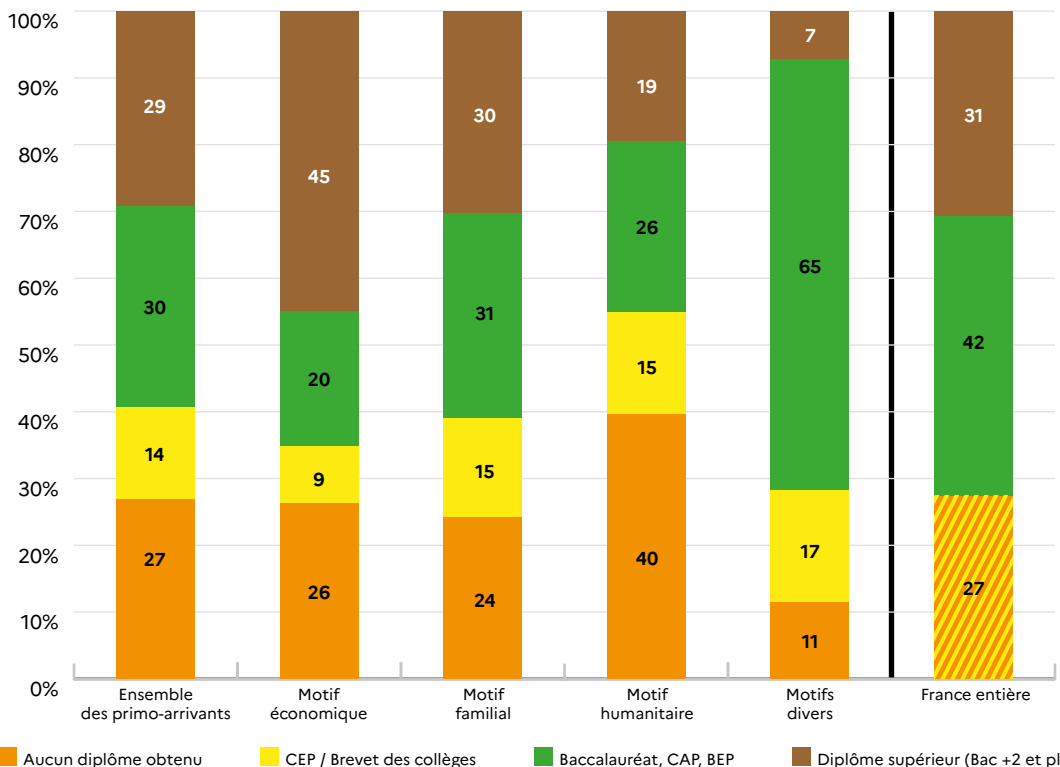
qu'à un quart pour ceux ayant obtenu un titre pour motif économique.

À l'instar des migrants économiques, un primo-arrivant sur quatre venant rejoindre en France de la famille ou des proches n'a aucun diplôme. Ces derniers sont par contre moins souvent diplômés du supérieur, 30 % soit 15 points de moins que les migrants économiques.

Les détenteurs d'autres titres se distinguent par une faible part de non diplômés (11 %),

mais aussi une proportion de diplômés du supérieur basse (7 %). Ils sont en grande majorité diplômés au niveau baccalauréat, CAP ou BEP (65 %). Ce sont en majorité des immigrés arrivés mineurs en France (87 % d'entre eux ont moins de 30 ans en 2019), et donc non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour avant leur majorité. Un an après l'obtention de leur premier titre, ils sont ainsi souvent (64 %) encore en cours d'études en France.

1 Niveau de diplôme en 2019 des primo-arrivants selon leur motif d'admission au séjour



Lecture : 27 % des primo-arrivants déclarent en 2019 n'avoir obtenu aucun diplôme en France ou à l'étranger.
 Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
 France entière : Population non scolarisée de 15 ans ou plus en France (hors Mayotte).
 Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2 - Insee, recensement de la population, exploitation principale.

Les femmes primo-arrivantes sont plus diplômées que les hommes

En 2019, les femmes primo-arrivantes détiennent en moyenne un niveau de diplôme plus élevé que les hommes (**figure 2**) : 30 % des hommes et 23 % des femmes déclarent n'avoir aucun diplôme. La différence est encore plus

marquée pour les diplômés du supérieur : 35 % des femmes détiennent un tel diplôme, contre 25 % des hommes. Cela reste vrai pour toutes les tranches d'âge avant 50 ans.

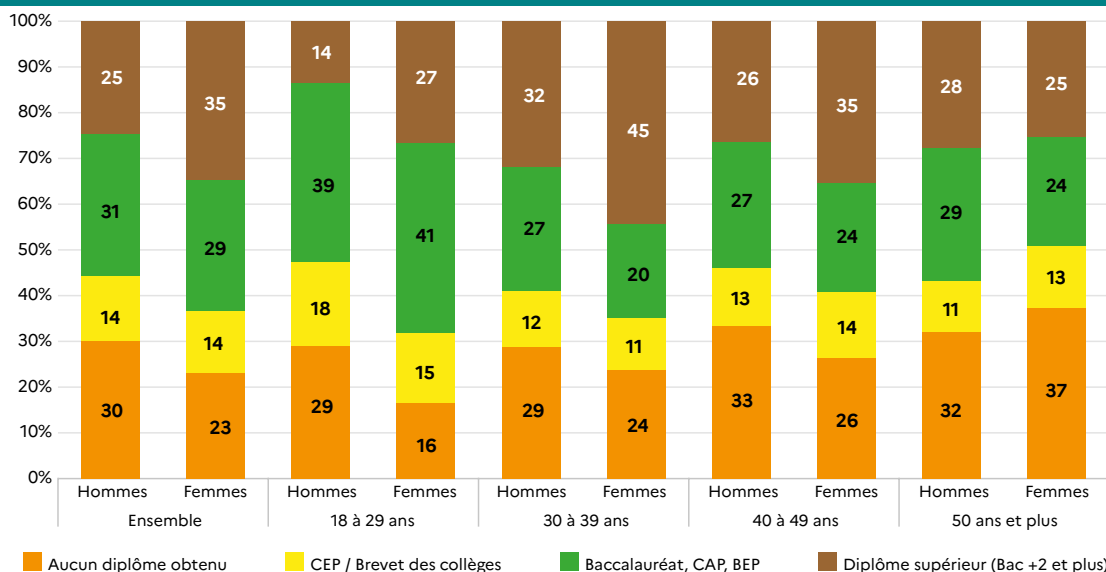
Les femmes les plus jeunes constituent la catégorie de population la moins souvent sans diplôme (16 %, soit respectivement 11 et 13 points

de moins que l'ensemble des primo-arrivants et que les hommes de la même tranche d'âge). À l'inverse les hommes de cette même tranche d'âge sont les moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur (14 %).

Les primo-arrivants les plus diplômés, au moins d'un Bac +2, sont les femmes âgées de 30 à 39 ans : elles sont 45 % dans ce cas contre 32 % pour les hommes de la même tranche d'âge.

Les écarts entre hommes et femmes sont moins marqués chez les primo-arrivants les plus âgés (50 ans et plus). Ceux-ci sont nombreux à n'avoir aucun diplôme : 32 % des hommes et 37 % des femmes. Ils sont tout de même plus d'un quart à être titulaires d'un diplôme du supérieur : 28 % des hommes et 25 % des femmes.

2. Niveau de diplôme en 2019 selon le sexe et l'âge des primo-arrivants



Lecture : 30 % des hommes déclarent en 2019 n'avoir obtenu aucun diplôme en France ou à l'étranger.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Une plus grande part de sans diplômes parmi les primo-arrivants du sous-continent indien et de l'Afrique sahélienne

Le niveau de diplôme varie aussi selon l'origine des primo-arrivants. Les ressortissants du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Népal ou Bhoutan) sont les moins diplômés, près de la moitié d'entre eux déclarant n'en avoir aucun. Ils sont suivis par les personnes en provenance d'Afrique sahélienne (42 % sont sans diplôme), et du Moyen-Orient (37 %) (**figure 3**).

À l'opposé, les ressortissants européens (hors UE et pays de l'AELE¹) et américains sont rarement sans aucun diplôme (respectivement 13 % et 12 %).

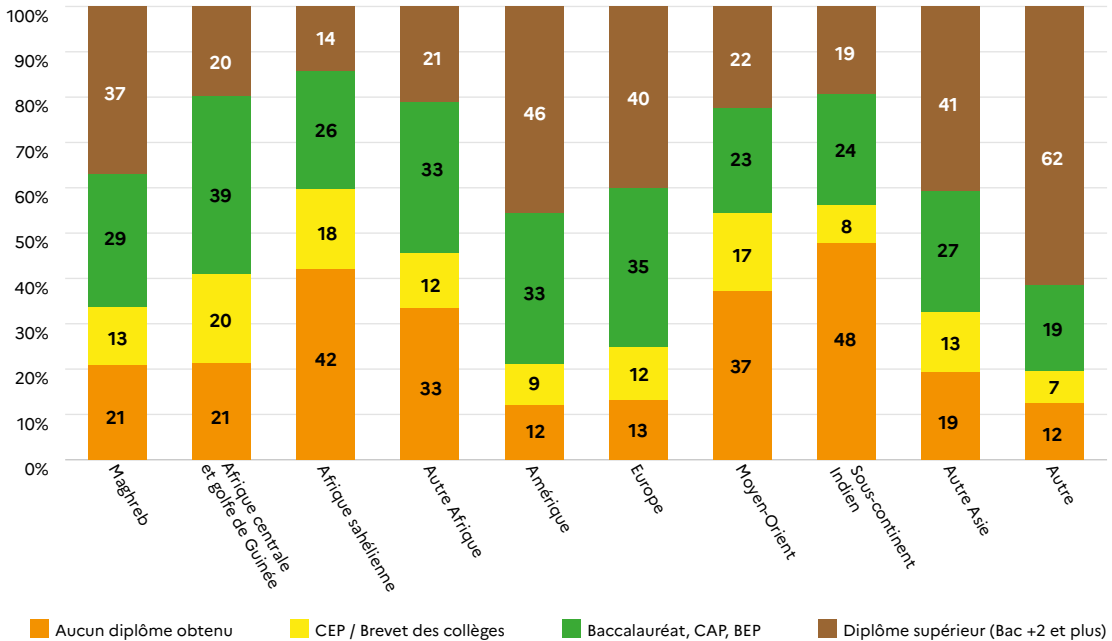
Les primo-arrivants originaires d'Afrique centrale et du golfe de Guinée se caractérisent en revanche par une faible proportion à la fois de non-diplômés (21 %) et de diplômés du supérieur (20 %). Ils sont nombreux à détenir un baccalauréat, CAP ou BEP (39 %), et 2 sur 10 détiennent au plus un CEP ou un brevet des collèges.

1 L'AELE, Association Européenne de Libre Échange regroupe l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Enfin, les nouveaux migrants provenant d'Amérique, d'autres pays d'Asie, d'Europe et du Maghreb sont le plus souvent diplômés du supérieur (respectivement 46 %, 41 %, 40 % et 37 %).

À l'inverse, ceux originaires d'Afrique sahélienne ou de pays du sous-continent indien présentent les taux les plus bas pour ce niveau de diplôme (respectivement 14 % et 19 %).

3. Niveau de diplôme en 2019 selon l'origine des primo-arrivants



Lecture : 21 % des primo-arrivants originaires d'Afrique Centrale et du golfe de Guinée déclarent en 2019 n'avoir obtenu aucun diplôme en France ou à l'étranger.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

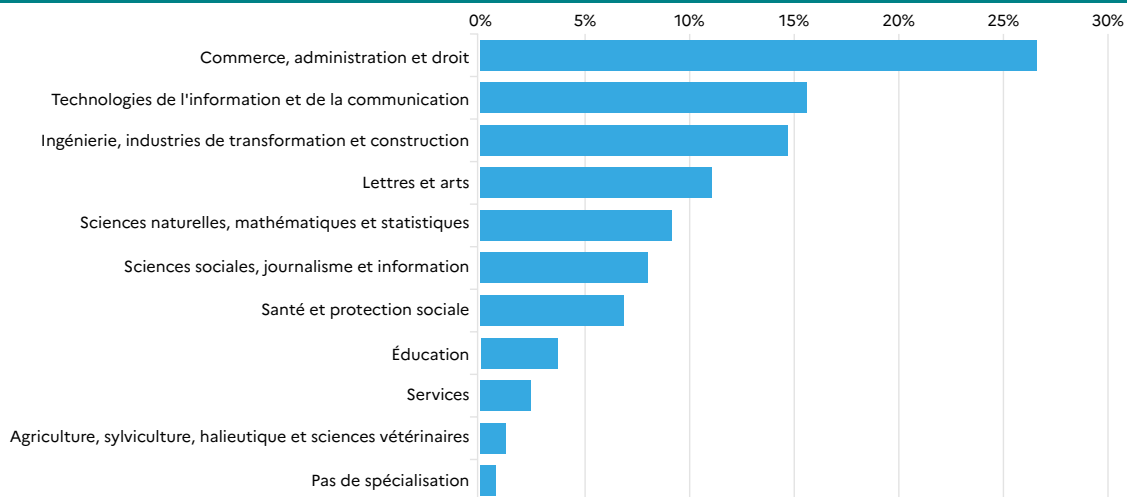
Les primo-arrivants diplômés du supérieur le sont le plus souvent en commerce, administration et droit

Le domaine de qualification le plus fréquent des primo-arrivants titulaires d'un Bac +2 ou plus est le commerce, l'administration et le droit (27 % des diplômés du supérieur, **figure 4**). Le domaine des technologies de l'information et de la communication vient ensuite (16 % des diplômés du supérieur), puis celui de l'ingénierie, des

industries de transformation et de la construction (15 %).

Les secteurs de l'éducation, des services, et de l'agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires sont à l'inverse très peu représentés parmi les diplômés du supérieur, avec respectivement 4 %, 2 % et 1 % des primo-arrivants titulaires d'un Bac +2 ou plus dans ces domaines.

4. Domaines de qualification des primo-arrivants diplômés du supérieur en 2019



Lecture : 27 % des primo-arrivants déclarant détenir un diplôme du supérieur en 2019 ont obtenu leur diplôme dans le domaine du commerce, de l'administration et du droit.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2 et d'un diplôme du supérieur.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les domaines de formation du supérieur privilégiés par les primo-arrivants varient notablement selon leur genre, leur âge ou leur origine (figure 5). Bien que le domaine d'études du commerce, de l'administration et du droit soit le plus fréquent parmi les hommes et femmes primo-arrivants, une différence notable apparaît entre les sexes, avec 30 % de femmes et 23 % d'hommes dans ce domaine. Les primo-arrivants d'Afrique centrale et du golfe de Guinée, ainsi que ceux d'Afrique sahélienne sont 4 sur 10 à être diplômés dans ce secteur, alors qu'ils ne sont que 18 % pour les ressortissants de pays du Moyen-Orient et 23 % pour ceux du Maghreb.

Les hommes sont le plus souvent diplômés en ingénierie, industries de transformation et construction (24 %), domaine de formation peu présent pour les femmes (7 %). Ce secteur est par ailleurs le plus représenté chez les primo-arrivants originaires du Moyen Orient (24 %). Les hommes sont aussi près de deux fois plus souvent diplômés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (21 % contre 11 % pour les femmes). Celui-ci est par ailleurs très présent chez les primo-arrivants ori-

ginaires du Maghreb et des pays du sous-continent indien (respectivement 23 % et 21 %).

À l'inverse, les femmes sont sur-représentées par rapport aux hommes dans les diplômes des lettres et arts, ainsi que dans la santé et protection sociale.

5. Domaines de qualification des diplômés du supérieur en 2019 selon le sexe, l'âge et l'origine

	Ensemble	Femmes	Hommes	18 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Afrique centrale et golfe de Guinée	Afrique sahélienne	Amérique	Autre Afrique	Autre Asie	Europe	Maghreb	Moyen-Orient	Sous-continent Indien
Commerce, administration et droit	27	30	23	27	28	26	19	42	38	27	33	25	26	23	18	26
Technologies de l'information et de la communication	16	11	21	16	18	13	6	12	11	7	5	9	10	23	9	21
Ingénierie, industries de transformation et construction	15	7	24	12	15	15	18	9	8	17	10	17	10	16	24	14
Lettres et arts	11	14	8	9	11	13	13	6	4	12	13	17	18	9	15	13
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	9	10	8	16	7	6	8	5	13	10	14	10	10	9	8	7
Sciences sociales, journalisme et information	8	8	8	8	7	10	11	12	13	11	12	4	8	6	11	8
Santé et protection sociale	7	10	3	6	7	7	9	6	7	9	8	7	7	7	7	3
Éducation	4	4	3	3	3	4	8	3	4	4	2	5	3	3	4	5
Services	2	3	2	2	2	3	3	5	1	3	2	4	4	2	3	0
Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	1	1	1	1	1	2	3	1	1	0	2	2	3	1	1	1
Pas de spécialisation	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	2	1	0	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : Les totaux peuvent différer de 100 % en raison des arrondis de valeurs.

Lecture : 27 % des primo-arrivants déclarant détenir un diplôme du supérieur en 2019 ont obtenu leur diplôme dans le domaine du commerce, de l'administration et du droit.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2 et d'un diplôme du supérieur.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

41 % des diplômés du supérieur ont initié une démarche pour faire reconnaître un diplôme

Parmi les primo-arrivants diplômés du supérieur et dont le plus haut niveau de diplôme a été obtenu à l'étranger, 38 % déclarent avoir entrepris une démarche pour faire reconnaître un diplôme. Parmi les diplômés du supérieur dont le plus haut niveau de qualification a été obtenu en France, ils sont 49 % à avoir initié ce type de démarche pour au moins un diplôme obtenu à l'étranger.

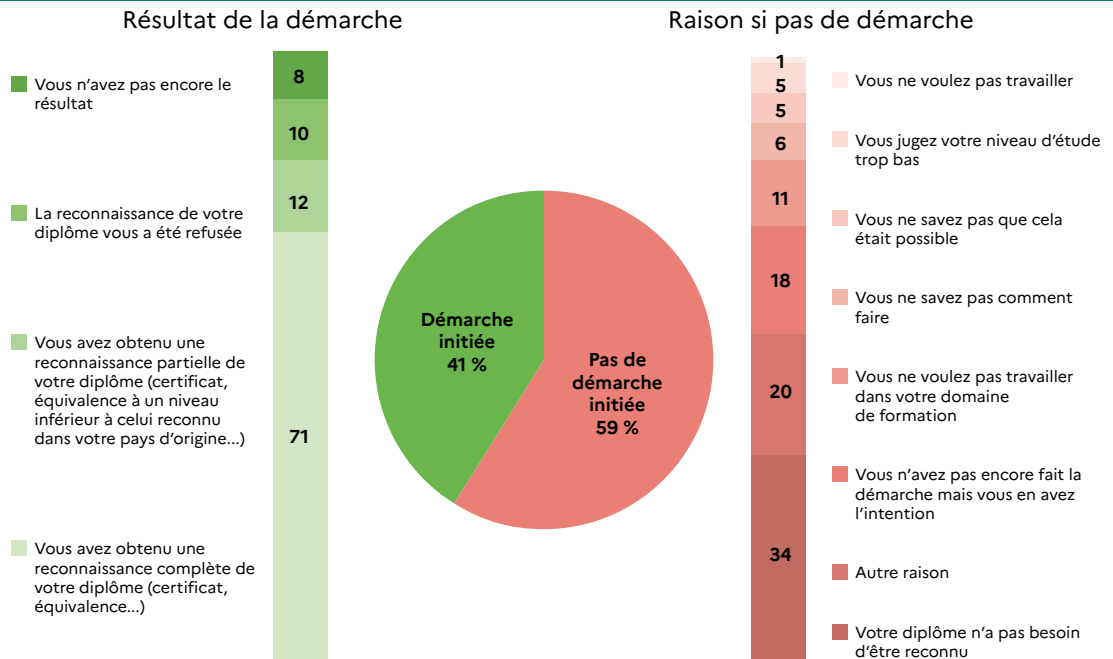
Au total, 41 % des primo-arrivants diplômés du supérieur déclarent avoir entrepris une démarche pour faire reconnaître en France une qualification (**figure 6**) [4]. L'obtention de la reconnaissance du diplôme est un enjeu de leur intégration sur le marché du travail, et plus particulièrement de l'adéquation entre leur qualification et l'emploi occupé. Dans l'impossibilité de transférer en intégralité le capital humain accumulé dans leur pays d'origine, la probabilité que les nouveaux migrants occupent un poste

exigeant un niveau de qualification inférieur à leur diplôme augmente [5].

Parmi ceux ayant initié la démarche, 71 % ont réussi à obtenir une reconnaissance complète de leur diplôme, se voyant délivrer un certificat ou une équivalence. En revanche, 12 % n'ont obtenu qu'une reconnaissance partielle, 10 % des démarches ont abouti à un refus et 8 % sont toujours en cours d'instruction.

Pour les primo-arrivants qui n'ont pas entrepris la démarche, 34 % estiment que leur diplôme n'a pas besoin d'être reconnu pour exercer leur activité en France, 20 % déclarent avoir l'intention d'initier cette démarche ultérieurement et 11 % manquaient d'informations pour la faire (ne sachant pas que c'était possible, ou ne sachant pas comment faire).

6. Démarches des primo-arrivants diplômés du supérieur pour faire reconnaître une qualification



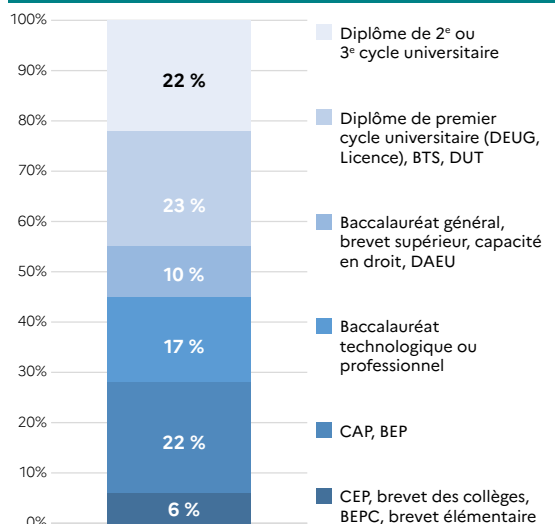
Lecture: 41 % des primo-arrivants déclarant être diplômés du supérieur en 2022 ont engagé une démarche pour faire reconnaître un diplôme en France. Parmi eux, 71 % ont obtenu une reconnaissance complète du diplôme.
 Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2 et d'un diplôme du supérieur.
 Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

21 % des primo-arrivants ont obtenu leur diplôme en France

En 2019, parmi les primo-arrivants ayant obtenu un titre de séjour un an plus tôt, 17 % déclarent avoir obtenu leur diplôme en France. 3 ans plus tard ils sont 21 %.

Les diplômes du premier cycle universitaire, BTS (brevet de technicien supérieur) et DUT (diplôme universitaire de technologie) représentent 23 % des diplômes obtenus en France (figure 7). Ils sont suivis par les diplômes du 2^e et 3^e cycle universitaire (22 %) et les CAP ou BEP (22 %). À titre de comparaison, en moyenne 50 % des sortants de formation initiale en 2018, 2019 ou 2020 sortent diplômés de l'enseignement supérieur pour la population générale en France, et 9 % sortent diplômés au niveau CAP ou BEP [6].

7. Répartition des primo-arrivants ayant obtenu un diplôme en France selon leur niveau



Lecture: Parmi les primo-arrivants interrogés en 2022 déclarant avoir obtenu un diplôme en France, 22 % ont obtenu une qualification du 2^e ou 3^e cycle universitaire.
 Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
 Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

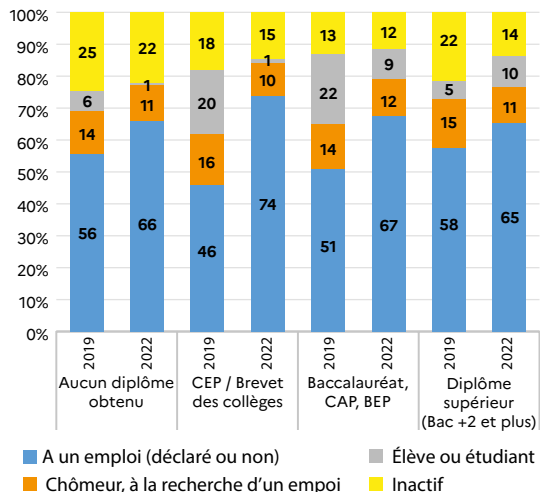
Les primo-arrivants non diplômés sont aussi souvent en emploi que les autres, mais aussi plus souvent inactifs

Les diplômés du supérieur et les primo-arrivants sans diplôme sont en emploi dans des proportions similaires en 2022 (65 % et 66 %), mais ceux déclarant n'avoir obtenu aucun diplôme sont plus souvent inactifs (22 % contre 14 %, **figure 8**). Les nouveaux migrants diplômés du supérieur peuvent prétendre aux emplois les plus qualifiés, bien que leur accès à ces emplois reste plus difficile que pour les personnes sans lien avec la migration [7]. Par ailleurs, 10 % des diplômés au niveau bac +2 ou plus déclarent être encore étudiants en 2022.

En 2022, 74 % des diplômés au niveau CEP ou brevet des collèges occupent un emploi, soit 28 points de plus qu'en 2019. Cette forte augmentation tient en grande partie à la transition vers l'emploi de la majorité des étudiants de 2019.

Les primo-arrivants qui déclarent en 2022 être titulaires d'un CEP, brevet des collèges, Baccalauréat, CAP ou BEP étaient pour 2 sur 10 d'entre eux encore étudiants en 2019.

8. Statut d'activité selon le niveau de diplôme



Lecture : 56 % des primo-arrivants n'ayant aucun diplôme déclarent avoir un emploi en 2019.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Quel que soit le niveau de diplôme des nouveaux migrants, ils souhaitent en majorité rester en France

Un large panel d'études démontre les bénéfices d'une immigration économique qualifiée et diversifiée en matière d'innovation, de créativité et, in fine, de croissance économique [8, 9]. Afin de capter une part importante des migrations de « talents », plusieurs dispositifs, tel que le passeport-talent, ont été mis en place pour faciliter leur admission au séjour en France [10]. L'attractivité migratoire du pays réside ainsi dans sa capacité à proposer à l'étranger une valorisation de ses qualifications mais aussi à lui offrir un point de fixation, c'est-à-dire, lui donner envie et la possibilité de s'installer durablement sur le territoire.

Plus de 8 primo-arrivants sur 10 déclarent souhaiter rester définitivement en France en 2022, quel que soit le plus haut niveau de diplôme obtenu en France ou à l'étranger (**figure 9**). Les titulaires d'un CEP ou d'un brevet des collèges, et ceux ayant obtenu un baccalauréat, CAP, ou BEP, déclarent un peu plus souvent être installés définitivement (respectivement 86 % et 87 %) que les non diplômés et les diplômés du supérieur (81 % et 82 %).

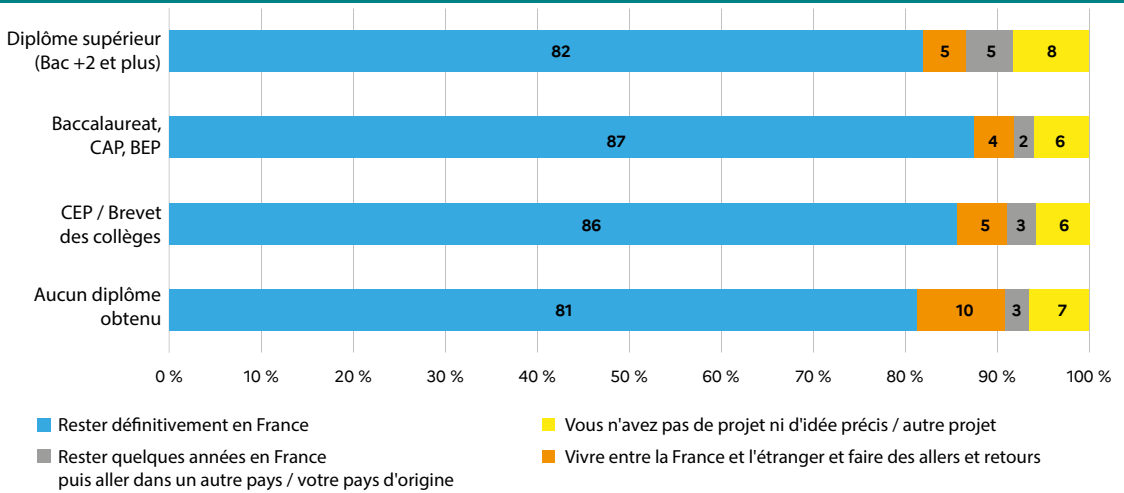
Les nouveaux migrants n'ayant jamais obtenu de diplôme sont 10 % à déclarer vouloir vivre entre la France et l'étranger et faire des allers et retours, soit deux fois plus que pour les primo-arrivants diplômés.

Les diplômés du supérieur représentent environ la moitié des primo-arrivants déclarant soit vouloir retourner dans leur pays d'origine, soit rester quelques années en France avant d'aller dans un autre pays (respectivement 53 % et 48 %).

Parmi ceux voulant rester définitivement en France, 1 sur 3 est diplômé du supérieur, et 1 sur 4 est sans diplôme.

À l'inverse, les primo-arrivants déclarant vouloir vivre entre la France et l'étranger et faire des allers-retours sont moins diplômés : 26 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme du supérieur, et 41 % déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme.

9. Projet migratoire en 2022 selon le niveau de diplôme



Lecture : 81 % des primo-arrivants n'ayant aucun diplôme en 2022 déclarent vouloir rester définitivement en France.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Encadré 1. Les niveaux de diplôme dans Elipa 2

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2) suit l'intégration des immigrants ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020, et sont réinterrogés en 2022.

À chaque fois, l'enquêté déclare le plus haut niveau de diplôme obtenu en France ou à l'étranger. Ces informations déclaratives sont regroupées en 4 catégories homogènes (**figure 10**).

Les enquêtés déclarent aussi dans quel domaine de formation ce diplôme a été obtenu, et sont questionnés sur leurs éventuelles démarches pour faire reconnaître leur diplôme.

10. Qualification des niveaux de diplôme dans l'enquête Elipa 2 en 2019

Niveau de diplôme (regroupement)	Niveau de diplôme détaillé	Répartition %
Aucun diplôme obtenu	Aucun diplôme obtenu	26,8
CEP (certificat d'études primaires) / Brevet des collèges	CEP ou diplôme de même niveau	3,3
	Brevet des collèges ou diplôme de même niveau	10,6
Baccalauréat, CAP (certificat d'aptitudes professionnelles), BEP (brevet d'études professionnelles)	CAP, BEP ou diplôme de même niveau	11,2
	Baccalauréat technologique ou professionnel ou diplôme de même niveau	8,4
Diplôme supérieur (Bac +2 et plus)	Baccalauréat général, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou diplôme de même niveau	10,5
	Diplôme de premier cycle universitaire: BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), licence ou diplôme de même niveau	12,6
	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire ou diplôme de même niveau	16,7

Lecture : 26,8 % des primo-arrivants déclarent n'avoir aucun diplôme en 2019.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1] Insee, « Éducation et maîtrise de la langue », Fiche thématique 3, *Insee Références*, 111-120, 2023.
- [2] Hajji I., « Diplôme selon le lien à la migration et les origines sociales », *Infos migration* n° 94, septembre 2019.
- [3] Schneider A-R, Henry J., « Évolution de l'activité des primo-arrivants entre 2019 et 2020 (résultats de l'enquête Elipa 2) », *Infos migration* n° 105, mars 2022.
- [4] Domergue F., « Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants », *Infos migration* n° 37, mars 2012.
- [5] Ukrayinchuk N., Chojnicki X., « Le rôle du capital humain prémigratoire dans l'intégration économique des immigrés en France : compétences métier vs compétences transversales », *Population*, 75(2-3), 325-357., 2020.
- [6] SIES, « Le niveau d'études de la population et des jeunes », *État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, n° 16, juin 2023.
- [7] Breem Y., Robin J., « L'accès aux emplois très qualifiés », *Infos migration* n° 46, janvier 2013.
- [8] Boubtane E., « Les effets économiques de l'immigration pour les pays d'accueil », *L'Économie Politique*, n° 4, 2019.
- [9] Garcia-Penalosa C., Wasmer E., « Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents », *Notes du conseil d'analyse économique* n° 4, 2016.
- [10] Auriol E., Rapoport H., « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », *Notes du conseil d'analyse économique* n° 67, 2021.

L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES PRIMO-ARRIVANTS

L'insertion professionnelle des immigrés admis au séjour constitue un enjeu majeur des pouvoirs publics. Au-delà même de l'accès à un emploi, l'obtention d'un travail accélère toutes les dimensions du processus d'intégration de l'immigré. Les premières années après l'obtention de leur premier titre de séjour, la situation sur le marché du travail des primo-arrivants s'améliore grandement : 68 % occupent un emploi en 2022, soit 14 points de plus qu'en 2019. Au-delà du motif de leur admission en France, le genre, la composition familiale, le niveau de diplôme et l'ancienneté de présence en France de l'immigré jouent un rôle déterminant dans sa quête d'emploi. À l'instar de l'ensemble des actifs occupés de France, les conditions d'emploi diffèrent également selon le profil du primo-arrivant. Les hommes occupent davantage des postes dans l'industrie ou le BTP, comme ouvriers et exercent plus souvent leur activité de nuit. Les femmes travaillent plus souvent dans le tertiaire, en CDD, à temps partiel subi et comme employées. Parmi les femmes inactives et au foyer en 2022, une sur quatre est en recherche active d'emploi.

Samuel Ettouati, DSED

En 2018, plus de 3 millions d'immigrés de 15 ans ou plus sont actifs (**glossaire**) sur le marché du travail en France (hors Mayotte) [1]. Deux fois plus souvent au chômage que la population autochtone, les migrants sont bénéficiaires d'accompagnements visant à favoriser leur insertion professionnelle. L'insertion professionnelle des immigrés arrivant en France constitue une priorité affirmée des acteurs publics, nationaux comme locaux, et un sujet fréquent d'analyse de la recherche académique [2].

L'enquête Elipa 2 suit le parcours d'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (**glossaire**) ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et en 2022. À chaque interrogation, ils y déclarent leur statut d'activité et le cas échéant les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail.

Près de 8 primo-arrivants sur 10 sont actifs sur le marché du travail

La situation d'activité des nouveaux migrants s'améliore grandement les quatre années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour en 2018. En 2022, 79 % d'entre-deux sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, soit 5 points de plus qu'en 2020 et 10 de plus qu'en 2019 (**figure 1**). Cette hausse résulte des entrées sur le marché du travail des primo-arrivants au foyer et étudiants : ils rassemblaient respectivement 14 % et 12 % des nouveaux migrants en 2019 contre seulement 11 % et 6 % en 2022. Pour les étudiants, deux fois sur trois cette transition vers l'activité se fait directement vers l'occupation d'un emploi. Ce ratio est d'environ 1 sur 2 pour les immigrés au foyer.

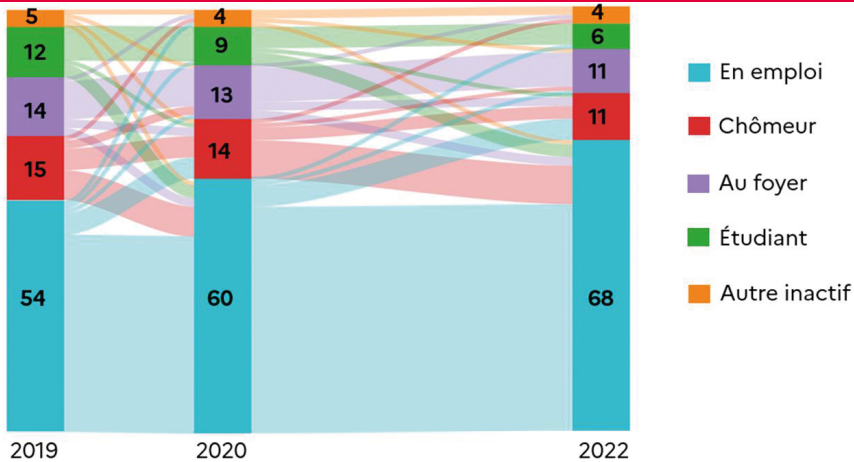
L'accès à l'emploi des primo-arrivants progresse également. Entre 2019 et 2022, la part des primo-arrivants occupant un emploi augmente de 14 points et atteint 68 %. Cette croissance ne résulte pas que des entrées dans la vie active des étudiants ou personnes au foyer. De nombreux primo-arrivants sortent du chômage

et accèdent à un emploi: entre chaque vague d'interrogation d'Elipa 2, plus de la moitié des chômeurs ont trouvé un emploi.

Conséquence de ces deux dynamiques, le taux de chômage (**glossaire**) des primo-arrivants décroît: il s'établit à 14 % en 2022, soit un recul de 6 points par rapport à 2020 et de 8 points par rapport à 2019. Dans le même temps, le taux

national a diminué de 1,1 point **[3]**. Toutefois, le taux de chômage des primo-arrivants reste en 2022 deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population (7 %). De plus, trouver un travail ne garantit pas de sa pérennité: près de 8 % des nouveaux immigrés en emploi en 2020 (resp. 2019) sont au chômage et en recherche d'emploi en 2022 (resp. 2020).

1. Évolution du statut d'activité des primo-arrivants en 2019, 2020 et 2022



Lecture: En 2019, 54 % des primo-arrivants occupent un emploi. Ils sont 60 % en 2020 et 68 % en 2022.

Champ: Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2. Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Enquête Elipa 2.

Une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes primo-arrivantes

Ces tendances diffèrent selon le profil socioéconomique des primo-arrivants, en particulier en fonction du motif de leur admission en France. Le droit au séjour des migrants économiques est conditionné, sauf exception, à la délivrance d'une autorisation de travail valant intention d'embauche. Ces derniers sont ainsi quasiment tous actifs (98 %) et occupent en grande majorité un emploi (93 % en 2022, **figure 2**). Les immigrés venant en France rejoindre de la famille ou des proches, majoritairement des femmes **[4]**, occupent quant à eux moins souvent un emploi que la moyenne (47 % en 2019 et 62 % en 2022) et font plus souvent le choix de rester au foyer (22 % en 2019 et 16 % en 2022). Parallèlement, les primo-détenteurs d'un titre humanitaire sont

ceux le plus souvent au chômage (22 % en 2019), conséquence du caractère contraint ou soudain de leur migration. Leur taux de chômage est ainsi le plus élevé en 2019 (33 %). Enfin, les autres nouveaux admis au séjour regroupent en très grande partie des étrangers arrivés mineurs en France obtenant un premier titre avec leur majorité. En 2019, 2 sur 3 poursuivent leurs études, et toujours plus d'un tiers 3 ans plus tard.

La situation professionnelle des femmes primo-arrivantes diffère fortement de celles des hommes. En 2019, elles sont 35 % à occuper un emploi, soit 2 fois moins que les hommes. À l'inverse, plus d'une femme sur quatre reste inactive à domicile, une option que ne choisit presque aucun homme. Ces écarts s'expliquent en grande partie par leur parcours migratoire: moins d'une femme sur dix est admise au séjour

pour motif économique contre un homme sur quatre, et 69 % des primo-arrivantes détiennent un titre familial contre 44 % des hommes.

Néanmoins, le motif d'admission au séjour en France ne suffit pas à expliquer seul ces différences entre hommes et femmes : à caractéristiques égales, les femmes primo-arrivantes occupent moins souvent un emploi. D'après une étude de l'Insee exploitant Elipa 2 [5], le fait de vivre seule augmente la probabilité qu'une primo-arrivante soit active en 2019 alors que la présence d'un conjoint ou d'enfants joue plus faiblement un rôle dans l'activité des hommes.

Les années suivantes, la position des femmes primo-arrivantes sur le marché du travail se renforce : une sur deux est en emploi, et 23 % demeurent au foyer, soit 7 points de moins qu'en 2019. Cependant, d'importantes inégalités persistent. À caractéristiques identiques, les hommes primo-arrivants ont 61 % de chances en plus d'occuper un emploi que d'être au chômage en 2022 par rapport aux femmes (encadré 1). Dans le même temps, la part des nouveaux immigrés en emploi s'établit à des niveaux similaires entre ceux vivant en couple, avec ou sans enfant, et ceux vivant seuls (entre 64 % et 70 %). Par contre, les immigrés responsables seuls d'enfant(s) exercent moins souvent une activité (48 % en 2019, 57 % en 2022) et sont plus souvent au chômage (24 % en 2019, 19 % en 2022). Toute chose égale par ailleurs, un primo-arrivant sans enfant a 8 % de chance en plus d'occuper un emploi que d'être au chômage par rapport à une personne avec un seul enfant. Au-delà du troisième enfant, les primo-arrivants ont par contre significativement plus de risque d'être inactif ou même au chômage lorsqu'ils sont actifs sur le marché du travail.

Le rôle de l'ancienneté de présence en France et des relations personnelles

En 2019, soit un an après l'obtention de leur titre de séjour, les primo-arrivants le plus souvent en emploi sont ceux diplômés du supérieur (59 %), et ceux sans aucun diplôme (55 %, figure 2). Ces

derniers, sont plus rapidement employables : un titulaire d'un CAP ou d'un BEP (glossaire) a presque deux fois plus de chance d'occuper un emploi que d'être inactif par rapport à un primo-arrivant détenant un BTS ou une licence (encadré 1). Les moins diplômés travaillent plus souvent en tant qu'ouvrier dans l'artisanat et l'industrie [6] alors que les diplômés de l'enseignement supérieur occupent plus souvent un poste d'employé dans l'administration, l'éducation, la santé ou les actions sociales. Les détenteurs d'un diplôme allant du Brevet des collèges au Baccalauréat poursuivent quant à eux plus souvent leurs études (22 %).

La durée de présence en France avant l'obtention d'un premier titre de séjour joue aussi un rôle important quant à leur accès à l'emploi. En 2019, 42 % de ceux qui sont arrivés sur le territoire moins de 2 ans avant la délivrance de leur titre ont obtenu un travail, contre 6 sur 10 de ceux résidant en France depuis plus longtemps (figure 2). 3 ans plus tard, des différences persistent malgré un rattrapage : 6 immigrés sur 10 arrivés en France entre 2016 et 2018 occupent un emploi contre près de trois quarts des autres primo-arrivants.

Le temps passé sur le territoire favorise le tissage de liens sociaux et offre davantage d'opportunités de création d'un réseau. Le migrant peut en tirer un bénéfice direct, à court ou à plus long terme, afin notamment de trouver un travail. Le capital social semble ainsi constituer un facteur déterminant dans l'insertion professionnelle des primo-arrivants. En France, 41 % des primo-arrivants actifs occupés en 2022 ont obtenu leur travail par leurs relations ou grâce à des recommandations de proches (figure 3). Il s'agit ainsi du principal mode d'obtention d'un emploi pour les nouveaux immigrés, loin devant une candidature spontanée ou un démarchage (19 %) ou bien la réponse à une annonce hors celles du Pôle emploi, de l'Apec ou d'une autre administration (14 %). À l'opposé, seuls 2 % des primo-arrivants en 2022 ont trouvé leur emploi grâce à une association ou

l'aide d'une assistante sociale. Les primo-arrivants ont ainsi plus souvent recours à des contacts de relations personnelles ou professionnelles que l'ensemble des personnes en recherche d'emploi en France. Cette méthode constitue le 3e mode de recherche d'emploi en France [7] après la ré-

ponse à des petites annonces ou d'un contact de Pôle Emploi ou d'une agence d'intérim. Au final, un primo-arrivant connaissant des personnes sur le territoire à leur arrivée ont 12 % plus de chance d'occuper un emploi que d'être au chômage en 2022 qu'un primo-arrivant sans contact.

2. Activité des primo-arrivants selon leurs caractéristiques sociodémographiques

	2019						2022						Part dans le total
	En emploi	Chômage	Étudiants	Au foyer	Autre inactif	Ensemble	En emploi	Chômage	Étudiants	Au foyer	Autre inactif	Ensemble	
Ensemble	54	15	12	14	5	100	68	11	6	11	4	100	100
Motif d'admission au séjour													
Motif économique	95	2	3	0	0	100	93	5	1	0	1	100	18
Motif familial	47	17	9	22	5	100	62	13	5	16	4	100	56
Motif humanitaire	42	22	15	10	11	100	62	13	7	10	8	100	20
Motifs divers	22	5	63	5	5	100	45	10	36	4	5	100	6
Genre													
Femme	35	15	14	30	6	100	51	13	8	23	5	100	46
Homme	70	14	11	1	4	100	80	10	5	1	4	100	54
Composition familiale													
Couple avec enfants	48	16	2	29	5	100	64	11	1	21	3	100	33
Couple sans enfant	55	18	4	18	5	100	69	11	1	15	4	100	17
Famille monoparentale	48	24	2	14	12	100	57	19	0	12	12	100	6
Personne seule	58	11	26	1	4	100	70	10	14	2	4	100	44
Origine													
Maghreb	47	17	7	24	5	100	59	14	3	19	5	100	32
Afrique s/s	55	17	16	8	4	100	73	11	7	5	4	100	24
Autre Afrique	53	17	17	8	5	100	70	14	8	4	4	100	9
Amérique et Océanie	60	9	17	8	6	100	68	12	8	6	6	100	6
Asie	58	10	14	12	6	100	71	7	8	11	3	100	23
Europe et CEI	49	13	16	16	6	100	68	10	8	10	4	100	6
Apatride	40	30	17	13	0	100	61	0	39	0	0	100	0
Tranche d'âge													
18 à 29 ans	38	13	31	14	4	100	60	10	16	12	2	100	37
30 à 39 ans	64	15	2	16	3	100	73	13	1	11	2	100	37
40 à 49 ans	65	18	1	12	4	100	76	10	0	10	4	100	17
50 ans et plus	47	15	1	13	24	100	55	10	0	9	26	100	9
Durée de présence en France en 2018													
Moins de 2 ans	42	18	8	26	6	100	59	13	4	20	4	100	37
2 à 4 ans	56	16	14	9	5	100	70	11	6	8	5	100	24
5 à 9 ans	66	11	12	8	3	100	76	9	6	6	3	100	25
10 ans et plus	58	11	22	4	5	100	67	11	13	2	7	100	14
Niveau de diplôme													
Aucun diplôme	55	14	6	17	8	100	66	11	2	16	5	100	27
CEP, BEPC ou diplôme de même niveau	45	16	20	13	6	100	65	10	12	10	3	100	14
CAP, BEP, Baccalauréat	50	14	22	10	4	100	65	11	12	8	4	100	30
Diplôme de l'enseignement supérieur	59	15	5	17	4	100	70	12	2	11	5	100	29

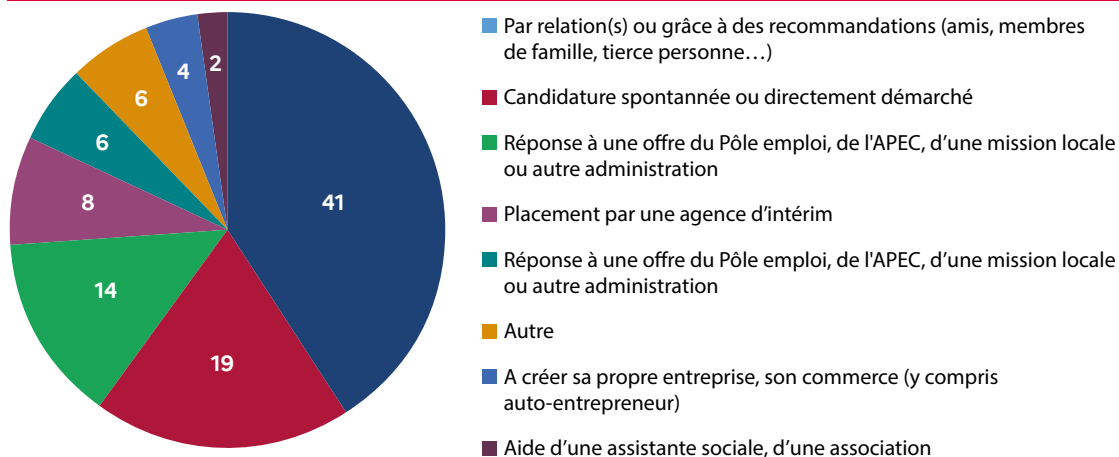
Lecture : En 2019, 35 % des femmes primo-arrivantes occupent un emploi contre 70 % pour les hommes.

Note : Sauf contre-indication, les caractéristiques socio-économiques sont celles de 2019.

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Enquête Elipa 2.

3. Mode d'obtention des emplois occupés par les primo-arrivants en 2022



Lecture: En 2022, 41 % des primo-arrivants en emploi ont trouvé ce dernier grâce à leurs relations ou des recommandations.

Champ: Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus en emploi en 2022 dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2.

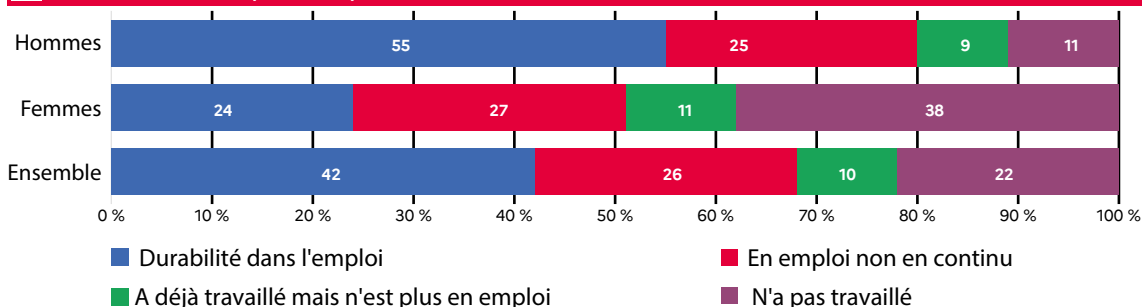
Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Enquête Elipa 2.

Les conditions d'emploi entre hommes et femmes diffèrent aussi

62 % des primo-arrivants en emploi en 2022 exerçaient aussi une activité lors des deux précédentes vagues d'interrogation d'Elipa 2 (**encadré 2**). Au total, 42 % des nouveaux migrants déclarent être en emploi en 2019, 2020 et 2022 (**figure 4**). L'entrée sur le marché du travail et l'accès à un emploi n'apportent pas la garantie de leur pérennité. Un primo-arrivant sur dix n'est pas en emploi en 2022 mais déclare avoir travaillé en 2019 ou 2020. Par ailleurs, 22 % des enquêtés n'exerçaient aucune activité en 2019, en 2020 et en 2022.

Conséquence des tendances précédemment décrites, des différences significatives persistent entre femmes et hommes nouvellement arrivés en France. 38 % des primo-arrivantes n'ont exercé aucune activité en 2019, 2020 et 2022, soit entre 3 et 4 fois plus souvent que les hommes. Parallèlement, parmi celles en emploi en 2022, la moitié l'est durablement, contre 7 hommes sur 10. Au total, moins d'une femme sur quatre travaille à chaque interrogation de l'enquête contre la moitié des hommes.

4. Continuité en emploi des primo-arrivants



Lecture: 55 % des hommes primo-arrivants sont en emploi en 2019, 2020 et en 2022, 25 % sont en emploi en 2022 mais ne l'étaient pas en 2019 ou 2020, 9 % ne sont pas en emploi en 2022 mais l'ont été en 2019 ou 2020, 11 % n'occupaient pas d'emploi en 2019, 2020, et en 2022. Champ: Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2. Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Enquête Elipa 2.

Des écarts de conditions d'emploi entre hommes et femmes primo-arrivants s'observent également. À l'instar de l'ensemble des actifs occupés en France [8], les formes particulières d'emploi, le temps de travail, le secteur d'activité et la profession des emplois occupés par les nouveaux immigrés diffèrent selon leur genre.

Plus de 7 primo-arrivants sur 10 en emploi en 2022 détiennent un contrat à durée indéterminée (CDI), en particulier ceux occupant un travail depuis 2019. Cette part excède 90 % pour les salariés français [8]. Si ce ratio est proche entre hommes et femmes, les primo-arrivantes souscrivent plus sou-

vent à un contrat à durée déterminée (CDD), soit une sur quatre (figure 5). 3 primo-arrivantes sur 10 en emploi travaillent à temps partiel, soit trois fois plus souvent que les hommes. Dans les deux tiers des cas, le temps partiel des femmes immigrées est subi, c'est-à-dire qu'elles travailleraient davantage si l'opportunité leur était offerte. Les principaux recruteurs des primo-arrivantes exercent une activité du secteur tertiaire [9] : dans l'administration, l'éducation, la santé et des actions sociales (32 %), le commerce, l'hôtellerie, la restauration (26 %). Elles travaillent également beaucoup chez des particuliers employeurs (15 %). Enfin, près de deux tiers des immigrées en emploi sont employées.

5. Conditions d'emploi en 2022 des primo-arrivants occupant un emploi en 2022

	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Durablement en emploi	En emploi non en continu	Ensemble	Durablement en emploi	En emploi non en continu	Ensemble	Durablement en emploi	En emploi non en continu	Ensemble
Ensemble	48	52	100	69	31	100	62	38	100
Forme particulière d'emploi									
Contrat à durée indéterminée (CDI)	80	56	68	78	57	71	78	56	71
Contrat à durée déterminée (CDD)	13	33	24	11	25	15	12	29	18
Intérimaire	2	5	3	5	10	7	4	8	5
Pas de contrat (dont auto-entrepreneur)	5	6	5	6	8	7	6	7	6
Temps de travail									
À temps complet	75	67	71	93	84	90	88	75	83
À temps partiel souhaité	5	11	8	2	4	2	3	7	5
À temps partiel subi	20	22	21	5	14	8	9	18	12
Travail de nuit (entre 00h et 5h)									
Oui	5	4	5	13	16	14	10	10	10
Non	95	96	95	87	84	86	90	90	90
Secteur d'activité									
Industrie (dont agriculture)	5	5	5	6	6	6	6	6	6
Transports	2	2	2	6	11	8	5	6	6
Construction, bâtiments, travaux publics	2	3	3	23	24	23	17	13	16
Commerce, hôtels, cafés, restaurants	25	28	26	37	29	34	34	29	31
Services aux entreprises, télécommunications, immobilier...	21	13	17	19	19	19	20	16	18
Administration, éducation, santé et actions sociales...	25	39	32	6	10	8	11	25	16
Pour un particulier employeur	20	10	15	3	1	2	7	5	7
Catégorie socio-professionnelle									
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4	4	4	5	6	5	5	5	5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	6	10	14	5	11	14	5	11
Professions intermédiaires	10	12	11	10	13	11	10	12	11
Employés	61	66	64	26	31	28	36	48	40
Ouvriers qualifiés	4	6	5	27	26	27	20	17	19
Ouvriers non qualifiés ou agricoles	6	6	6	18	19	18	15	13	14

Lecture : 48 % des femmes primo-arrivants en emploi en 2022 le sont durablement. Parmi elles, 80 % occupent un emploi en CDI. Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2 en emploi en 2022.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - enquête Elipa 2.

Les hommes primo-arrivants quant à eux travaillent deux fois plus souvent pour des missions d'intérim (7 %). Ils sont 14 % à travailler de nuit, c'est-à-dire entre minuit et 5 heures du matin, soit trois fois plus que les femmes. Lorsqu'ils sont en emploi de façon non continue (**encadré 2**), 18 % d'entre eux travaillent à temps partiel, subi presque quatre fois sur cinq. Comme les femmes, les hommes sont particulièrement présents dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration (34 %). Par ailleurs, plus d'un tiers des hommes travaillent dans la construction, les transports, ou l'industrie, contre seulement 10 % des femmes primo-arrivantes. Par voie de fait, 45 % des travailleurs immigrés exercent un métier d'ouvrier, soit 4 fois plus souvent que les femmes.

Un immigré sur quatre au foyer est en recherche d'emploi

Selon toute vraisemblance, l'insertion professionnelle des primo-détenteurs d'un titre de séjour en 2018 se poursuit après 2022.

Certains accèderont à un emploi avec leur sortie du chômage ou leur entrée dans la vie active.

En 2022, 11 % des primo-arrivants sont au chômage et en recherche active d'emploi. Parmi eux, la moitié a déjà occupé un emploi en 2019 ou 2020. Plus de 9 sur 10 sont inscrits à Pôle emploi, et 4 sur 10 bénéficient d'une allocation chômage (**figure 6**). 4 ans après leur admission au séjour, les immigrés au chômage sont moins enclins à bénéficier de leurs relations que ceux en emploi. En effet, seul 1 sur 10 fait appel à des proches dans leur quête de travail.

Les personnes au foyer en 2022 représentent 11 % des primo-arrivants de 2018. Essentiellement des femmes, 1 sur 4 déclare rechercher un emploi, dont 20 % ont déjà travaillé (**figure 7**). Disposant moins souvent d'un réseau acquis lors d'une précédente activité [10], la réponse à tout type d'annonce, de pôle Emploi ou non, constitue leur principal mode de recherche d'un emploi.

6. La recherche d'emploi des primo-arrivants au chômage en 2022

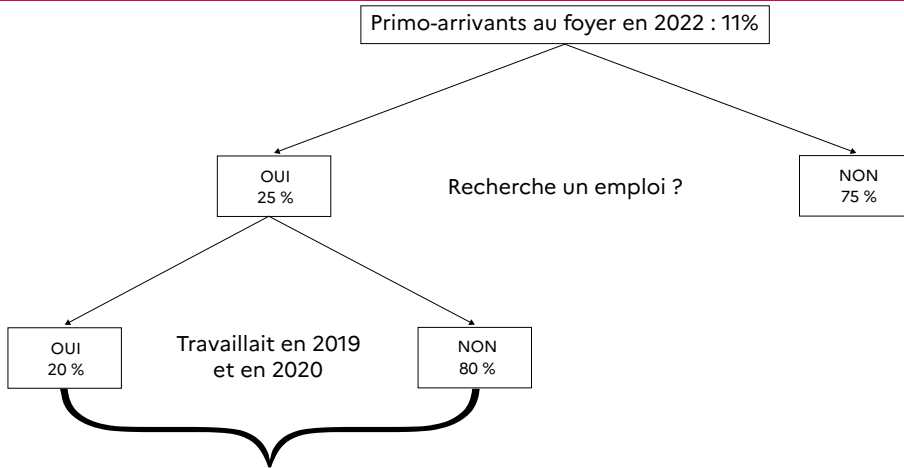
	A travaillé en 2019 ou 2020	N'a pas travaillé en 2019 ou 2020	Ensemble
Part dans le total	54	46	100
Mode principal de recherche d'un emploi			
Réponse à une offre du pôle emploi, de l'APEC ou autre administration	36	36	36
Réponse à une annonce hors pôle emploi, APEC ou autre administration	19	19	19
Candidature spontanée ou directement démarché	15	16	16
Par relation(s) ou grâce à des recommandations (amis, membres de famille...)	9	10	10
Placement par une agence d'intérim	11	6	9
Autre	6	4	5
Aide d'une assistante sociale, d'une association	1	5	3
En cours de création de sa propre entreprise, son commerce	3	2	2
Est inscrit à Pôle Emploi			
Non	8	12	10
Oui	92	88	90
Perçoit une allocation chômage			
Non	37	83	59
Oui	63	17	41

Lecture : 54 % des primo-arrivants au chômage en 2022 occupaient un poste lors de l'enquête en 2019 ou 2020. Parmi eux, ils sont 36 % à rechercher un emploi en répondant à des offres d'emploi de pôle emploi, de l'APEC ou de l'administration.

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2 au chômage en 2022.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - enquête Elipa 2.

7. Recherche d'emploi des primo-arrivants au foyer en 2022



Principal mode de recherche d'emploi :
annonces dans les journaux, internet ou réseaux sociaux

Lecture : 11 % des primo-arrivants au foyer en 2022. Parmi eux, 25 % recherchent un emploi dont 20 % ont travaillé en 2019 ou 2020.
Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors étudiants) en 2018 d'un an ou plus dans l'un des 10 départements couverts par Elipa 2 au foyer en 2022.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - enquête Elipa 2.

Encadré 1. Un modèle explicatif de l'insertion des immigrés sur le marché du travail

Cette étude propose un modèle explicatif du statut d'activité des primo-arrivants. Cette analyse s'appuie sur la spécification d'une régression logistique multinomiale explicative des différences de situation des immigrés sur le marché du travail développé par Giorgi et Le Thi **[10]** :

$$\log [W_i]/(i \text{ est inactif}) = \gamma \cdot X_i$$

Avec :

W_i : variable en 2 modalités : être en emploi ou au chômage en 2022.

X_i : groupe de variables des caractéristiques individuelles : détaillées dans le tableau ci-dessous.

γ : les paramètres estimés par le modèle.

Le modèle prédit correctement le statut sur le marché du travail dans 63 % des cas.

Les estimations des effets marginaux sont les suivantes :

		En emploi		Au chômage	
Motif d'admission au séjour	Économique	26,1	***	6,3	***
	Familial	3,0	***	2,0	***
	Humanitaire	2,2	***	2,0	***
	Divers	Ref.		Ref.	
Genre	Femme	Ref.		Ref.	
	Homme	3,7	***	2,3	***
Durée de présence avant l'obtention du titre	5 ans ou plus	0,9	***	1,0	ns
	3 ou 4 ans	0,5	***	0,6	***
	2 ans ou moins	Ref.		Ref.	

Origine nationalité	Maghreb	0,4	***	0,8	***
	Afrique sub-saharienne	Ref.		Ref.	
	Autre Afrique	1,0	ns	1,3	***
	Asie	0,6	***	0,6	***
	Amérique et Océanie	0,6	***	0,9	ns
	Europe	0,6	***	0,5	***
	Apatride	0,3	***	0,0	ns
Diplôme	Aucun diplôme	Ref.		Ref.	
	CEP (certificat d'études primaires)	1,5	***	1,5	***
	Brevet des collèges, BEPC	2,0	***	1,3	***
	CAP, BEP	1,7	***	1,5	***
	Bac. technique ou professionnel	0,9	*	0,8	***
	Baccalauréat général	0,9	ns	1,1	ns
	DEUG, Licence, BTS, DUT	0,9	***	0,9	ns
	Master, Doctorat	1,1	***	1,2	***
Statut marital	Divorcé(e)	2,4	***	2,4	***
	En concubinage ou union libre	1,5	***	1,1	ns
	Marié(e)	1,4	***	1,0	ns
	Pacsé(e)	3,3	***	4,2	***
	Veuf(ve)	1,2	ns	0,9	ns
	Célibataire	Ref.		Ref.	
Nombre d'enfants dans le logement	Pas d'enfant	1,2	***	1,1	ns
	1 enfant	Ref.		Ref.	
	2 enfants	1,0	ns	1,1	*
	3 enfants	0,5	***	0,9	**
	4 enfants	0,5	***	0,9	ns
	5 enfants	0,5	***	0,6	***
	Plus de 5 enfants	0,9	ns	1,2	ns
Activité avant l'arrivée en France	Avait un emploi	3,0	***	3,8	***
	Faisait des petits boulots	3,6	***	3,8	***
	Chômeur	2,1	***	3,3	***
	Élève ou étudiant	1,1	***	1,5	***
	Au foyer	Ref.		Ref.	
	Retraité	0,1	***	0,0	***
	Autre inactif	0,9	ns	1,8	***
Connaissait des personnes en France avant son arrivée	Non	1,1	***	1,3	***
	Oui	Ref.		Ref.	
Réussite aux exercices de compréhension orale du français	Impossibilité de faire l'exercice	0,6	***	0,5	***
	Moins de 40 %	1,1	ns	0,9	ns
	De 40 % à moins de 60 %	Ref.		Ref.	
	De 60 % à moins de 80 %	1,5	***	1,6	***
A une santé mentale fragile	80 % ou plus	1,0	ns	0,8	***
	Oui	1,0	ns	1,6	***
État de santé générale	Non	Ref.		Ref.	
	Très mauvais	0,0	***	0,2	***
	Mauvais	0,1	***	0,3	***
	Moyen	0,4	***	0,5	***
	Bon	Ref.		Ref.	
Constante	Très bon	0,7	***	0,6	***
		0,7	***	0,2	***

Lecture: En 2022, à caractéristiques égales, les primo-arrivants admis au séjour pour motif économique ont 26,1 fois plus de chance d'être en emploi que d'être inactifs par rapport aux primo-arrivants admis au séjour pour motif divers. A caractéristiques identiques, les hommes primo-arrivants ont 61 % de chances en plus d'occuper un emploi que d'être au chômage en 2022 par rapport aux femmes (1,61=3,7/2,3).
 Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

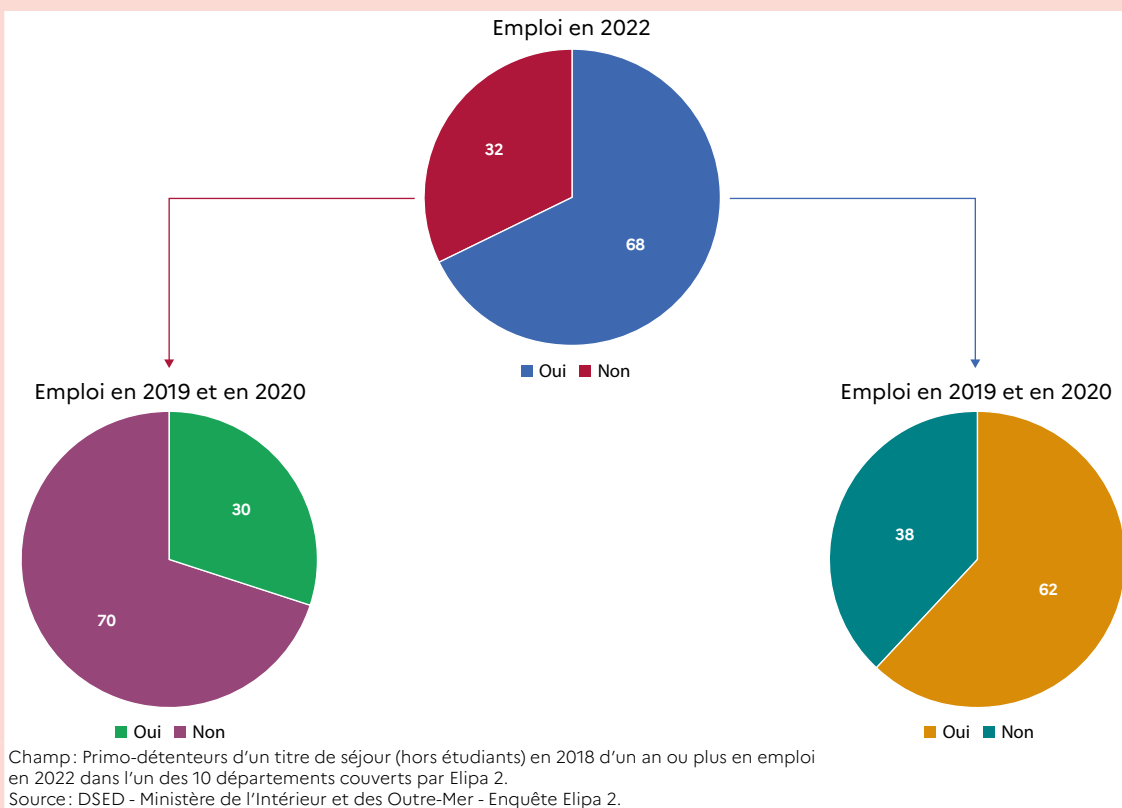
Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Note: *** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %, n.s non -significatif.

Encadré 2. La mesure de la continuité en emploi des primo-arrivants

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2) suit l'insertion des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020, et sont réinterrogés en 2022. A chaque vague d'interrogation de l'enquête, les sondés sont questionnés sur leur statut d'activité. Dans cette étude, le caractère durable du statut en emploi des primo-arrivants est classifié selon 4 catégories :

- un primo-arrivant est dit « durablement en emploi » s'il déclare occuper un emploi à chacune des vagues d'interrogation d'Elipa 2. Cela concerne 62 % des primo-arrivants déclarant être en emploi en 2022.
- l'immigré est dit en « emploi non en continu » s'il occupe un emploi en 2022 mais ne travaillait pas lors de son interview en 2019 ou 2020. Ce cas regroupe 38 % des primo-arrivants en emploi en 2022.
- les 2 dernières catégories rassemblent les primo-arrivants sans emploi en 2022 avec d'une part ceux travaillant en 2019 ou 2020, et d'autre part ceux déclarant ne pas être en emploi à chacune des 3 interrogations d'Elipa 2. Ces derniers regroupent 70 % des primo-arrivants sans emploi en 2022.



POUR EN SAVOIR PLUS

- [1]** DSED, « Intégration des immigrés sur le marché du travail », Infos Migrations, n° 101, 2021.
- [2]** Meurs D., Pailhé A., Simon P., « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France. » Populations, 2006, vol°61, n° 5, pp.763-801.
- [3]** Pénicaud E., « Une photographie du marché du travail en 2022 », Insee Première, n° 1941, 2023.
- [4]** Jourdan V., Prévot M., « L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) – Elipa 2 », Infos Migrations, n° 97, 2020.
- [5]** Giorgi J., Le Thi C., « L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France », Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés, 2023, pp. 61-70.
- [6]** Schneider A-R., Henry J., « Evolution de l'activité des primo-arrivants entre 2019 et 2020 (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos Migrations, n° 105, 2022.
- [7]** Guillauneuf J., « Comment recherche-t-on un emploi? Pôle emploi et agence d'intérim pour les ouvriers, relations personnelles et réseaux sociaux pour les cadres », Insee Première, n° 1660, 2017.
- [8]** Barlet M., Minni C., et al., « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », Dares Analyses, n° 056, 2014.
- [9]** Desjonquères A., Lhommeau B., et al., « Quels sont les métiers des immigrés », Dares Analyses, n° 36, 2021.
- [10]** Garnier H., Méda D., « La place du travail dans l'identité des personnes », Données sociales, 2009, pp. 623-630.
- [11]** Giorgi J., Le Thi C., « L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France », Insee Références – Immigrés et descendants d'immigrés en France, 2023.



LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PRIMO-ARRIVANTS

Accéder à un logement de façon pérenne, facilite l'intégration sociale ou encore économique de tout immigré s'installant en France. Les premières années après l'obtention de leur premier titre de séjour, les conditions de logement des primo-arrivants progressent significativement : 75 % occupent un logement « autonome » en 2022, soit 15 points de plus qu'en 2019. Durant ces trois années, la moitié des primo-arrivants ont déménagé afin essentiellement de gagner en espace, en confort ou en autonomie. Les conditions d'occupation des logements diffèrent toutefois sensiblement selon le profil des nouveaux migrants et le motif de la migration. Ceux qui migrent pour des raisons humanitaires vivent régulièrement dans des centres d'hébergement collectifs et ceux qui migrent pour des raisons économiques louent davantage dans le parc privé. Les plus jeunes sont plus fréquemment hébergés par un tiers et ceux en emploi ou diplômés du supérieur accèdent plus souvent à la propriété. Après un déménagement, les primo-arrivants habitent dans des logements plus grands et de meilleure qualité. Des situations précaires persistent toutefois : 46 % des primo-arrivants vivent en 2022 avec moins d'une pièce par personne, et 16 % déclarent disposer d'un logement en mauvais état.

Boris Wegner, Jean-Claude Bianchini, DSED

En 2019-2020, parmi les personnes de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine en logement ordinaire (**glossaire**), 53 % appartiennent à un ménage propriétaire de son logement [1]. L'accession à la propriété est plus rare pour les ménages de personnes immigrées (32 %). Ces derniers sont pour plus d'un tiers locataires dans le secteur social. Les premières années suivant leur admission au séjour en France, les conditions de logement des immigrés s'avèrent bien plus précaires : quatre sur dix sont logés chez un tiers, dans un centre d'hébergement ou un logement de fortune [2].

L'enquête Elipa 2 suit le parcours d'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (**glossaire**) ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et en 2022. À chaque interrogation, ils y déclarent le type de logement occupé, les difficultés liées à ce logement, s'ils ont déménagé et les raisons de ce déménagement.

Trois quarts des primo-arrivants occupent leur logement de façon « autonome »

Les conditions de logement des primo-arrivants progressent significativement les quatre années suivant leur admission au séjour en France en 2018. En 2022, 75 % de ces derniers occupent un logement dit « autonome », c'est-à-dire qu'ils sont locataires ou propriétaires de leur habitation, soit 7 points de plus qu'en 2020 et 15 de plus qu'en 2019 (**figure 1**). Cette hausse traduit un gain continu d'autonomie des primo-arrivants. Ils étaient 28 % à être hébergés par un tiers et 8 % à résider dans un centre d'hébergements collectifs en 2019 contre respectivement 23 % et 6 % en 2020 puis 19 % et 4 % en 2022. Les immigrés restent toutefois près d'un sur cinq à vivre dans des conditions de logement non-« autonomes » quatre ans après leur admission.

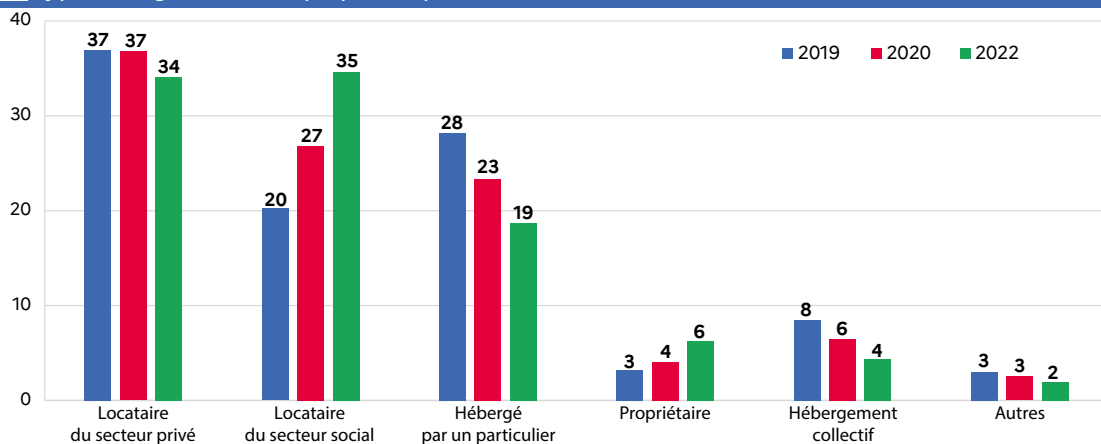
Les trajectoires des primo-arrivants diffèrent selon leurs conditions initiales d'hébergement. 37 % des nouveaux migrants logés par un particulier en 2019 disposent d'un logement « autonome » en 2022 (**figure 2**) : 21 % ont signé un bail

dans le secteur social, 14 % dans le secteur privé, et 2 % sont devenus propriétaires. Dans le même temps, la moitié des immigrants logés en centre collectif en 2019 sont pour moitié locataires dans le parc social en 2022 et plus d'un sur dix dans le parc privé.

Conséquence de ces tendances, la location dans le parc social devient le principal mode d'occupation des logements des primo-arrivants : ce type d'habitation rassemble 35 % des primo-arrivants en 2022, soit une hausse de 8 points par rapport à 2020 et de 15 par rapport à 2019. Parallèlement,

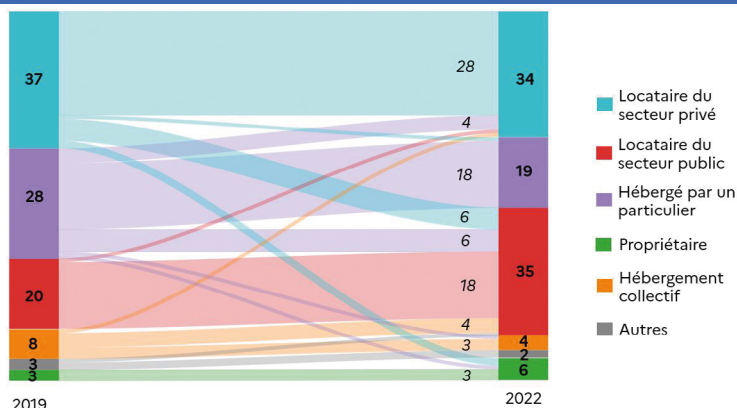
la part des nouveaux immigrants locataires dans le parc privé stagne (37 % en 2019 et 34 % en 2022). Cette stabilisation masque deux dynamiques : d'une part des entrées dans le parc privé (5 % des primo-arrivants entre 2019 et 2022), d'autre part des transitions d'un bail privé vers un bail social (6 %) ou vers l'accès à la propriété (2 %). Au final, l'achat d'un bien immobilier reste rare pour les immigrants quatre années après leur admission au séjour : 6 % d'entre eux ont accédé à la propriété alors que 58 % des ménages français sont propriétaires [3].

1. Type de logement occupé par les primo-arrivants en 2019, 2020 et 2022



Note : Les logements « Autres » rassemblent les squats, bidonvilles, les hébergements de fortunes, et les hébergements mis à disposition par l'employeur.
 Note de lecture : 37 % des primo-détenteurs de titres sont locataires dans le secteur privé en 2019, ils sont 37 % en 2020 et 34 % en 2022.
 Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.
 Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

2. Évolution du type de logement occupé par les primo-arrivants entre 2019 et 2022



Note de lecture : 37 % des primo-détenteurs de titres sont locataires dans le secteur privé en 2019, ils sont 34 % en 2022. 28 % des primo-arrivants sont locataires dans le secteur privé en 2019 et en 2022.
 Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.
 Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

La moitié des primo-arrivants a changé de logement entre 2019 et 2022

Ces améliorations résultent de la mobilité résidentielle des primo-arrivants [4]. Entre 2019 et 2022, 47 % des primo-arrivants ont déménagé au moins une fois (figure 3). Un rythme plus soutenu que le reste de la population : chaque année depuis la fin des années 2000, un ré-

sident de France métropolitaine sur dix change de logement [5]. La mobilité résidentielle des primo-arrivants est motivée majoritairement par le souhait de disposer d'un logement plus grand (22 % des déménagements), d'un lieu de vie plus confortable (16 %), par le caractère provisoire de leur précédent logement (14 %), la conséquence de changements familiaux (11 %) ou encore pour devenir propriétaire (9 %).

3. Raisons déclarées des déménagements des primo-arrivants

	Ensemble	Motif du titre de séjour			
		Économique	Familial	Humanitaire	Divers
Taux de mobilité (en %)	47 %	48 %	45 %	56 %	31 %
Raisons déclarées des déménagements					
Pour avoir un logement plus grand	22	17	25	20	17
Pour avoir un logement de meilleure qualité, plus confortable	16	23	20	22	12
Logé provisoirement ou résiliation du bail	14	12	12	19	8
Changements familiaux (naissance, mise en couple, séparation...)	11	6	13	8	14
Pour devenir propriétaire	9	13	9	2	8
Autre raison	8	7	6	11	6
Pour avoir un logement autonome, quitter celui des parents	6	2	5	5	21
Pour vivre dans un meilleur quartier	4	6	4	3	6
Se rapprocher de votre lieu de travail (ou de celui de votre conjoint)	4	6	2	5	4
Pour des raisons financières (loyer, charges, logement trop cher...)	3	3	3	4	4
Le logement doit être démolì, vous avez été victime d'un sinistre	1	1	1	1	0
Parce que vous (ou votre conjoint) avez changé de travail (y compris retraite)	1	1	1	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100

Note de lecture : 47 % des primo-arrivants ont déménagé et changé de logement entre 2019 et 2022. Parmi eux, 22 % l'ont fait pour bénéficier d'un logement plus grand.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

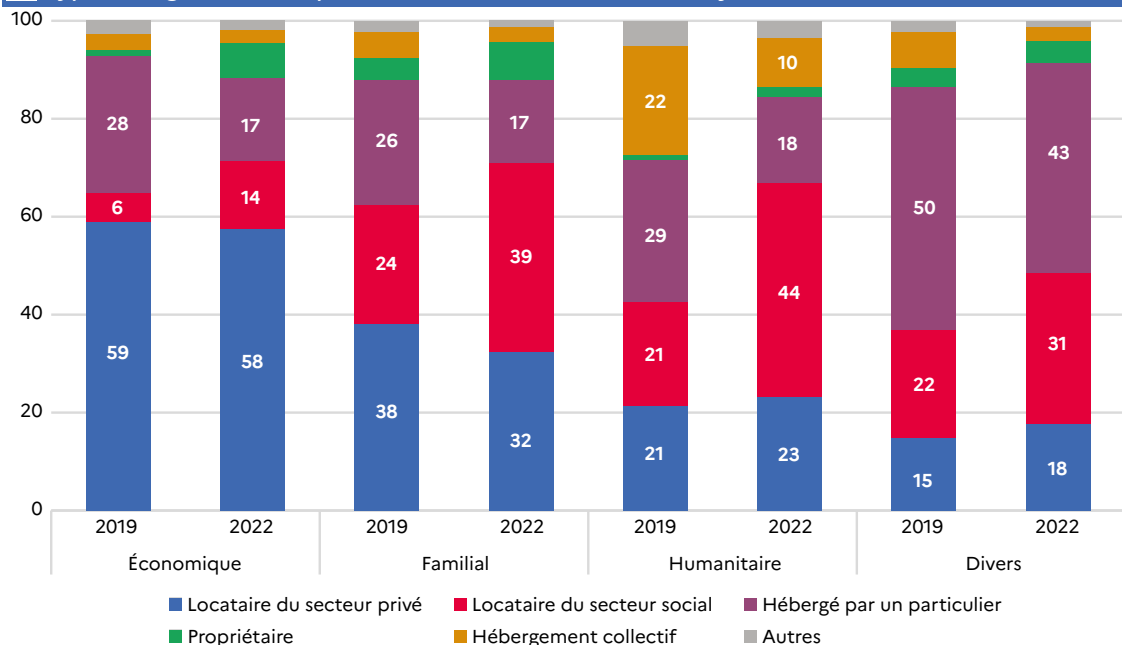
Le type de logement occupé par les primo-arrivants, leur taux de mobilité et les raisons de leur déménagement varient sensiblement selon plusieurs facteurs corrélés entre eux : leur profil socio-économique, leurs conditions initiales d'habitation ainsi que leur motif d'admission au séjour. À leur arrivée en France en tant que demandeurs d'asile, les immigrés humanitaires peuvent bénéficier d'un hébergement temporaire grâce au Dispositif national d'accueil (DNA, [glossaire](#)) ou dans un Centre provisoire d'hébergement (CPH, [glossaire](#)) une fois le statut de réfugiés acquis [6]. Conséquence de ces offres, les primo-arrivants humanitaires s'avèrent ainsi ceux le plus souvent hébergés dans un centre collectif et les plus mobiles : 22 % résident dans

un hébergement collectif en 2019 (figure 4) et 56 % ont changé de logement entre 2019 et 2022 (figure 3). Toutes choses égales par ailleurs, la propension à la mobilité des immigrés humanitaires est 23 % supérieure à celles des primo-arrivants familiaux et 39 % plus grande que celle des migrants économiques ([encadré 1](#)). Dans le même temps, à caractéristiques égales, les primo-arrivants hébergés dans un centre collectif en 2019 ont 65 % de chances en plus de déménager que ceux logés par un particulier, 84 % de chances en plus que les locataires du privé et 3 fois plus de chances de déménager que les bailleurs du parc social. Quatre années après l'obtention de leur premier titre en 2018, la situation en logement des immigrés humani-

taires s'est grandement améliorée: ils sont 69 % à occuper un logement « autonome » en 2022, soit 25 points de plus qu'en 2019. 44 % sont lo-

cataires d'un logement social. Ils restent toutefois les plus nombreux – un sur dix - à être hébergés dans un centre collectif en 2022.

4. Type de logement occupé selon le motif d'admission au séjour



Note de lecture: 59 % des primo-détenteurs d'un titre économique sont locataires du parc privé en 2019, ils sont 58 % en 2022.

Champ: Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

Les migrants économiques quant à eux sont – sauf exceptions - admis en France sous réserve d'obtention d'une autorisation de travail, valant intention d'embauche. Quasi tous actifs dès 2019, pour l'essentiel en emploi, et plus autonome financièrement, les étrangers venant en France pour travailler sont majoritairement locataires dans le parc privé (environ 6 sur 10 de 2019 à 2022, **figure 4**). Sept sur dix occupent ainsi un logement « autonome » dès 2019, et huit sur dix en 2022. Près d'un sur deux a changé de logement entre 2019 et 2022 afin de gagner en confort (23 % des déménagements, **figure 3**) ou en place (17 %). Le souhait d'accéder à la propriété constitue aussi un moteur de leur mobilité: 13 % des déménagements sont motivés pour cette raison, et 7 % sont propriétaires en 2022 **[7]**.

Les conditions d'hébergement et la mobilité de ceux venant en France afin de rejoindre de la famille ou des proches dépendent du logement de la personne rejointe et de la taille de leur ménage **[8]**. Ils sont ainsi plus d'un quart à être hébergés par un particulier en 2019 (**figure 4**) et dans 38 % des cas leur déménagement est le reflet de leur quête d'espace ou d'un changement familial (**figure 3**). À taille d'habitation constante, la propension à déménager des primo-arrivants croît avec la taille de leur ménage: pour chaque personne en plus dans le logement, les chances de mobilité augmentent de 11 % (**encadré 1**). À l'instar des immigrés pour motif économique, sept primo-arrivants pour motif familial sur dix occupent un logement « autonome ».

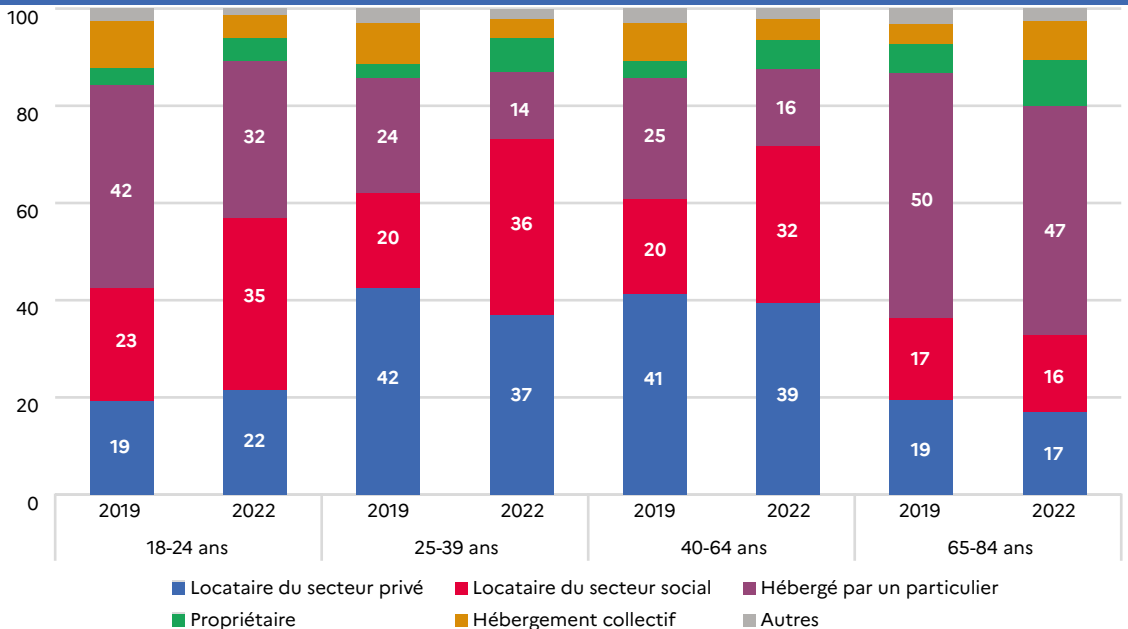
Les immigrés admis au séjour pour motif divers sont essentiellement des étrangers arrivés mineurs en France obtenant leur premier titre à leur majorité. Souvent encore étudiants en 2022, et moins enclins au déménagement, leur mobilité est justifiée une fois sur cinq par leur quête d'autonomie et le souhait de quitter le logement familial (*figure 3*). Ils sont ainsi plus de la moitié à être hébergés par un tiers en 2019 et quatre sur dix en 2022.

Âge et capital humain : deux facteurs de la mobilité résidentielle

Le précédent résultat met en lumière le rôle de l'âge du primo-arrivant dans sa décision de changer de logement. Indépendamment de l'origine des personnes, les plus jeunes en quête d'autonomie, sont amenés à déménager lors de leur départ du logement familial. Plus tard, les transitions

dans les cycles de vie familiaux et professionnels sont des moments propices à la mobilité dans une quête d'espace et de confort [9]. Enfin dans les âges les plus avancés, le départ à la retraite puis la perte d'autonomie favorisent la mobilité, parfois contraintes et vers des logements adaptés [10]. Les primo-arrivants de moins de 25 ans et ceux de 65 ans ou plus sont ainsi ceux le plus souvent hébergés par un particulier : respectivement 42 % et 50 % en 2019 (*figure 5*). La situation des plus jeunes progresse rapidement : 6 sur 10 sont autonomes quant à leur logement en 2022. Par contre, les immigrés seniors restent près de la moitié à être logés chez un particulier en 2022. Cette différence s'explique par leur propension marginale à la mobilité : un primo-arrivant plus âgés de 40 ans déménagera deux fois moins souvent que son cadet (*encadré 1*).

5. Type de logement occupé selon l'âge des primo-arrivants



Note de lecture : 19 % des primo-arrivants de 18 à 24 ans sont locataires du parc privé en 2019, ils sont 22 % en 2022.

Note : L'âge des primo-arrivants est celui en 2019.

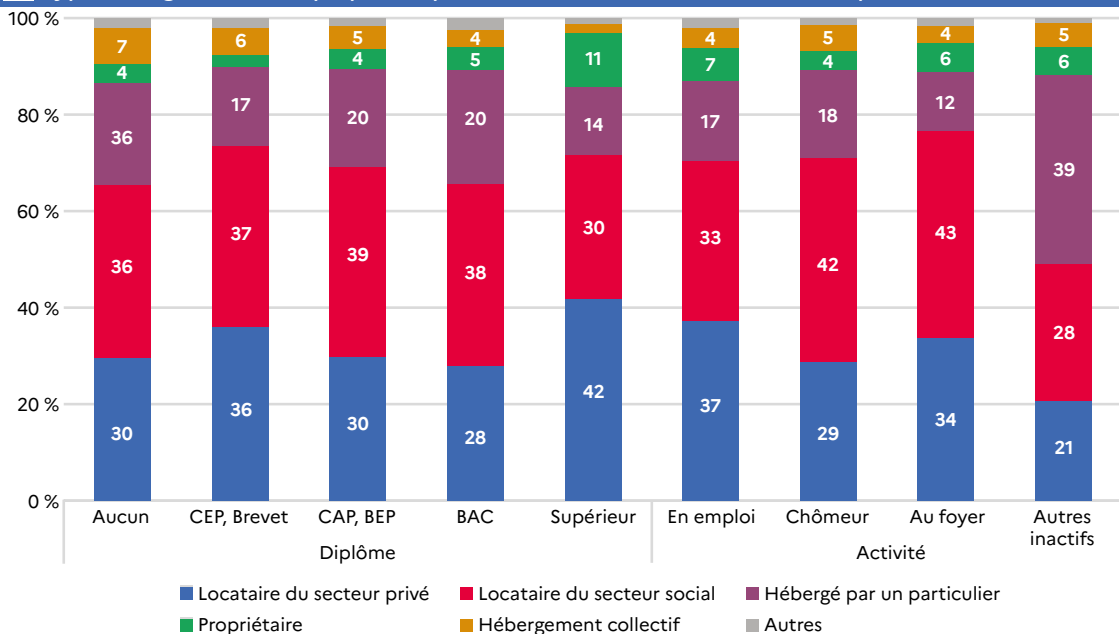
Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

A caractéristiques égales, plus le niveau de diplôme est élevé plus la probabilité de déménager est forte : un primo-arrivant diplômé de l'enseignement supérieur a respectivement environ 40 % et 20 % de chances en plus de changer de logement entre 2019 et 2022 qu'un immigré sans aucun diplôme ou avec un niveau Baccalauréat ou moins (**encadré 1**). Premièrement, les primo-arrivants ayant un capital humain élevé sont plus susceptibles d'acquérir des informations sur les nouvelles possibilités de carrière offertes par les marchés du travail des différents territoires. Deuxièmement, ces personnes peuvent poten-

tiellement occuper un panel d'emplois plus varié que celui des actifs dont le capital humain est faible [11]. Les conditions de logements des diplômés de l'enseignement supérieur ou des primo-arrivants en emploi sont significativement meilleures que celles des autres nouveaux migrants. Plus de 80 % des titulaires d'une licence, master ou doctorat occupent un logement « autonome » en 2022 et 11 % sont propriétaires de leur habitation (**figure 6**). Parallèlement, ces ratios atteignent 77 % et 7 % pour ceux en emploi, des parts légèrement supérieures à la moyenne des primo-arrivants.

6. Type de logement occupé par les primo-arrivants en 2022 selon leur diplôme et activité



Note de lecture : 30 % des primo-arrivants sans aucun diplôme en 2022 sont locataires du parc privé.

Note : En 2022, les autres inactifs sont pour de deux tiers des étudiants.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

Le capital social semble par contre constituer un frein à la mobilité résidentielle des primo-arrivants [12]. En effet, la durée de présence en France avant l'obtention d'un premier titre de séjour joue un rôle significatif quant à leur possible déménagement entre 2019 et 2022 (**encadré 1**) : pour chaque année de résidence supplémentaire la probabilité de changer de logement diminue de 4 %.

Avec les années, l'immigré a eu d'une part plus de temps pour stabiliser sa situation en logement avant l'obtention de son titre. D'autre part, un immigré présent sur le territoire depuis plus longtemps peut être moins enclin à reconstruire ses relations locales (amis, relations professionnelles, contacts administratifs...) suite à un déménagement.

Des logements plus grands après un déménagement...

Plus d'un primo-arrivants sur cinq déclare avoir déménagé entre 2019 et 2022 afin d'habiter un logement plus grand (**figure 3**). Le nombre de pièces dans un logement et celui du nombre de personnes l'occupant constituent deux déterminants de la mobilité des primo-arrivants. Ils déménagent d'autant moins qu'ils occupent déjà un logement grand : pour chaque pièce supplémentaire la probabilité qu'un immigré déménage entre 2019 et 2022 diminue de 20 % (**encadré 1**). Inversement, pour chaque personne en plus dans l'habitation, les chances de changer de lieu de vie augmentent de 12 %.

Les primo-arrivants gagnent en effet en espace après un déménagement : ils occupaient en moyenne des logements de 2,2 pièces en 2019 contre 2,7 en 2022, soit un gain d'une de-

mi-pièce en moyenne (**figure 7**). Dans le même temps, le nombre de personnes occupant leur logement a diminué en moyenne de 0,2. Ces évolutions diffèrent selon le type de logement initialement habité. Les primo-arrivants hébergés en centre collectif en 2019 disposaient de 1,4 pièce en moyenne pour 2,6 personnes. La moitié d'entre eux ayant quitté ces centres (**figure 2**), ils bénéficient en moyenne de 2,3 pièces en 2022. Parallèlement, les primo-arrivants hébergés par un particulier vivaient en moyenne avec 3 autres personnes en 2019. Près de deux tiers ayant gagné en autonomie, ces derniers vivent avec 2 autres occupants en moyenne en 2022 pour un total constant de pièces. À titre de comparaisons, en 2018, plus de 60 % des résidences principales de France métropolitaine comptent 4 pièces ou plus [**13**], et sont habitées par 2,2 personnes en moyenne.

7. Nombre de personnes et de pièces des primo-arrivants mobiles selon le type de logement

Type de logement en 2019	Nombre de	2019	2022
Locataire du secteur privé	Pièces	2,1	2,8
	Personnes	3,0	3,1
Locataire du secteur social	Pièces	2,3	2,8
	Personnes	3,1	3,1
Personnes hébergées par un particulier	Pièces	2,7	2,6
	Personnes	4,0	3,0
Propriétaire	Pièces	2,8	3,3
	Personnes	3,0	3,2
Hébergement collectif	Pièces	1,4	2,3
	Personnes	2,6	2,7
Autres	Pièces	1,6	2,3
	Personnes	2,4	2,6
Total	Pièces	2,2	2,7
	Personnes	3,2	3,0

Note de lecture : Parmi les primo-détenteurs de titres qui ont déménagé, les locataires du secteur privé sont en moyenne 3 personnes dans leur logement et ont 2,1 pièces en 2019.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

Conséquence de ces deux dynamiques, la part des primo-arrivants vivant dans des habitations avec moins d'une pièce par personne diminue. Pour ceux ayant déménagé entre 2019 et 2022, ce ratio régresse de 17 points passant de 57 % à 40 %, soit moins d'un sur deux et 12 points infé-

rieur à celui des nouveaux migrants n'ayant pas changé de logement depuis 2019 (**figure 8**).

Des situations précaires persistent toutefois. Les deux tiers des primo-arrivants hébergés par un particulier en 2019 vivaient avec moins d'une pièce par personne. Malgré des progrès,

ils sont toujours plus de la moitié dans ce cas après les déménagements. À l'opposé, les primo-arrivants propriétaires de leur logement

(6 % en 2022) sont moins d'un sur trois à vivre avec moins d'une pièce par personne.

8. Part des primo-arrivants vivant avec moins d'une pièce par personne dans leur logement

Logement occupé en 2019	A déménagé		N'a pas déménagé
	Avant	Après	
Ensemble	57	40	52
Locataire du secteur privé	54	38	49
Locataire du secteur social	55	42	49
Personnes hébergées par un particulier	66	55	59
Propriétaire	43	27	30
Hébergement collectif	57	35	56
Autres	45	44	36

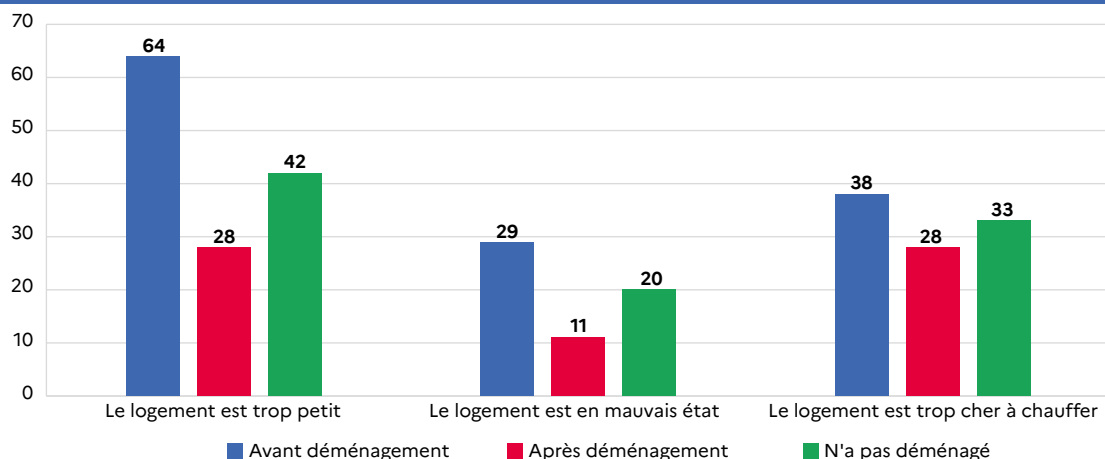
Note de lecture: Parmi les primo-détenteurs de titres qui ont déménagé, 57 % vivaient avec moins d'une pièce par personne avant de déménager. Ils sont 40 % après leur déménagement. Parmi ceux n'ayant pas déménagé, 52 % vivent avec moins d'une pièce par personnes dans leur logement. Champ: Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2. Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

... en meilleur état et moins isolés

L'état général du logement occupé peut aussi pousser les primo-arrivants à le quitter. La propension à déménager des nouveaux migrants augmente quand la qualité du logement occupé baisse: s'ils estiment que leur lieu de vie est en mauvais état la probabilité de déménager entre 2019 et 2022 augmente de 20 % (**enca-dré 1**). De même, s'ils estiment qu'il est trop éloigné des services du quotidien leurs chances de changer de logement augmentent de 24 %.

Grâce à leur mobilité, leur situation s'améliore. Avant de déménager, 29 % des primo-arrivants déclarent que leur logement est en mauvais état et 38 % qu'ils vivent trop éloignés des services utiles (**figure 9**). Après leur déménagement, ces proportions descendent respectivement 11 % et 28 %, soit 9 points et 5 points de moins que pour les primo-arrivants n'ayant pas changé de logement depuis 2019.

9. Problèmes déclarés liés au logement par les primo-arrivants selon leur mobilité



Note de lecture: Parmi les primo-détenteurs de titres qui ont déménagé entre 2019 et 2022, 64 % d'entre eux déclaraient avoir un logement trop petit avant le déménagement (en 2019) et plus que 28 % après (en 2022). Parmi ceux n'ayant pas déménagé, ils sont 42 % à déclarer que leur logement est trop petit.

Champ: Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source: DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

Encadré 1. Les déterminants de la migration résidentielle des primo-arrivants

Cette étude propose une analyse des déterminants de la mobilité résidentielle des primo-arrivants. Elle s'appuie sur la spécification d'une régression logistique explicative des déménagements des primo-arrivants entre 2019 et 2022, avec :

$$\ln\left(\frac{p_i}{1-p_i}\right) = \gamma \cdot X_i$$

p_i : probabilité que l'individu i change de logement entre 2019 et 2022

X_i : variables des caractéristiques individuelles de i et de son logement : âge, sexe, durée de présence en France, motif du titre de séjour, type de logement occupé en 2019, nombre de personnes dans le logement en 2019, nombre de pièces de logement occupé en 2019, et si le logement en 2019 est en mauvais état, trop coûteux à chauffer, trop petit, ou éloigné des services de proximité.

γ : les paramètres estimés du modèle.

Le modèle prédit correctement la mobilité résidentielle dans 69 % des cas.

Les estimations des effets marginaux sont les suivantes :

		Estimation du rapport de côtes		Intervalle de confiance à 95 %	
Âge (en années)		0,984	***	0,982	0,986
Durée de présence en France (en années)		0,958	***	0,955	0,962
Nombre de personnes dans le logement en 2019		1,115	***	1,101	1,129
Nombre de pièces dans le logement en 2019		0,809	***	0,792	0,826
Genre	Homme (ref.)				
	Femme	1,049	**	1,008	1,091
Motif d'admission au séjour	Divers (ref.)				
	Économique	1,108	**	1,006	1,221
	Familial	1,252	***	1,148	1,365
	Humanitaire	1,544	***	1,407	1,695
Conditions de logement en 2019	Propriétaire (ref.)				
	Locataire du secteur privé	1,879	***	1,677	2,106
	Locataire du secteur social	1,137	**	1,011	1,277
	Hébergé par un particulier	2,096	***	1,868	2,352
	Hébergement collectif	3,458	***	3,040	3,935
	Autres	2,930	***	2,516	3,412
Activité en 2019	Autre inactif (ref.)				
	En emploi	1,868	***	1,767	1,974
	Au foyer	1,065	*	0,993	1,142
	Chômeur	1,591	***	1,490	1,699
Diplôme	Aucun (ref.)				
	CEP, Brevet	1,065	**	1,005	1,128
	CAP, BEP	1,122	***	1,054	1,195
	Bac	1,152	***	1,092	1,215
	Diplôme universitaire	1,402	***	1,335	1,472
Le logement est-il trop éloigné des services du quotidien ?	Non (ref.)				
	Oui	1,242	***	1,179	1,308

Le logement est-il en mauvais état ?	Non (ref.)				
	Oui	1,197	***	1,146	1,251
Le logement est-il trop coûteux à chauffer ?	Non (ref.)				
	Oui	0,964	*	0,926	1,003
Le logement est-il trop petit ?	Non (ref.)				
		1,585	***	1,520	1,652

Note de lecture : Toutes choses égales par ailleurs, avec l'ajout d'une personne dans le logement un primo-arrivant a 12 % de chance en plus de changer de logement et déménager entre 2019 et 2022.

Note de lecture 2 : Toutes choses égales par ailleurs, un primo-arrivant logé dans un hébergement collectif en 2019 à 3,5 fois plus de chance de déménager et changer de logement qu'un primo-arrivant propriétaire.

Note : *** significativement différent de 0 à un seuil à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %, n.s non significatif à 10 %.

Champ : Primo-détenteurs de titre de séjour d'un an ou plus (hors titre étudiant) délivré en 2018 sur le champ d'Elipa 2.

Source : DSED - Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, Elipa 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1] Insee, « Immigrés et descendants d'immigrés. Conditions de Logements », Insee Références, Édition 2023, p. 144-145.
- [2] Jourdan V., Prévot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », Infos Migrations, n° 98, 2020.
- [3] SDES, « Data-Lab. Propriétaires occupants », Chiffres clés du logement, Édition 2022, p. 22-23.
- [4] Hajji I., « Mobilité résidentielle des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos Migrations, n° 104, 2021.
- [5] Arnoult E., « Migration résidentielle et croissance locale de l'emploi : une analyse des zones d'emploi de France métropolitaine », Revue économique, 2020, vol. 71, no 1, p. 83-107.
- [6] Ghiorghita E., et al., « Les premières années en France des réfugiés », Insee Références, Édition 2023, p. 27-37.
- [7] Gobillon L., Solignac M., « Les immigrés rattrapent-ils les natifs : en termes d'accès à la propriété ? », Idées économiques et sociales, 2014, no 3, p. 16-22.
- [8] Eremenko T., « Le logement des familles de migrants à l'arrivée en France », Infos-Migrations, n° 92, 2017.
- [9] Détang-Dessedre C., et al., « Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie ». Populations, 2002, vol. 57, no 1, p. 35-62.
- [10] Ettouati S., « Les migrations résidentielles des retraités au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Région et Développement, 2018, vol. 14.
- [11] Ettouati S., Schaffar A., « Localisation et mobilité résidentielle des étrangers en France. », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 2020, no 4, p. 743-769.
- [12] Dupray A., Vignale M., « Les diplômés qui reviennent dans leur département d'origine : ce que le territoire dit de l'influence d'un capital social. », Revue Jeunes et Société, 2019, vol. 4, no 2, p. 63-93.
- [13] Brutel C., « 50 ans d'évolution des résidences principales : des logements plus grands et moins peuplés », Insee Première, 2021, no 1865.

LA SANTÉ GÉNÉRALE ET MENTALE DES NOUVEAUX MIGRANTS

L'état de santé des immigrés est une préoccupation de santé publique en raison de la fragilité économique et sociale à laquelle ils sont exposés. L'enquête Elipa 2 suit les primo-arrivants ayant obtenu leur premier titre de séjour en 2018 et permet d'évaluer l'état de santé de cette population sur une base déclarative. Les nouveaux migrants se perçoivent en bonne santé, seuls 3 % se déclarent en mauvais état de santé générale. En revanche, la santé mentale ressentie par les primo-arrivants apparaît comme beaucoup plus fragile. Quatre ans après leur admission au séjour en France, un immigré sur quatre déclare avoir des symptômes dépressifs. Les femmes, les personnes âgées et les détenteurs d'un titre humanitaire sont les plus affectés. La santé mentale déclarée des primo-arrivants se révèle d'autant plus fragile que leurs interactions sociales sont faibles et que leur intégration en France est perçue comme dégradée. Réciproquement, une santé mentale plus précaire pénalise le primo-arrivant dans son processus d'intégration, en particulier sur le marché du travail. En 2022, 21 % des nouveaux migrants actifs et sujets à des symptômes dépressifs sont au chômage contre 12 % de ceux en bonne santé mentale. L'accès aux soins des immigrés constitue ainsi un enjeu important. Trois quarts des primo-arrivants de 2018 ont eu besoin d'une consultation médicale en 2022 et 98 % ont pu consulter. De la même manière, presque l'intégralité des primo-arrivants a une couverture médicale en 2022.

Jade Henry, DSED

L'enquête Elipa 2 suit l'intégration des immigrés (**glossaire**) ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (**glossaire**) ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et sont réinterrogés en 2022. Les questions relatives à leur santé d'Elipa 2 sont issues de l'enquête européenne EHIS (**encadré 1**).

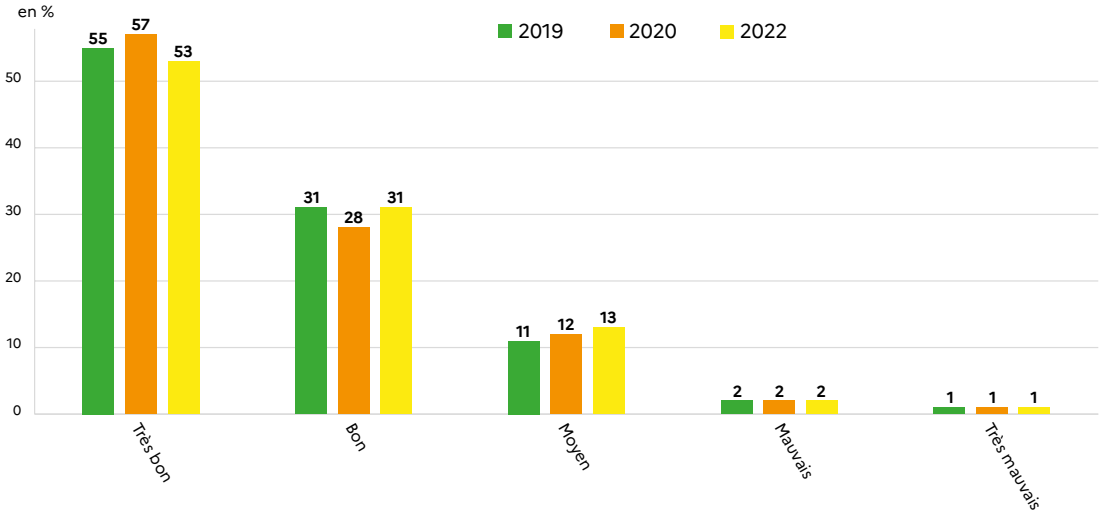
Il convient de rappeler que par nature, les résultats de l'enquête Elipa 2 reposent sur des déclarations. La santé des primo-arrivants est donc auto-évaluée, il s'agit de la santé physique et mentale perçue. Cette deuxième édition d'Elipa actualise, treize ans après, les résultats sur la santé des nouveaux migrants de l'enquête PPM - Parcours et Profils de Migrants (**glossaire**). Les nouveaux migrants se percevaient alors en plus

mauvaise santé que la population en général, à âge et sexe donnés [1].

3 % des primo-arrivants se déclarent en mauvais état de santé

D'après l'indicateur de santé perçue, les primo-arrivants s'estiment dans l'ensemble en bonne santé : en 2019, 86 % d'entre eux se déclarent en « très bon » ou « bon » état de santé (**Figure 1**). À l'opposé, seulement 3 % considèrent leur état de santé comme « mauvais » ou « très mauvais ».

1. État de santé général des primo-arrivants en 2019, 2020 et 2022



Lecture : 55 % des primo-arrivants se déclaraient en très bonne santé en 2019.

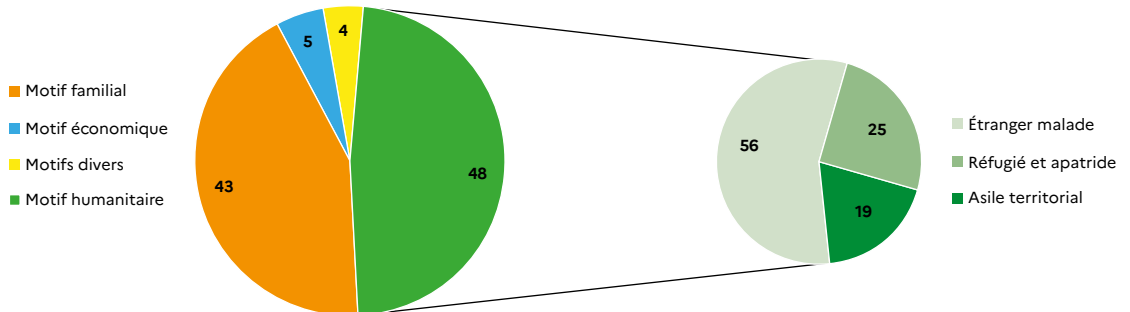
Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

À titre de comparaison, d'après l'enquête EHIS, 71 % de la population de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine se déclarent en « très bon » ou « bon » état de santé en 2019 [2]. La part des Français se déclarant en « mauvais » ou « très mauvais » état de santé s'élève à plus du double par rapport aux nouveaux migrants (7 %). Le jeune âge des primo-arrivants, les trois quarts ayant entre 18 et 39 ans en 2019 [3] contre moins du tiers des résidents de France métropolitaine, explique en grande partie que les nouveaux mi-

grants se perçoivent en meilleure santé que la population française.

L'état de santé général perçu des nouveaux migrants n'a pas évolué significativement entre 2019 et 2022, mais il varie sensiblement selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Les primo-arrivants admis au séjour pour le motif « étranger malade » (glossaire), plus vulnérables, se déclarent plus souvent en mauvaise santé : 64 % d'entre eux ne se déclarent pas en bonne santé. Ces derniers rassemblent plus d'un nouveau migrant sur quatre se déclarant en mauvaise santé (Figure 2).

2. Motifs d'admission au séjour des primo-arrivants se déclarant en mauvaise santé en 2022



Lecture : 48 % des primo-arrivants en mauvaise ou très mauvaise santé en 2022 ont été admis au séjour en 2018 pour motif humanitaire. 56 % d'entre eux ont été admis au séjour pour motif « Étranger malade ».

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

À l'instar de la population française, les personnes les plus âgées se perçoivent en moins bonne santé [4]. Seuls 52 % des primo-arrivants âgés de plus de 55 ans se déclarent en « très bonne » ou « bonne » santé en 2022 alors qu'ils sont 92 % parmi les moins de 30 ans (Figure 3).

L'état de santé déclaré par les primo-arrivants varie aussi selon le genre. Les femmes immigrées se sentent en moins bonne santé : en 2022, 22 % d'entre elles décrivent leur santé comme moyenne ou mauvaise contre 10 % des

hommes. Au-delà de 50 ans, 21 % des femmes se perçoivent en mauvaise santé soit presque 2 fois plus que les hommes de la même tranche d'âge.

Les hommes viennent plus souvent en France pour des raisons économiques tandis que les femmes pour motif familial. Les primo-arrivantes sont ainsi plus souvent inactives et sont particulièrement au foyer [3]. Avec les enfants, les charges domestiques, elles sont ainsi plus exposées aux risques de maladie physique et de stress [5].

3. État de santé en 2022 selon le profil sociodémographique

		Très bon - bon	Moyen	Mauvais - très mauvais	Part (%)
	Ensemble	84	13	3	100
sexe	Masculin	90	8	2	54
	Féminin	78	18	4	46
nationalité	Afrique	84	13	3	63
	Asie	84	12	4	24
	Europe	88	10	2	7
	Amérique & Océanie	88	10	2	5
motif d'admission au séjour	Motif familial	84	14	2	55
	Motif humanitaire	77	15	8	20
	Motif économique	92	7	1	18
	Motif divers	87	11	2	6
âge	Moins de 30 ans	92	7	1	23
	Entre 30 et 39 ans	89	9	2	38
	Entre 40 et 55 ans	79	17	4	32
	Plus de 55 ans	52	31	17	7

Lecture : Parmi les 54 % d'hommes, 90 % se déclarent en très bon ou bon état de santé, 8 % en moyenne santé et 2 % en mauvaise ou très mauvaise santé.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2 (2022).

La santé perçue des primo-arrivants est fortement corrélée à leur santé mentale. En 2022, sept primo-arrivants sur dix se percevant en mauvaise santé déclarent avoir des symptômes dépressifs. Parmi ceux qui s'estiment en moyenne ou mauvaise santé, ils sont la moitié à en être affectés.

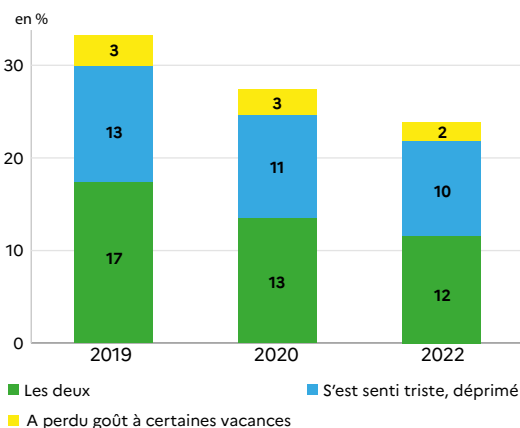
Un primo-arrivant de 2018 sur quatre a une santé mentale fragile en 2022

Malgré leur perception d'une bonne santé générale, les primo-arrivants sont nombreux à déclarer s'être déjà senti particulièrement triste, déprimé et/ou n'avoir plus goût à rien. Ces symptômes sont les deux symptômes cliniques généraux de la dépression (encadré 1). Pour la suite, la prévalence d'au moins un des deux symptômes

sera désignée par « avoir une santé mentale fragile » ou simplement par les termes de syndrome ou trouble dépressif. En 2019, un tiers des primo-arrivants déclarait une santé mentale fragile, contre un natif sur dix (**encadré 1**). Par ailleurs, 17 % des primo-arrivants présentaient les deux symptômes à la fois (**Figure 4**). L'état de santé mentale des primo-arrivants s'améliore les premières années suivant leur admission en France: ils sont 27 % à avoir une santé mentale fragile en 2020 et 24 % en 2022.

Corolaire de cette amélioration, plus de la moitié des nouveaux migrants qui estimaient avoir une santé mentale fragile en 2019 ne déclarent plus aucun syndrome dépressif en 2022. Néanmoins, la santé mentale d'un primo-arrivant sur dix se dégrade entre 2019 et 2022. Cette étude propose un essai économétrique afin d'exposer les différents facteurs d'une santé mentale fragile (**encadré 2**). Le caractère vulnérable de la santé mentale s'auto-entretient: un état perçu de santé mentale fragile en 2019 multiplie par trois les risques de déclarer avoir un symptôme dépressif en 2022 à caractéristiques sociodémographiques équivalentes.

4. Cas de prévalence des symptômes cliniques de la dépression des primo-arrivants



Lecture: En 2019, 13 % des primo-arrivants se sentaient tristes, déprimés uniquement, 3 % avaient uniquement perdu goût à certaines choses et 17 % cumulaient les deux symptômes. Ainsi, 67 % n'avaient aucun symptôme en 2019.

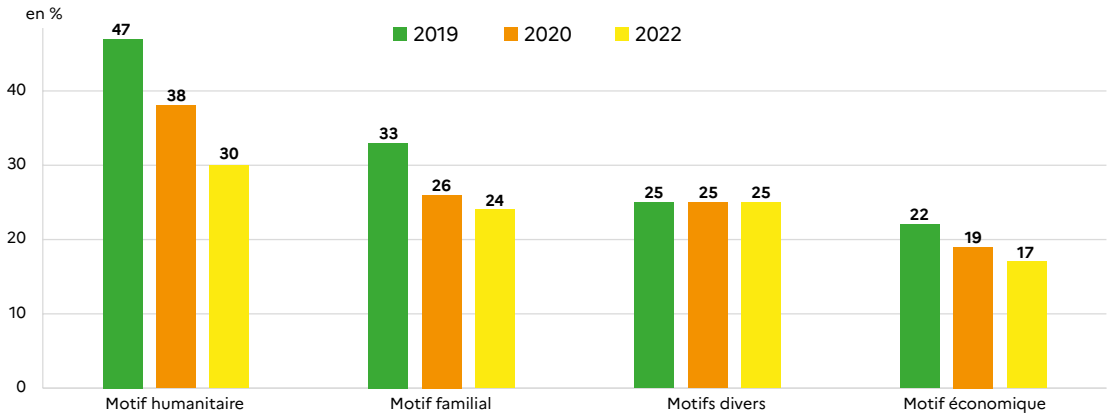
Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les familles monoparentales ou les primo-arrivants socialement isolés sont plus souvent exposés à des symptômes dépressifs

Le profil des primo-arrivants avec une santé mentale fragile s'apparente à celui des nouveaux migrants qui se perçoivent en mauvais état de santé générale. À caractéristiques égales, les femmes ont 1,7 fois plus de risque de déclarer avoir une santé mentale fragile que les hommes. L'âge n'a pas d'effet significatif sur la santé mentale des primo-arrivants. Par contre l'effet sexe s'accroît avec l'âge: 43 % des femmes de plus de 50 ans en 2019 contre 28 % des hommes (respectivement 31 % et 21 % en 2022) déclarent avoir au moins un symptôme dépressif. Par ailleurs, ceux originaires d'Afrique subsaharienne sont aussi plus sensiblement touchés (42 % en 2019 et 31 % en 2022). À l'inverse, les Asiatiques sont les moins affectés, ils ont entre 1,6 et 2 fois moins de risque d'avoir une santé mentale fragile que les autres immigrés.

Conséquence d'une mobilité contrainte et d'un parcours migratoire plus accidenté [6], les primo-arrivants admis pour motif humanitaire, c'est-à-dire les bénéficiaires de la protection internationale (**glossaire**) et les étrangers malades (**glossaire**) déclarent plus souvent avoir une santé mentale fragile. En 2019, 47 % d'entre-deux disent être concernés (**Figure 5**). Leur situation s'améliore toutefois très nettement les années suivantes: en 2022, moins d'un tiers déclarent être touchés.

5. Part de primo-arrivants avec une santé mentale fragile selon le motif d'admission au séjour



Lecture : 47 % des primo-détenteurs d'un titre de séjour pour motif humanitaire avaient une santé mentale fragile en 2019 contre 22 % pour les motifs économiques.

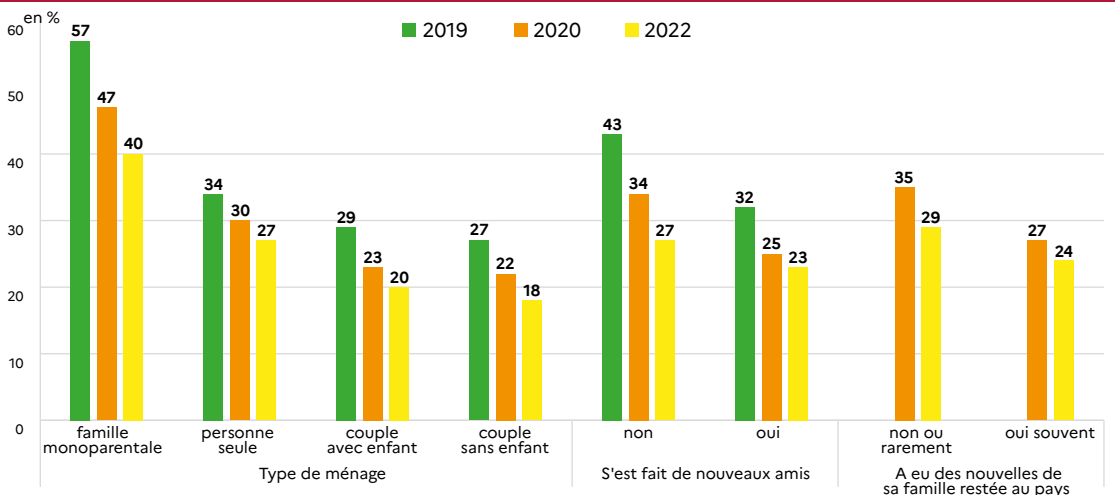
Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Les estimations mettent en évidence le rôle des interactions sociales : les personnes isolées présentent le plus de risques de prévalence de syndrome dépressif [7]. Les familles monoparentales de nouveaux migrants sont en effet plus touchées : 57 % en 2019 contre près de 30 % pour les couples avec ou sans enfant (Figure 6). Trois ans plus tard, elles sont 40 % contre deux fois moins pour les couples. De même, à caractéristiques identiques, les personnes vivant

seules sont tout aussi sujettes à la prévalence de troubles dépressifs, presque 2 fois plus souvent que les personnes en couple.

En plus d'un manque de soutien familial, l'isolement social des nouveaux migrants augmente le risque d'une santé mentale fragile. Ceux qui ne se sont pas fait de nouveaux amis au cours des douze derniers mois, ont toutes choses égales par ailleurs, 10 % plus de risques.

6. Part de primo-arrivants avec une santé mentale fragile selon leurs interactions sociales



Lecture : En 2019, 57 % des familles monoparentales de primo-arrivants avaient une santé mentale fragile contre 27 % parmi les nouveaux migrants en couple sans enfant.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

N.B. : La question sur les nouvelles de la famille restée au pays n'est pas posée en 2019.

La relation réciproque entre santé mentale et statut social

Santé mentale et statut social sont étroitement liés [7]. Un immigré avec une santé fragile rencontrera davantage de difficultés dans son parcours d'intégration, et réciproquement [8]. Dans Elipa 2, les primo-arrivants auto-évaluent leur position sur l'échelle sociale par une note de 0 à 10. En moyenne, ils s'attribuent la note de 8. Un nouveau migrant se situe d'autant plus bas sur l'échelle sociale qu'il présente un syndrome dépressif. 56 % des primo-arrivants se positionnant en bas de l'échelle sociale (note entre 0 et 3) déclarent avoir une santé mentale fragile contre 24 % pour ceux qui se voient en haut de l'échelle (note entre 7 et 10). À caractéristiques égales, ceux qui se positionnent en haut de l'échelle ont 3 fois moins de risque d'avoir des troubles dépressifs que ceux qui se positionnent en bas.

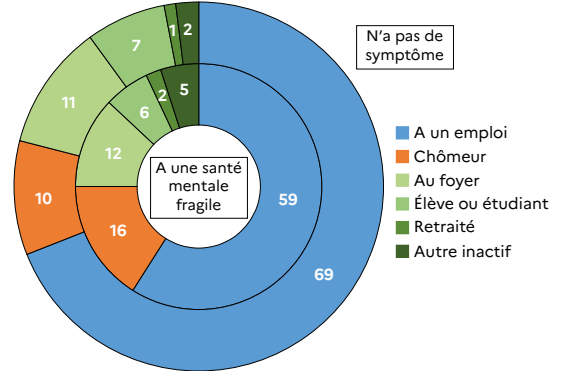
L'arrivée dans un nouvel environnement et les sentiments de sécurité et d'appartenance qu'il offre ont aussi des conséquences sur la santé mentale des primo-arrivants. À caractéristiques sociodémographiques identiques, un nouveau migrant qui ne se sent pas chez lui en France a 1,5 fois plus de risque d'être sujet à un symptôme dépressif. De la même manière, avoir le sentiment de ne pas être perçu comme un français multiplie ce risque par 1,2. Enfin, l'absence de confiance envers les institutions françaises (police et justice) augmente la probabilité de déclarer une santé mentale fragile de plus de 60 %.

Un primo-arrivant actif sur cinq avec des problèmes de santé mentale est au chômage

Un primo-arrivant avec une santé mentale précaire aura plus de mal à être actif et occuper un emploi [9]. En 2022, 59 % des nouveaux migrants affichant une santé mentale fragile occupent un emploi et 16 % sont au chômage, contre respectivement 69 % et 10 % pour ceux sans aucun

symptôme (Figure 7). Le taux de chômage des primo-arrivants fragilisés s'établit ainsi à 21 % contre 12 % pour ceux en bonne santé en 2022.

Statut des primo-arrivants sur le marché du travail en 2022 selon leur santé mentale



Lecture : En 2022, 59 % des primo-arrivants avec une santé mentale fragile sont en emploi contre 69 % pour ceux n'ayant aucun symptôme. Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Le modèle logit multinomial établi pour expliquer l'insertion professionnelle des primo-arrivants permet de mesurer l'effet d'une santé mentale fragile. En somme, en 2022, les primo-arrivants ayant des troubles dépressifs ont 60 % de risque en plus d'être au chômage que d'être inactif (au foyer, élève, retraité ou autre inactif) par rapport à ceux avec une bonne santé mentale, toutes choses égales par ailleurs (encadré 3).

Une santé mentale fragile persistante augmente le risque de 42 % d'être au chômage

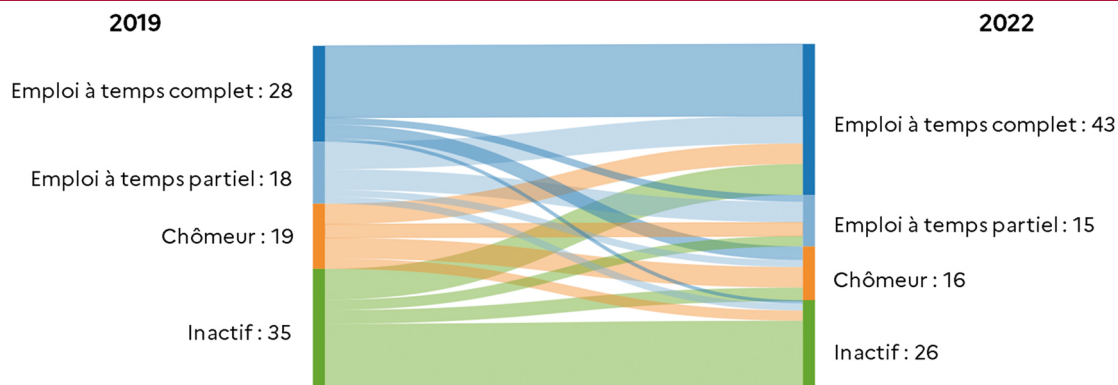
Cette vulnérabilité est d'autant plus marquée quand elle persiste : parmi les 13 % de primo-arrivants en emploi ayant déclaré avoir des symptômes dépressifs à la fois en 2019 et en 2022, 43 % travaillent à temps complet contre 58 % pour les reste des primo-arrivants (Figures 8.a et 8.b).

Les fragilités mentales persistantes constituent plus globalement un frein aux transitions ascendantes sur le marché du travail. Parmi les

primo-arrivants les plus fragiles et en recherche d'emploi en 2019, 51 % occupent un emploi en 2022, contre 67 % pour ceux sans symptôme dépressif persistant. Par ailleurs, près d'un

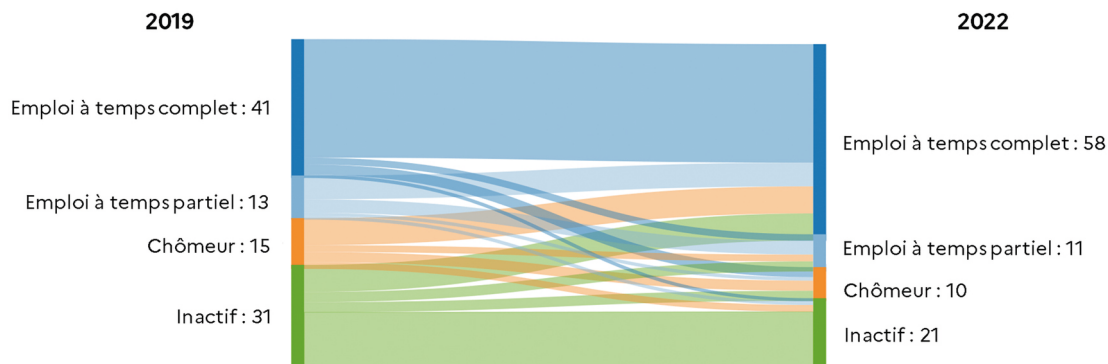
nouveau migrant actif et vulnérable sur dix en 2019 est sorti du marché du travail entre 2019 et 2022.

8.a Évolution entre 2019 et 2022 du statut sur le marché du travail des primo-arrivants ayant une santé mentale fragile persistante



Lecture : Parmi les primo-arrivants ayant une santé mentale fragile en 2019 et en 2022 (persistante), 18 % étaient au chômage en 2019 et 15 % en 2022. Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

8.b Évolution du statut sur le marché du travail entre 2019 et 2022 des primo-arrivants n'ayant pas une santé mentale fragile persistante



Lecture : Parmi les primo-arrivants n'ayant pas une santé mentale fragile persistante, 15 % étaient au chômage en 2019 et 10 % en 2022. Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2. Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

98 % des primo-arrivants ont une couverture médicale...

Les impacts de la santé sur le travail des primo-arrivants font de leur accès aux soins un enjeu majeur. Parmi les enquêtés en 2022, trois quarts ont eu besoin de voir un médecin pour des examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois précédents l'enquête (Figure 9). Parmi eux, seulement 3 % ont re-

noncé à se faire soigner. Les principales raisons évoquées sont la peur d'aller voir un médecin, le manque de temps ou, le plus souvent, ils ont préféré que « les choses aillent mieux ». Très peu d'enquêtés ont renoncé à se faire soigner par faute de moyens ou de couverture médicale.

Presque tous les primo-arrivants ont en effet une couverture médicale. En 2020, sept primo-arrivants sur dix souscrivaient à la sécurité

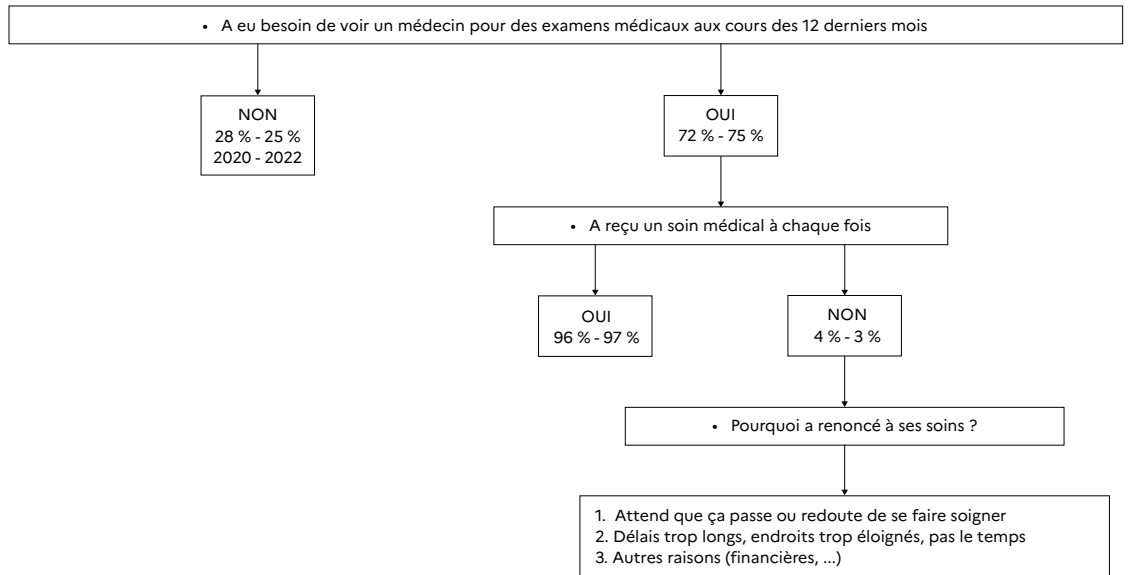
sociale (**Figure 10**). Les autres primo-arrivants bénéficiaient de dispositifs pour personnes plus précaires. Parmi ces derniers, les nouveaux migrants inactifs ou au chômage sont majoritaires : 59 % (35 % d'inactifs et 24 % au chômage) contre 33 % (resp. 22 % et 11 %) parmi ceux qui disposent de la sécurité sociale. La plupart de ceux non couverts par la sécurité sociale avaient la PUMa (Protection Universelle Maladie) qui garantit un droit à la prise en charge de leurs frais de santé, même en cas de perte d'activité, évitant ainsi les ruptures de droits. Ils sont ainsi bien plus nombreux, 3 fois plus, que les Français de la métropole à disposer de la PUMa [10]. Très peu, 1 %, déclaraient avoir encore l'AME (Aide Médicale de l'État) qui est délivrée aux étrangers en situation irrégulière [11].

Deux ans plus tard, les primo-arrivants ont nettement plus souvent la sécurité sociale (huit sur dix) du fait de leur entrée sur le marché du travail et leur hausse de revenu conjointe. Par conséquent, ils sont 10 points de moins à avoir la PUMa et quasiment plus aucun primo-arrivant ne dispose de l'AME. Seulement 2 % n'ont toujours aucune couverture médicale en 2022.

... mais quelques primo-arrivants se voient toujours refuser une consultation

Tous les primo-arrivants devraient néanmoins être couverts car ils sont en droit d'accéder à des soins médicaux. Pourtant, un primo-arrivant sur dix accédant à la PUMa ou l'AME s'est déjà vu refuser une consultation médicale.

9. Accès et renoncement aux soins des nouveaux migrants en 2020 et 2022

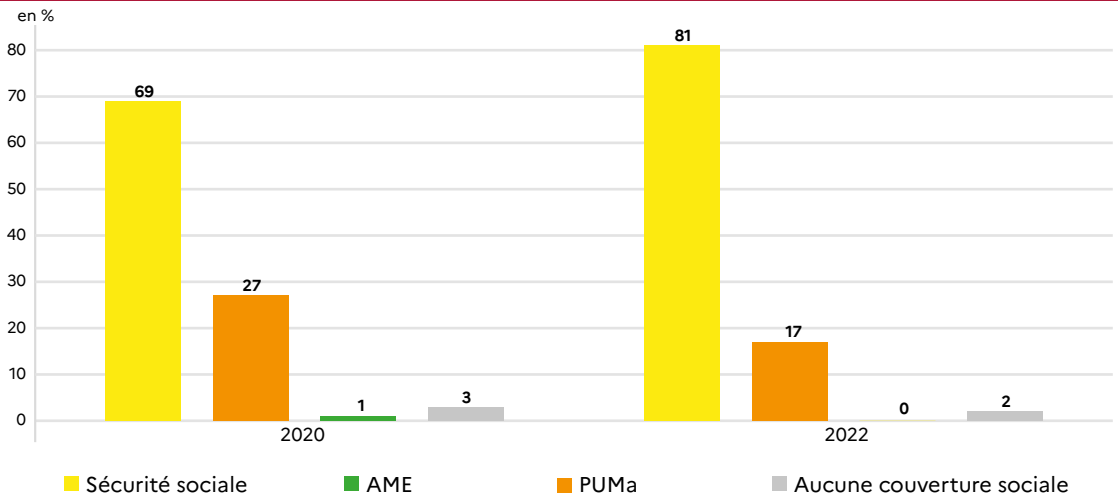


Lecture : 72 % des primo-arrivants ont eu besoin de voir un médecin en 2020 (75 % en 2022) et 4 % d'entre eux n'ont pas reçu systématiquement de soin médical (3 % en 2022).

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

10. Couverture sociale des primo-arrivants en 2020 et 2022



Lecture : En 2020, 69 % des primo-arrivants bénéficiaient de la sécurité sociale.

Champ : Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Encadré 1. La mesure de l'état de santé dans Elipa 2

L'enquête Elipa 2 suit l'intégration des immigrés majeurs ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 sur un des dix départements de l'enquête. Ces primo-arrivants ont été interrogés 3 fois, en 2019, 2020 et 2022 au printemps. Les questions santé de l'enquête Elipa 2 sont issues de l'enquête santé européenne EHIS (European Health Interview Survey) [2].

L'état de santé général est auto-évalué par le répondant, cela correspond à un état de santé perçue. La question posée à l'enquêté est la suivante : « comment est votre état de santé en général ? » Les réponses proposées sont : très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais, ne sait pas, ou refus de répondre.

L'autoévaluation de la santé mentale se fait grâce aux réponses aux deux questions générales issues du questionnaire PHQ-9, Patient Health Questionnaire (9 questions). Elles permettent de détecter la prévalence des deux symptômes cliniques généraux de la dépression dits marqueurs [12]. La première question posée est : « au cours des douze derniers mois, vous est-il déjà arrivé de vous sentir particulièrement triste, cafardeux(se) ou déprimé(e), la plupart du temps dans la journée, pratiquement tous les jours, pendant une période d'au moins deux semaines ? ». La deuxième question est : « au cours des douze derniers mois, avez-vous déjà eu le sentiment, pendant une période d'au moins deux semaines, de n'avoir plus goût à rien, d'avoir perdu l'intérêt ou le plaisir pour les choses qui vous plaisaient habituellement ? ». Pour ces deux questions, l'enquêté peut répondre par oui, non, ne sait pas ou refus de répondre. Par le fait que l'on ne retient ici que les deux questions générales parmi les 9 questions du PHQ-9 et que l'on s'intéresse à la survenue d'épisodes dans l'ensemble de l'année précédente et pas uniquement sur les deux dernières semaines, la mesure ainsi faite de la santé mentale déclarée donnerait une prévalence plus élevée que les dispositifs alternatifs.

Encadré 2. Un modèle logit afin d'examiner les facteurs d'une santé mentale fragile

Un premier modèle est estimé afin d'évaluer les déterminants d'une mauvaise santé mentale des primo-arrivants. La régression logistique estimant la probabilité de déclarer un symptôme clinique « marqueur » de la dépression en 2022 est spécifiée ci-dessous :

$$\text{logit } P(\text{SM}_{2022,i}) = \beta \cdot \text{SM}_{2019,i} + \gamma \cdot \text{Xc}_i + \delta \cdot \text{Xs}_i + \varepsilon \cdot \text{Xe}_i + \zeta \cdot \text{Xf}_i$$

Avec :

$\text{SM}_{2022,i}$: une indicatrice valant 1 si l'individu i a une santé mentale fragile en 2022

$\text{SM}_{2019,i}$: une indicatrice valant 1 si l'individu i a une santé mentale fragile en 2019 afin de contrôler de l'état de santé du primo-arrivant à un moment proche de celui de l'obtention de son titre de séjour

Xc_i : groupe de variables des caractéristiques sociodémographiques de l'individu i (sexe, année de naissance, nationalité, motif d'admission au séjour, année d'arrivée en France)

Xs_i : groupe de variables pour les interactions sociales de l'individu i (type de ménage, s'il s'est fait de nouveaux amis, s'il a des nouvelles de sa famille restée au pays)

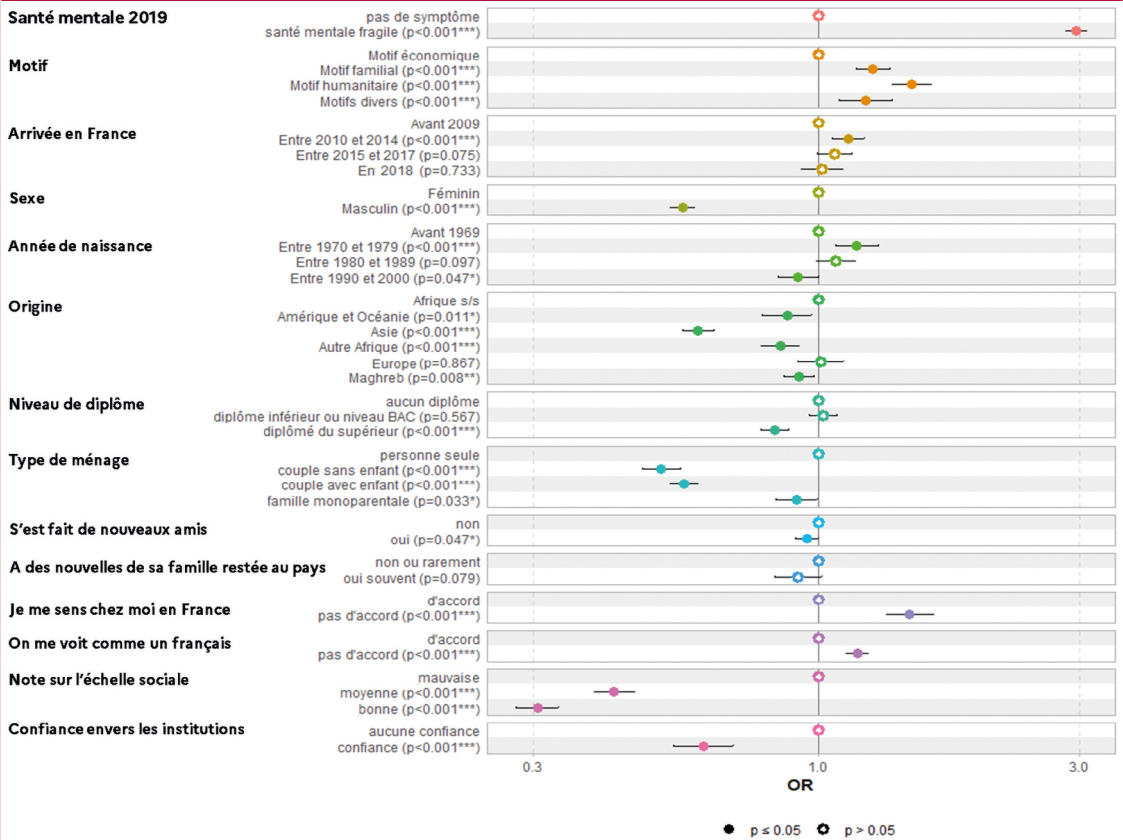
Xe_i : groupe de variables pour le statut économique et social de l'individu i (position sur l'échelle sociale, niveau de diplôme)

Xf_i : groupe de variable pour les facteurs relatifs à l'intégration de l'individu i (s'il se sent chez soi en France, s'il a le sentiment d'être perçu comme un français, s'il a confiance envers les institutions).

L'estimation des paramètres de ce modèle est rapportée dans l'illustration des rapports de côtes ci-dessous (**Figure a**).

Le taux de correspondance, entre l'état de santé déclaré par l'enquêté et celui prédit par le modèle, atteint 77 %.

a Rapport de côtes du modèle des déterminants d'une santé mentale fragile en 2022



Lecture: Avoir eu une santé mentale fragile en 2019 multiplie par 3 les risques d'avoir une santé mentale fragile en 2022 toutes choses égales par ailleurs. Se situer en haut de l'échelle sociale divise par 3 ce risque toutes choses égales par ailleurs.
 Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.
 Note: p<0,05 : significatif à 5 %, p>0,05, non-significatif à 5 %.
 Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Encadré 3. Mesurer l'impact d'une santé mentale fragile sur l'insertion professionnelle

On cherche à modéliser l'impact d'une santé mentale fragile sur l'insertion professionnelle des primo-arrivants. Ce travail s'appuie sur la spécification d'une régression logistique multinomiale explicative des différences de situation sur le marché du travail des primo-arrivants élaboré par Giorgi et Le Thi [13]:

$$\log P(w_i) / P(i \text{ est inactif}) = \beta SM_{2022,i} + \gamma X_i$$

Avec:

w_i : variable en 3 modalités: être en emploi à temps complet, en emploi à temps partiel ou au chômage

$SM_{2022,i}$: une indicatrice valant 1 si l'individu i a une santé mentale fragile en 2022

X_i : groupe de variables des caractéristiques individuelles: sexe, durée de présence en France, motif du titre de séjour, statut marital, nationalité, niveau de diplôme, situation sur le marché du travail avant de quitter le pays d'origine, nombre d'enfants cohabitant dans le logement, existence d'un réseau à l'arrivée en France, niveau de compréhension oral et état de santé général.

Les estimations des effets marginaux de ce modèle sont détaillées dans le dossier **L'insertion sur le marché du travail des primo-arrivants**. Le modèle prédit correctement le statut sur le marché du travail dans 63 % des cas.

Un modèle alternatif examine l'impact du caractère persistant d'une santé mentale fragile. L'indicatrice pour avoir une santé mentale fragile en 2022 ($SM_{2022,i}$) est remplacée par une variable à 4 modalités qui tient également compte de l'état de santé mentale en 2019.

Cette alternative prédit correctement le statut sur le marché du travail dans 64 % des cas.

Les estimations des effets marginaux de cette variable alternative sont les suivantes (**Figure b**).

b. Impact d'une santé mentale fragile persistante sur l'insertion professionnelle

	Oui-Oui	Non-Oui	Oui-Non
Chômeur	1,53***	1,86***	0,97
Emploi à temps partiel	1,24***	0,91**	0,90***
Emploi à temps complet	1,08**	0,95	0,88**

Lecture: En 2022, à caractéristiques égales, les primo-arrivants avec une santé mentale fragile persistante (Oui-Oui) ont 1,53 fois plus de risques d'être au chômage que d'être inactifs par rapport aux primo-arrivants avec une bonne santé mentale (Non-Non).

Champ: Détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'un an ou plus délivrés en 2018 dans un des dix départements couverts par Elipa 2.

Source: DSED, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, enquête Elipa 2.

Note: *** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %, n.s non -significatif.

POUR EN SAVOIR PLUS

[1] Coirier E., « L'état de santé des nouveaux migrants », Infos migrations, n° 70, 2014.

[2] Leduc A. et al., Premiers résultats de l'enquête santé européenne (EHIS) 2019 Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Les dossiers de la DREES n° 78, 2021.

[3] Jourdan V. et Prevot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour: premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », Infos migrations, n° 98, 2020.

- [4]** Insee Références - France, portrait social, Fiche 5.1 « État de santé de la population », 2022.
- [5]** Dufort F., « Travail salarié, famille et santé mentale des femmes » : revue de la littérature, Santé mentale au Québec, volume 10, n° 2, pp. 64–72, 1985.
- [6]** Saglio-Yatzimirsky M-C et Wolmark L., « Santé mentale des exilés en France: entre impuissance et créativité », Revue européenne des migrations internationales, vol.34, n° 2 et 3, pp.21-21, 2018.
- [7]** Berchet C. et Jusot F., « L'état de santé des migrants de première et de seconde génération en France - Une analyse selon le genre et l'origine », Revue économique - Migrations internationales, transferts d'épargnes, inégalités et pauvreté vol.61, 2010.
- [8]** P. Mantoura et al., « Un cadre de référence pour soutenir l'action en santé mentale des populations, Revue santé mentale au Québec », Vol. 42, n° 1, 2017.
- [9]** Blasco S. et Brodaty T., Chômage et santé mentale, Économie et statistique n° 486-487, 2016.
- [10]** Panoramas de la DREES, « La complémentaire santé – Acteurs, bénéficiaires, garanties », 2019.
- [11]** Le Rolland L. et al., « Les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale de l'État », Les dossiers de la DREES n° 109, 2023.
- [12]** Insee Références - Femmes et hommes, l'égalité en question, Fiche 5.3 « Santé mentale, soutien social et consommation d'alcool et de tabac », 2022.
- [13]** Giorgi J. et Le Thi C., L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France, Insee Références – Immigrés et descendants d'immigrés en France, 2023.



LE PARCOURS D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

Avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en France, l'intégration des réfugiés fait l'objet de nombreux programmes d'accompagnement et travaux de recherches académiques. Les bénéficiaires de la protection internationale représentent 17 % des primo-détenteurs d'un titre de séjour en 2018, hors motif étudiant. Contraints d'avoir quitté leur pays d'origine, la migration marque une rupture importante dans le parcours résidentiel et professionnel des réfugiés. Par ailleurs, 41 % déclarent avoir des problèmes de santé mentale un an après leur admission au séjour. Les associations accompagnent plus régulièrement les réfugiés, plus vulnérables, en particulier dans leur quête de logement. Les quatre années suivant leur admission au séjour, la situation des réfugiés progresse et converge avec celle des autres immigrés : plus de 6 sur 10 occupent un emploi en 2022, près des trois quarts vivent dans un logement « autonome » et leur santé mentale s'améliore grandement. Des inégalités persistent toutefois entre primo-arrivants. Les réfugiés accèdent rarement à des emplois de cadres et à la propriété, ils se voient plus souvent refuser leur reconnaissance de diplôme et rencontrent toujours plus de difficultés dans la compréhension du français.

Samuel Ettouati, DSED

Avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en France (**encadré 1** [1]), l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI, **glossaire**), c'est-à-dire les immigrés à qui le statut de réfugié ou une protection subsidiaire a été délivré¹, fait l'objet de nombreux programmes pilotés par l'État avec l'ambition de faciliter leur intégration sur les plans linguistique, professionnelle, résidentielle ou encore leur parcours administratif.

L'enquête longitudinale Elipa 2 suit l'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018 dans les dix départements de France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants (**glossaire**) ont été interrogés trois fois : en 2019, 2020 et 2022. L'enquête permet ainsi de suivre le parcours d'insertion des BPI les quatre années suivant l'obtention de leur protection et de le comparer à celui des autres primo-arrivants.

Publiée en mars 2023 par le Département des Statistiques des Études et de la Documentation (DSED, **glossaire**), la précédente étude traitant de cette problématique exploitait les deux premières vagues de l'enquête et mettait en exergue trois séries de résultats [2]. Tout d'abord, 17 % des primo-délivrances de titres de séjour, hors étudiants, concernent des BPI. Ces derniers présentent un profil différent de celui des autres primo-arrivants : majoritairement des hommes, plus souvent sans diplôme, les BPI obtiennent leur premier titre de séjour plus jeunes, sont originaires majoritairement d'Afghanistan, du Soudan, de Syrie ou de Côte d'Ivoire, et éprouvent plus de difficultés dans l'apprentissage du français. Ensuite, leur migration marque une rupture significative dans leurs parcours professionnel et résidentiel. Tout autant en emploi ou propriétaire de leur habitation que les autres primo-arrivants avant de quitter leur pays, le mode d'occupation de leur logement et la position sur le marché du travail des réfugiés un an après leur admission en France s'avèrent

¹ Par esprit de synthèse, le terme « réfugié » désigne dans la suite de l'étude l'ensemble des BPI.

bien plus précaires et instables que celles des autres nouveaux migrants. Toutefois, de nettes améliorations et un rattrapage s'opèrent l'année suivante, même si des inégalités persistent. Cette analyse propose d'exploiter la troisième et dernière vague d'Elipa 2 et d'analyser ainsi le processus d'intégration des réfugiés de 2018 à 2022.

Sur dix réfugiés admis au séjour en 2018, sept occupent un logement « autonome » en 2022

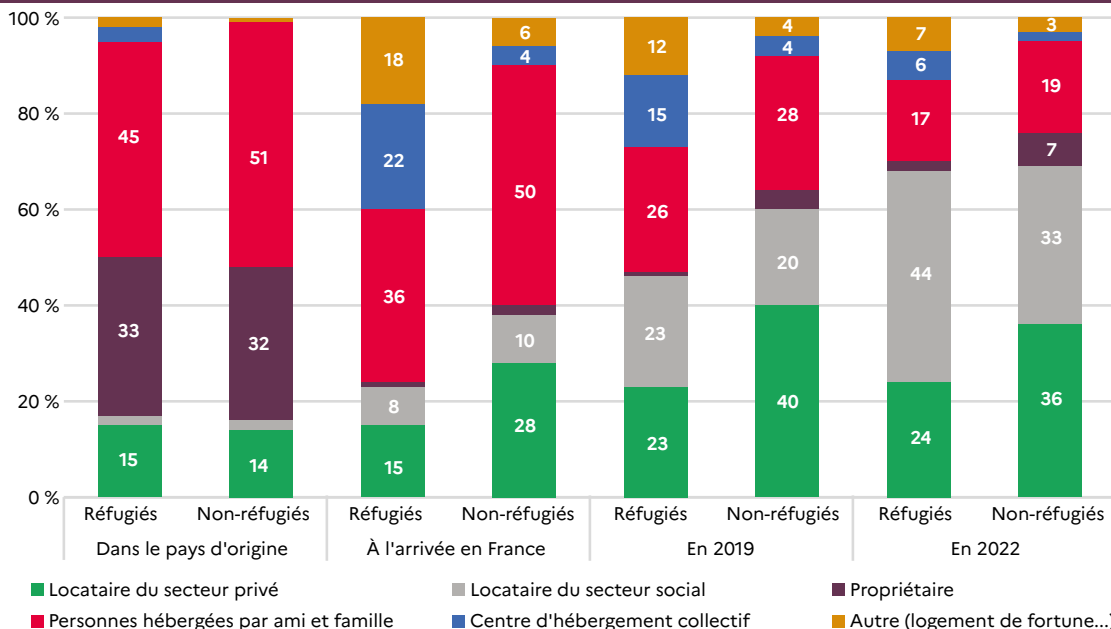
Dans leur pays d'origine, un tiers des primo-arrivants, réfugiés comme non-réfugiés, était propriétaire de leur habitation (**figure 1**). À leur arrivée en France en tant que demandeurs d'asile et personnes vulnérables, les réfugiés sont éligibles à un hébergement temporaire grâce au Dispositif national d'accueil (DNA, **glossaire**) ou dans un Centre provisoire d'hébergement (CPH, **glossaire**) une fois le statut de BPI obtenu **[3]**. La migration marque en effet une dégradation significative de leurs conditions de logement. À leur arrivée sur l'hexagone, 22 % des BPI sont hébergés dans un centre collectif et 18 % dans un logement de fortune, contre respectivement 6 % et 4 % pour les migrants non-BPI. Les réfugiés ne sont ainsi plus qu'un quart à occuper un logement dit « autonome », c'est-à-dire à être propriétaires ou locataires, contre 40 % pour les non-réfugiés. Les BPI anciennement propriétaires se répartissent au final autant dans des centres d'hébergement, chez des proches, dans des habitations de fortune ou dans des logements « autonomes ».

Les conditions de logement des réfugiés progressent significativement les années suivantes. En 2019, 46 % de ces derniers occupent un logement « autonome ». Ce ratio atteint 70 % en 2022 et se rapproche de celui des primo-arrivants non-réfugiés (76 %, **figure 1**). Cette hausse traduit une mobilité importante des réfugiés et un gain continu d'autonomie, en particulier à leur sortie de leur hébergement temporaire. La

moitié des BPI a déménagé et changé de logement entre 2019 et 2022, le plus souvent dans une quête d'espace et de confort **[4]**. Ces derniers ne sont plus que 6 % à être hébergés dans un centre collectif en 2022 et 17 % à vivre chez un proche. Parallèlement, la location dans le parc social devient le principal mode d'occupation de leurs logements : 44 % y louent un bien en 2022. Dans le même temps, la part des BPI locataires dans le parc privé se stabilise entre 2019 et 2022 (23 % en 2019 et 24 % en 2022).

Ces améliorations masquent toutefois des inégalités persistantes entre BPI et non-BPI. Les BPI n'accèdent presque jamais à la propriété (contre 7 % pour les non-BPI), ils dépendent bien plus du parc de logements sociaux, et vivent deux fois plus souvent que les non-BPI dans des habitats de fortune (7 % contre 3 %). Par ailleurs, la surface des logements des BPI est en moyenne 6 m² plus petite que celle des non-BPI et 20 % des réfugiés déclarent que leur logement est trop petit, soit 5 points de plus que les non-réfugiés. De même, les BPI semblent plus isolés des services du quotidien : ils sont 19 % à exprimer que leur logement est trop éloigné de ces services, contre 11 % pour les non-réfugiés. Au final, les conditions de logement des primo-arrivants restent très éloignées de celles des Français ; 58 % des ménages autochtones étant propriétaires **[5]**.

1. Évolution des conditions de logement des réfugiés et non-réfugiés



Note de lecture : Dans leur pays d'origine, 33 % des réfugiés étaient propriétaires de leur logement.

Note : Les « Autre (logement de fortune...) » inclus les squats, bidon villes, hébergements de fortunes et les hébergements mis à disposition par les employeurs.

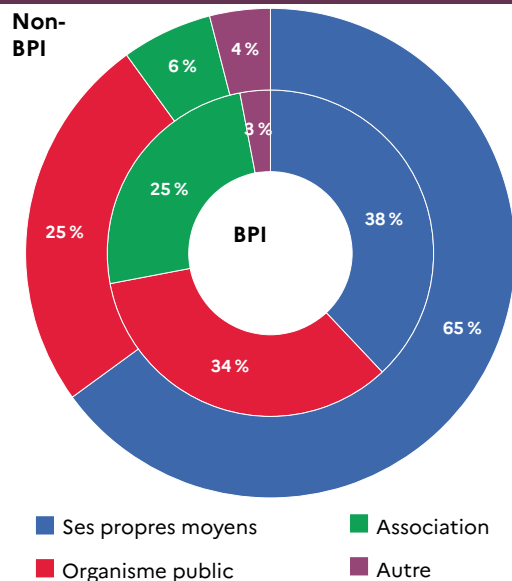
Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.

Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

25 % des réfugiés ont trouvé leur logement grâce à une association

Le mode de recherche d'un logement des réfugiés diffère de celui des autres migrants. Dans 25 % des cas, les BPI ont trouvé leur logement occupé en 2022 grâce à une association (soit 4 fois plus souvent que les non-BPI, **figure 2**). L'accompagnement des associations étant dédié aux publics les plus précaires, les réfugiés aidés par ces dernières résident initialement plus fréquemment dans un centre d'hébergement collectif (29 %, **figure 3**) ou dans un logement de fortune (20 %). Les associations orientent dans la majorité des cas les BPI aidés vers un logement du parc social local. En 2022, près d'un BPI aidé sur deux est locataire du parc social. Parallèlement, un tiers des réfugiés accompagnés vivant chez un tiers est orienté vers un centre d'hébergement collectif. 12 % des BPI accompagnés restent toutefois dans des habitations de fortune en 2022.

2. Méthode de recherche du logement occupé en 2022 des primo-arrivants

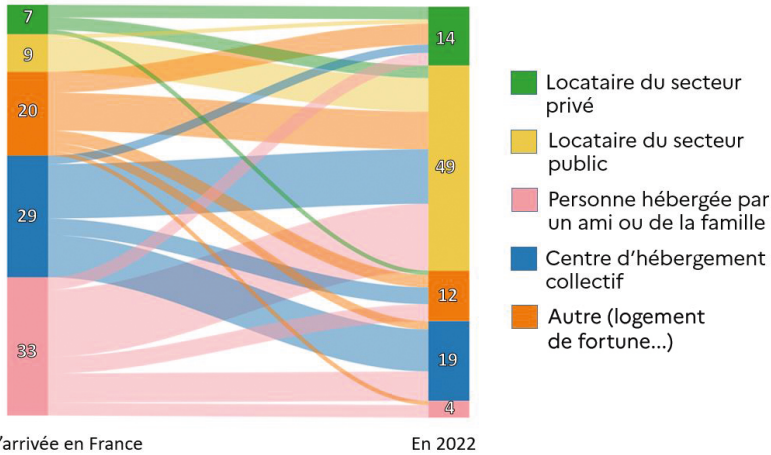


Note de lecture : 25 % des réfugiés ont trouvé leur logement occupé en 2022 grâce à une association.

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.

Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

3. Évolution des conditions de logement des réfugiés aidés par une association



Note de lecture : Parmi les réfugiés qui ont trouvé un logement grâce à une association, 49 % sont locataires du secteur social en 2022.
 Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.
 Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

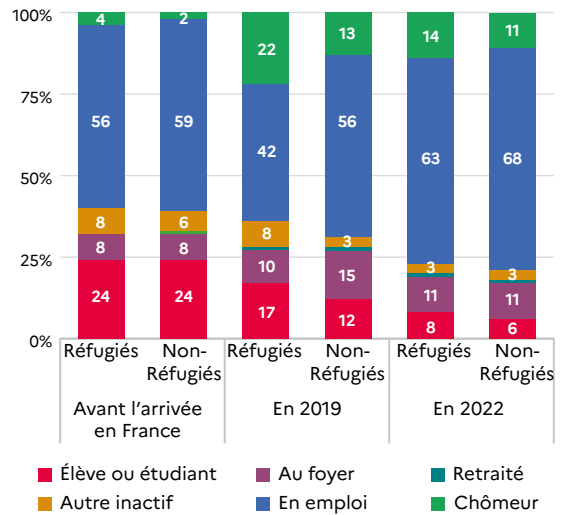
En 2022, 63 % des réfugiés occupent un emploi

L'accès à un logement constitue un des leviers d'une insertion professionnelle réussie. Avant leur arrivée en France, 6 primo-arrivants sur 10, réfugiés et non-réfugiés, étaient actifs sur le marché du travail, plus de la moitié occupaient un emploi, et un quart poursuivaient leurs études (figure 4). À leur arrivée dans l'hexagone la situation des BPI se dégrade nettement. En 2019, 42 % des réfugiés sont en emploi et 22 % au chômage, soit 18 points de plus qu'avant leur venue en France. Le taux de chômage des BPI s'établit ainsi à 34 % contre 19 % pour les non-BPI.

Les trois années suivantes, la position sur le marché du travail des réfugiés se renforce grandement et rattrape presque complètement celle des autres primo-arrivants. En 2022, 63 % des BPI occupent un emploi (contre 68 % pour les non-BPI) et 14 % sont au chômage (contre 11 %). Ces améliorations traduisent deux tendances : d'une part près d'un BPI sur dix transite du chômage vers l'emploi entre 2019 et 2022 et une proportion similaire d'étudiants en 2019 est en emploi après la fin de leurs cursus en 2022. Les taux de chômage des primo-arrivants restent

toutefois supérieurs de ceux des Français : ce taux d'établi à 18 % pour les BPI en 2022, contre moins de 8 % en France métropolitaine [6].

4. Activité des réfugiés et non-réfugiés de leur arrivée en France à 2022



Note de lecture : Avant l'arrivée en France, 24 % des réfugiés étaient étudiants.
 Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.
 Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

Contrairement à la quête d'un logement, les modes de recherche d'emploi des réfugiés et des autres primo-arrivants se ressemblent (figure 5). 39 % des BPI ont trouvé leur emploi

grâce à leurs relations, 17 % grâce à une candidature spontanée et 10 % en répondant à une offre du Pôle Emploi ou de l'administration. Ces modes de recherche restent éloignés de ceux mobilisés par les Français [7]. Enfin, les BPI sont peu, 5 %, à déclarer avoir été accompagnés par une association dans leur recherche de travail.

Peu de réfugiés occupent un métier de cadre

Par contre, les conditions des emplois, les professions exercées et les secteurs d'activité employeurs des réfugiés diffèrent sensiblement de ceux des autres primo-arrivants. En 2019, les réfugiés occupent moins souvent un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI, **glossaire**) que les autres primo-arrivants (44 % contre 59 %, **figure 6**), sont en poste depuis moins long-

temps, et travaillent plus souvent en temps partiel contraint (27 % contre 20 %). Les BPI travaillent par ailleurs moins fréquemment en tant que cadre (2 % contre 14 %) et exercent plus souvent des métiers d'ouvriers non-qualifiés (28 % contre 15 %).

Trois années plus tard, les caractéristiques des emplois occupés entre BPI et non-BPI se rapprochent même si des écarts demeurent. En 2022, 65 % des réfugiés sont en CDI contre 71 % des autres primo-arrivants. Plus nombreux à occuper un travail à temps complet en 2022 (82 %), les réfugiés n'accèdent toujours que très peu aux métiers de cadre (2 %). Enfin les secteurs d'activité embauchant le plus les réfugiés sont le secteur du commerce, de l'hôtellerie ou de la restauration (40 %) et la construction (18 %).

5. Mode de recherche des emplois occupés en 2022 par les primo-arrivants

	Réfugiés	Non-réfugiés
Par relation(s) ou grâce à des recommandations (amis, membres de famille, tierce personne...)	39	42
Candidature spontanée (contact direct avec un/des employeur(s) potentiel(s) sans publication d'offre d'emploi)	17	13
Réponse à une offre du pôle emploi, de l'APEC, d'une mission locale ou autre administration	10	6
Placement par une agence d'intérim	9	8
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) sur internet (hors réseaux sociaux) - hors pôle Emploi	9	10
Aide d'une assistante sociale, d'une association	5	1
Démarché par un patron / une entreprise	3	6
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) sur les réseaux sociaux - hors pôle Emploi	3	3
À créer sa propre entreprise, son commerce (y compris auto-entrepreneur)	2	4
Autre	2	6
Réponse à une/des annonce(s) parue(s) dans des journaux - hors pôle Emploi	1	1
Total	100	100

Note de lecture : 39 % des réfugiés en emploi en 2022 ont trouvé leur travail grâce à leurs relations ou recommandations.

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2 et en emploi en 2022.

Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

6. Type d'emploi occupé par les primo-arrivants en 2019 et 2022

	2019		2022	
	Réfugiés	Non-réfugiés	Réfugiés	Non-réfugiés
Forme particulière d'emploi				
CDI	44	59	65	71
CDD (y compris alternance), intérim	50	33	31	22
Autre forme particulière d'emploi	6	8	4	7
Temps de travail				
À temps complet	69	75	82	83
À temps partiel	4	5	3	5
À temps partiel contraint	27	20	15	12
Année d'embauche				
Année en cours	27	21	14	10
Avant l'année en cours	73	79	86	90
Profession				
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2	4	3	5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	14	2	13
Professions intermédiaires	7	9	11	11
Employés	42	38	42	40
Ouvriers non-qualifiés	28	15	21	13
Ouvriers qualifiés	19	20	21	18
Secteur d'activité				
Agriculture et Industries	5	6	5	6
Construction, bâtiments, travaux publics	21	17	18	16
Administration, éducation, santé, action sociale, association	10	11	15	16
Commerce, hôtels, cafés, restaurants	46	32	40	30
Employé chez un particulier (garde d'enfant, aide à domicile...)	5	11	4	7
Services aux entreprises, télécommunications, immobilier, location...	9	18	12	20
Transports	4	5	6	5

Note de lecture : 44 % des réfugiés en emploi en 2019 ont un contrat à durée indéterminée.

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2 et en emploi.

Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

Un BPI sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur

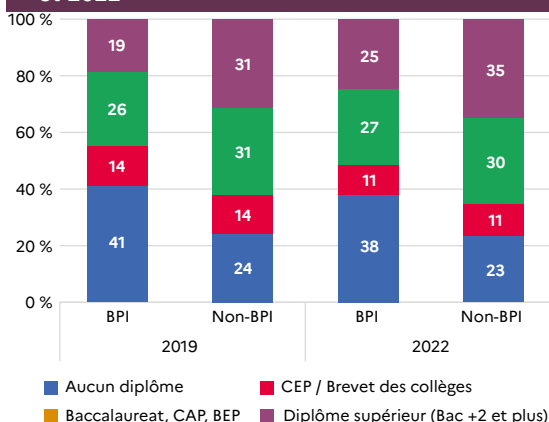
Un BPI sur dix entre sur le marché du travail après avoir fini ses études en France. En 2019, 41 % des réfugiés déclarent n'avoir aucun diplôme (**figure 7**), soit 17 points de plus que les autres primo-arrivants. De plus, moins d'un BPI sur cinq a un diplôme de l'enseignement supérieur contre près d'un sur trois pour les non-BPI. En 2022, les inégalités de niveau de diplômes entre primo-arrivants demeurent même si

25 % des BPI disposent dorénavant d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces écarts s'expliquent en partie par le fait que 19 % des BPI arrivent en France sans jamais avoir appris à lire ou à écrire dans leur langue maternelle, ou alors tardivement après 7 ans, contre 11 % pour les non-réfugiés.

À l'instar des non-réfugiés, le domaine de diplomation le plus fréquent des réfugiés est le commerce, l'administration et le droit (23 % des

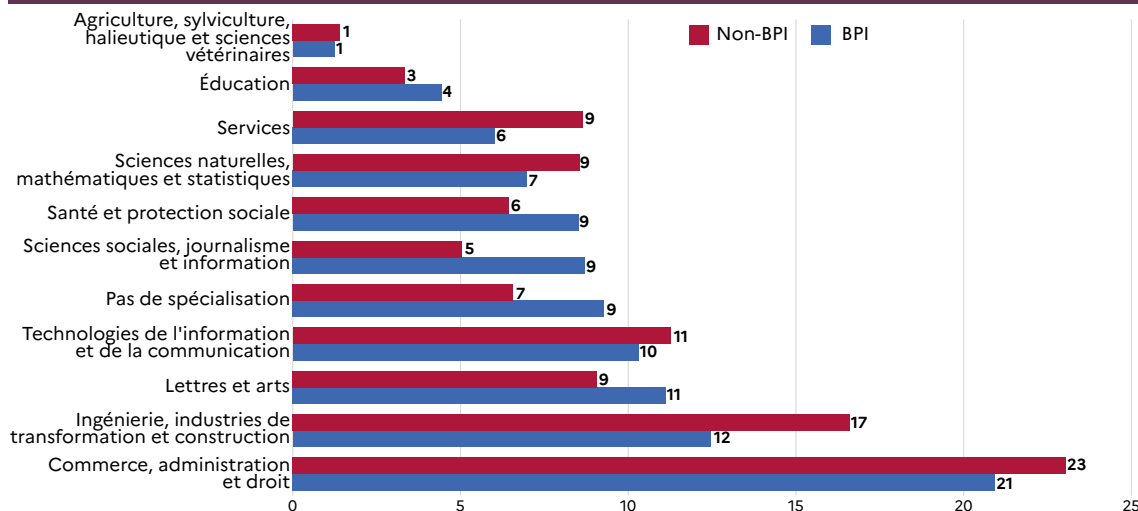
diplômés, **figure 8**). Le domaine de l'ingénierie, des industries de transformation et la construction vient ensuite avec 12 % des BPI diplômés, soit 5 points de moins que les non-BPI, puis vient celui des lettres et des arts (11 %). Les secteurs des services, de l'éducation et de l'agriculture, et sciences vétérinaires sont à l'inverse très peu représentés parmi les réfugiés, avec respectivement 6 %, 4 % et 1 % des diplômés.

7. Niveau de diplôme des primo-arrivants en 2019 et 2022



Note de lecture: En 2019, 41 % des réfugiés n'ont aucun diplôme.
Champ: Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.
Source: Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

8. Domaine de diplomation des primo-arrivants



Note de lecture: Parmi les réfugiés ayant un diplôme en 2022, 21 % sont qualifiés dans le domaine du commerce, de l'administratif ou du droit.
Champ: Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2 avec un diplôme.
Source: Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

54 % des BPI diplômés du supérieur ont fait une démarche de reconnaissance de leur diplôme

La reconnaissance du diplôme des immigrés est un déterminant de leur insertion professionnelle, et plus particulièrement de l'adéquation entre leur qualification et le travail exercé [8]. 54 % des BPI diplômés du supérieur ont entrepris une démarche pour faire reconnaître leur

diplôme en France (**figure 9**), soit 15 points de plus que les non-BPI.

Parmi ceux ayant fait cette démarche, sept sur dix, BPI ou non, ont obtenu une reconnaissance complète de leur diplôme, se voyant délivrer un certificat ou une équivalence, et un sur dix a obtenu une reconnaissance partielle. Les BPI voient plus souvent leur démarche se conclure par un échec: dans 16 % des cas, l'administra-

tion leur refuse la reconnaissance de leur diplôme contre 8 % pour les non-BPI. Ces derniers sont à l'inverse plus souvent dans l'attente d'un résultat lors de l'enquête en 2022.

Concernant les BPI qui n'ont pas entrepris de reconnaissance, 11 % déclarent que leur diplôme

est déjà reconnu, soit 3 fois moins souvent que les non-BPI. Les autres principales raisons déclarées par les BPI sont : l'intention de faire cette démarche (24 %), le souhait de ne pas travailler dans leur domaine de formation (19 %), et un niveau d'étude estimé trop bas (12 %).

9. Reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur des primo-arrivants

	BPI	Non-BPI
À fait une démarche de reconnaissance des diplômes		
Oui	54	39
Non	46	61
Si Oui, pour quel résultat		
Vous avez obtenu une reconnaissance complète de votre diplôme (certificat, équivalence...)	72	71
Vous avez obtenu une reconnaissance partielle de votre diplôme (certificat, équivalence à un niveau inférieur à celui reconnu dans votre pays d'origine...)	10	12
La reconnaissance de votre diplôme vous a été refusée	16	8
Vous n'avez pas encore le résultat	2	9
Si Non, pour quelle raison		
Votre diplôme n'a pas besoin d'être reconnu (il est déjà reconnu)	11	36
Vous ne voulez pas travailler	1	1
Vous ne voulez pas travailler dans votre domaine de formation	19	10
Vous ne savez pas que cela était possible	6	4
Vous jugez votre niveau d'étude trop bas	12	5
Vous ne savez pas comment faire	7	6
Vous n'avez pas encore fait la démarche mais vous en avez l'intention	24	20
Autre raison	20	18

Note de lecture : Parmi les réfugiés diplômés de l'enseignement supérieur en 2022, 54 % ont fait une démarche de reconnaissance des diplômes. Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2 avec un diplôme de l'enseignement supérieur.

Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

En 2022, les réfugiés rencontrent toujours plus de difficultés à comprendre le français

La maîtrise de la langue française constitue un socle nécessaire à l'intégration des immigrés. Au-delà de communiquer, elle leur est utile pour rechercher un logement, se former, trouver un travail stable, ou encore accéder à leurs droits [9].

Les réfugiés rencontrent de plus grandes difficultés à comprendre le français que les autres primo-arrivants. En 2019, soit un an après l'obtention de leur statut, 35 % des réfugiés sont dans l'incapacité de réaliser le test oral d'Elipa 2 (figure 10), contre 16 % des non-réfugiés. À l'écrit, ce taux atteint 41 %, soit 2 fois plus que

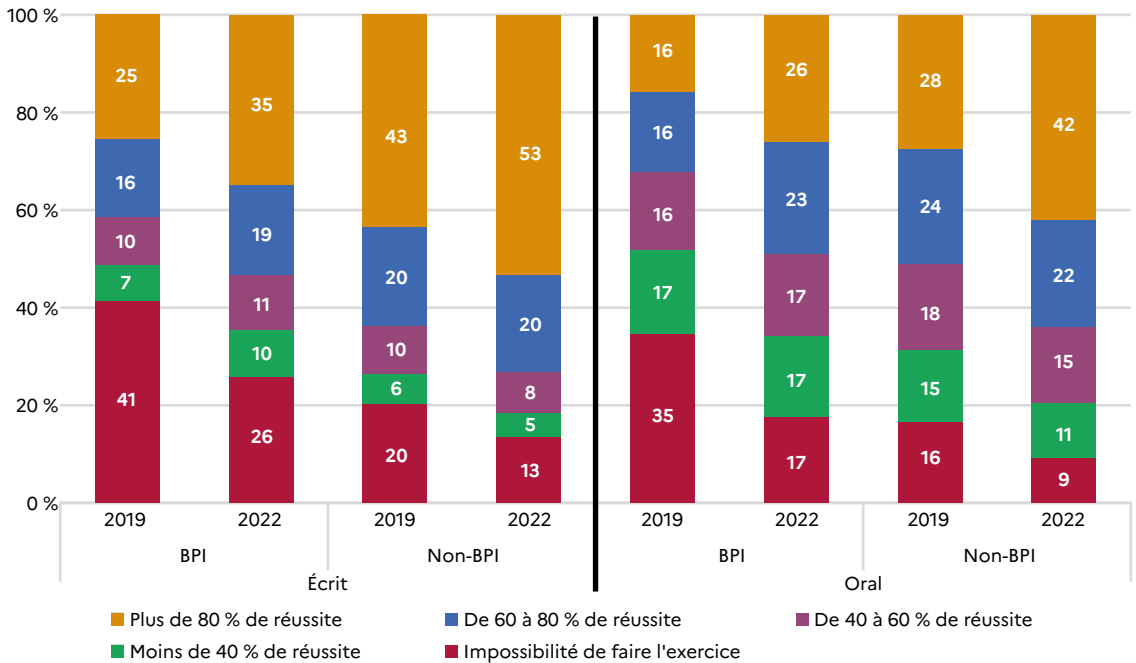
les autres primo-arrivants. Les déterminants de ces écarts sont multiples. Les réfugiés résident en France depuis moins longtemps que les non-réfugiés lorsqu'ils obtiennent leur titre de séjour, ils sont plus souvent originaires de pays non-francophones, et ont entamé un apprentissage plus tardif de leur langue maternelle [2].

Les trois années suivantes, le niveau de compréhension en français des réfugiés progressent significativement. En 2022, 17 % des BPI expriment d'extrêmes difficultés à comprendre le français oral, c'est deux fois moins qu'en 2019. Ces scores restent toutefois éloignés de ceux des non-réfugiés. Le niveau de compréhension des BPI est proche de celui des autres immigrés 3 ans plus tôt. À l'inverse, seul un BPI sur quatre

comprend très bien le français (c'est-à-dire a réussi 80 % ou plus du test oral), c'est 10 points de plus qu'en 2019 mais 16 points de moins que les autres-primos-arrivants. À l'écrit, le constat s'avère similaire. En 2022, les BPI rencontrent

deux fois moins souvent d'extrêmes difficultés qu'en 2019. Leur niveau restant toujours moins bon que celui des autres-primos-arrivants trois ans plus tôt.

10. Niveau de compréhensions écrite et orale du français des primo-arrivants



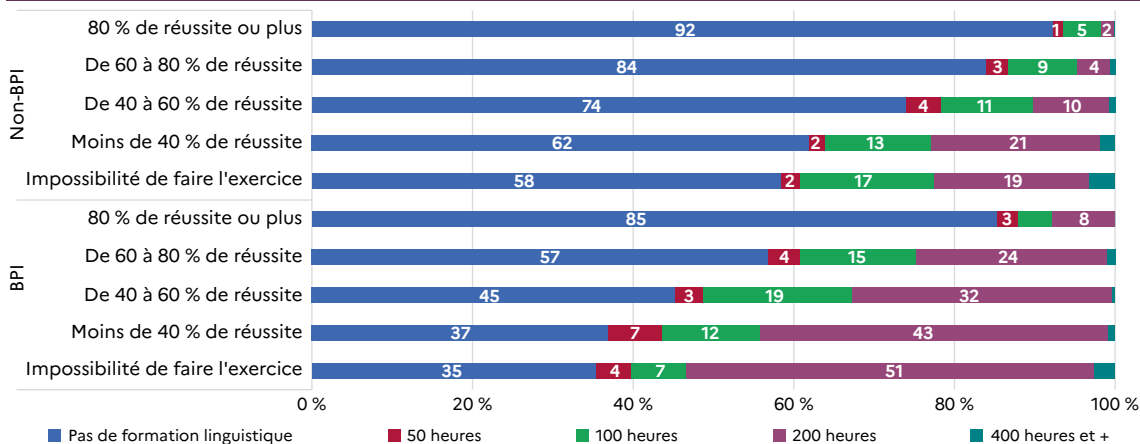
Note de lecture : En 2019, 26 % des BPI étaient en extrême difficulté face à la compréhension écrite du français. Pour l'orale, ils étaient 17 %.
 Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2.
 Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

Facteur de la progression en français des primo-arrivants, les immigrés signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR, **glossaire**) se voient prescrire une formation linguistique en fonction des résultats obtenus lors d'un test réalisé à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii, **glossaire**). Le nombre d'heures de formation linguistique allouées croît avec les difficultés du signataire et varie de 50 heures à 600 heures.

Plus souvent en difficulté face à la langue française, les réfugiés se voient prescrire plus d'heures de formation. Plus de la moitié des BPI

dans l'incapacité de réaliser le test oral d'Elipa 2 ont suivi plus de 200 heures de formation contre près d'un quart des non-BPI (**figure 11**). Plus généralement, à niveau de compréhension similaire, les réfugiés suivent plus d'heures de formation que les non-réfugiés. Cela résulte du fait que les réfugiés signent plus souvent un CIR que les autres primo-arrivants [10]. En 2018, plus de 6 sur 10 le signent contre près de la moitié des non-réfugiés. Par contre, plus d'un tiers des BPI en extrêmes difficultés face au français n'a suivi aucune formation en partie car tous les BPI ne signent pas de CIR.

11. Heures de formation linguistique selon le niveau de compréhension orale du français

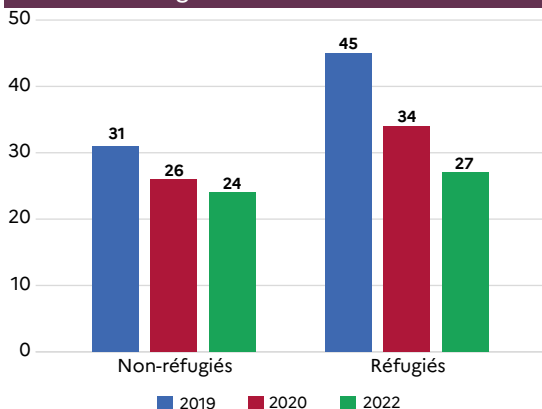


Note de lecture : Parmi les BPI dans l'incapacité de réaliser le test oral de français d'Elipa 2, 35 % n'ont suivi aucune formation linguistique en 2022. Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2. Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

L'état de santé mentale des réfugiés s'améliore.

La santé d'un immigré et la réussite de son parcours d'intégration sont étroitement liés [11]. Un BPI avec une santé fragile rencontrera davantage de difficultés pour occuper un emploi et réciproquement. La plupart des réfugiés se déclarent en bon état de santé générale. Seuls 8 % d'entre eux se disent en mauvais état de santé, une part tout de même deux fois supérieure à celles des non-BPI. Ayant été contraints de quitter leur pays d'origine, parfois brusquement, les BPI sont plus souvent sujets à des problèmes de santé mentale. En 2019, 45 % d'entre eux déclarent avoir des symptômes dépressifs, soit 14 points de plus que les non-BPI (figure 12). Les années suivantes, l'état de santé mentale des réfugiés s'améliore. En 2022, un BPI sur quatre déclare des symptômes dépressifs, une part similaire à celle des autres primo-arrivants.

12. Part des primo-arrivants sujets à une santé mentale fragile



Note de lecture : En 2019, 45 % des BPI déclaraient avoir des symptômes marqueurs d'une santé mentale fragile. Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an sur les 10 départements couverts par Elipa 2. Source : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DSED - Elipa 2.

Encadré 1. De la demande d'asile au statut de réfugié

Depuis 2004, le régime de l'asile repose sur une procédure commune à tous les États membres de l'Union européenne et sur un statut de « bénéficiaires de la protection internationale (BPI) » pour les personnes qui reçoivent une réponse favorable à leur demande d'asile. Il s'adresse aux personnes exposées dans leur pays à un risque de persécution ou de traitement inhumain ou dégradant et qui ne peuvent obtenir de protection de la part de leurs autorités. Les bénéficiaires de la protection internationale ont un titre de réfugié ou bénéficient d'une protection subsidiaire.

Dans le premier cas, une carte de résident d'une durée de 10 ans est délivrée. Dans le second cas, le demandeur ne remplit pas complètement les conditions d'octroi du statut de réfugié mais est exposé dans son pays à une grave menace (peine de mort, torture, etc.). La protection subsidiaire est valable un an et est renouvelée si la menace perdure à la fin de cette période.

Après un passage en structure du premier accueil des demandeurs d'asile, l'immigré doit faire enregistrer sa demande dans un guichet unique pour demandeurs d'asile qui vérifie notamment qu'il n'a pas déjà sollicité l'asile dans un autre État membre. La demande est ensuite transmise à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui décide d'accorder ou non la protection internationale. En cas de décision défavorable, les demandeurs peuvent faire appel auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Pendant la période d'examen de leur demande, les demandeurs d'asile sont en possession d'une attestation temporaire qui vaut autorisation provisoire de séjour. En 2018, 30 100 demandeurs d'asile ont obtenu la protection internationale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [1] DSED, « Les chiffres clés de l'immigration 2021 », décembre 2022.
- [2] Ghiorghita E., Henry J., Ninnin L-M., « Les premières années en France des réfugiés », Insee Références, Édition 2023, p. 27-37.
- [3] Gardesse, C., Lelévrier, C., Barwick, C., Bartel, A., & Aulanier, A., « L'organisation des systèmes d'accueil des exilés en France et en Allemagne ». *Migrations Societe*, 188(2), 69-85.
- [4] Hajji I., « Mobilité résidentielle des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », *Infos Migrations*, n° 104, 2021.
- [5] SDES, « Data-Lab. Propriétaires occupants », *Chiffres clés du logement*, Édition 2022, p. 22-23.
- [6] Insee, « L'essentiel sur... le chômage », *Chiffres-clés*, 2023.
- [7] Guillaneuf J., « Comment recherche-t-on un emploi? Pôle emploi et agence d'intérim pour les ouvriers, relations personnelles et réseaux sociaux pour les cadres », *Insee Première*, n° 1660, 2017.
- [8] Le Quentrec-Creven G., « De la formation linguistique à l'intégration des nouveaux-migrants? », *Actes du XVIIe colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales, Ouagadougou* (pp. 1-22), 2014.



- [9]** Dustmann C., & Fabbri F., « Language proficiency and labour market performance of immigrants in the UK. », *The economic journal*, 113(489), 695-717, 2003.
- [10]** Jourdan V., « Les signataires du contrat d'intégration républicaine », *Infos migration* n° 102, octobre 2021.
- [11]** Berchet C., Jusot F., « L'état de santé des migrants de première et de seconde génération en France - Une analyse selon le genre et l'origine », *Revue économique - Migrations internationales, transferts d'épargnes, inégalités et pauvreté* vol.61, 2010.

GLOSSAIRE

Actifs (ou population active):	la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs en recherche active d'emploi.
Admission au séjour:	notion correspondant à la délivrance d'un premier titre de séjour sur un motif déterminé, c'est-à-dire à une première comptabilisation statistique, soit pour un étranger qui arrive sur le territoire national (procédure dite « d'introduction »), soit pour un étranger déjà présent en France en situation irrégulière (procédure dite de « régularisation »).
AGDREF:	application des gestions des ressortissants étrangers en France. Cette application informatique centralise l'ensemble des données individuelles enregistrées par les préfetures à l'occasion des différentes démarches effectuées par les étrangers sur le territoire français.
Attrition:	perte de représentativité d'un échantillon au fil du temps lié au phénomène de non-réponse.
Autres logements:	la catégorie « Autres » de la variable « Type de logement » regroupe les lieux non prévus pour l'habitation (rue, squat...), les chambres d'hôtels, les habitations où les enquêtés sont logés gratuitement (y compris logé par l'employeur) et les autres logements.
Brevet d'études professionnelles (BEP):	le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme d'études secondaires qui atteste d'une qualification professionnelle. C'est un diplôme intermédiaire intégré au cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. Il a été abrogé en 2021.
Bénéficiaire de la protection internationale (BPI):	les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) sont les étrangers qui ont obtenu le bénéfice du statut de réfugié, de la protection subsidiaire ou du statut d'apatride.
Centre provisoire d'hébergement (CPH):	les centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillent les réfugiés et apatrides qui n'ont pas de logement. Prévus pour les aider à s'insérer dans la société française une fois leur statut de réfugié obtenu, ces centres répartis sur tout le territoire proposent en plus d'un lieu de vie, de nombreux outils sociaux-éducatifs conçus pour faire valoir les droits des hébergés.
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP):	le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux et des services.

Code de l'Entrée et du Séjour des étrangers et du Droit d'Asile (Ceseda):

le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en France, a été créé par la loi n° 2003-1 119 du 26 novembre 2003. Ce code, applicable depuis le 1^{er} mars 2005, est composé d'une partie législative et réglementaire, issues initialement de l'ordonnance n° 45-2 658 du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et du décret n° 46-1 574 du 30 juin 1946, auxquels se sont ajoutées les dispositions des lois et textes réglementaires adoptés par la suite.

Contrat d'intégration républicaine (CIR):

entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française.

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares):

la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La Dares conçoit, collecte, exploite et diffuse des données statistiques et des études dans le domaine du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, en utilisant des sources administratives de gestion ou des enquêtes reconnues d'utilité publique.

Dispositif national d'accueil (DNA):

le dispositif national d'accueil (DNA) mis en place en 1973, permet aux demandeurs d'asile et réfugiés dépourvus de ressources suffisantes et de logement d'être hébergés dans des centres spécialisés - centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres provisoires d'hébergement (CPH) - placés sous le contrôle des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

Département des Statistiques des Études et de la Documentation (DSED):

le département des statistiques, des études et de la documentation assure la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques relatives aux politiques publiques de la direction générale des étrangers en France. Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, ce service statistique ministériel établit un calendrier de publication des données annuelles relatives aux flux migratoires et à l'asile.

Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Elipa):

la seconde édition de l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Personnes admises au séjour), Elipa 2, a pour objectifs principaux d'appréhender le parcours d'intégration en France des immigrés les quatre années qui suivent l'obtention de leur premier titre de séjour (hors motif « étudiant »). En France métropolitaine, plus de 120 000 personnes ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an (hors motif « étudiant ») en 2018, dont plus de 59 000 dans les dix départements les plus peuplés par les primo-arrivants. L'enquête Elipa 2 est représentative de ces derniers. Les sondés de cette enquête statistique ont été interviewés en 2019, 2020 et 2022, en dix langues. Avec plus de 6 500, 5 000 et 4 000 répondants à chacune des trois vagues d'interrogations, l'enquête forme un panel unique utile à l'évaluation des politiques publiques d'intégration des nouveaux migrants.

Enquête PPM « Parcours et profils des migrants »:

l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère en charge des affaires sociales [1] a été la première enquête longitudinale française menée sur la population des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an, âgés de 18 ans ou plus, et signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) en 2006. Cette enquête s'intéressait au parcours et au projet migratoire, aux trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales des signataires du CAI, à leurs conditions de vie ainsi qu'à leurs représentations et attentes de la France.

Étranger malade:

étranger dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait être d'une exceptionnelle gravité et pour lequel on peut établir qu'il ne pourrait pas bénéficier d'un traitement approprié dans son pays.

L'étranger doit justifier de sa résidence habituelle en France depuis au moins un an, ainsi que de son état civil et de sa nationalité. Le demandeur peut bénéficier, au renouvellement de son titre, d'une carte de séjour pluriannuelle pour la durée des soins prévus. Celle-ci ne peut en tout état de cause excéder 4 ans.

Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne (Fami):

le fonds asile, migration et intégration (Fami) contribue à la gestion efficace des flux migratoires et vise à renforcer la coopération entre les différents États membres, ainsi qu'à développer une approche commune de l'asile et de la migration.

France métropolitaine :	la France métropolitaine, également appelée la Métropole, la France hexagonale ou, selon le droit international public, le territoire européen de la France, désigne la partie de la République française localisée en Europe. Elle comprend son territoire continental et les îles proches de l'océan Atlantique, de la Manche et de la mer Méditerranée, comme la Corse.
Hébergement collectif :	dans le cadre de l'enquête Elipa 2, la catégorie « Hébergement collectif » de la variable « Type de logement » comprend les personnes hébergées par des amis ou la famille, les centres d'hébergements (hors centre d'hébergement pour demandeurs d'asile ou réfugiés), les centres d'hébergements pour demandeurs d'asile et réfugiés, foyer de travailleurs migrants et les résidences sociales.
Immigré :	la définition d'un immigré a été établie par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) en 1992. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit actuellement en France. Pour étudier la population immigrée, on s'appuie donc sur deux critères: le lieu de naissance et la nationalité à la naissance. L'immigré peut devenir Français ou rester étranger en fonction de ses aspirations et des possibilités qui lui sont offertes par le droit de la nationalité française.
Inactifs :	les inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage.
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) :	l'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. L'Institut établit la comptabilité nationale annuelle et trimestrielle, évalue la démographie nationale et le taux de chômage. Les fonctions principales de l'Insee sont d'organiser et exploiter les recensements de la population et publier les différents chiffres de population en France. L'Insee fait publier également par ses services de recherche en économie et de conjoncture des études économiques, en s'attachant à respecter une stricte neutralité et une rigueur d'analyse.
Institut national d'études démographiques (Ined) :	l'institut a pour missions d'étudier les populations sous tous leurs aspects, de former à la recherche et par la recherche, d'informer les pouvoirs publics et le public sur les questions démographiques et de diffuser les travaux démographiques français à l'international.
Lien personnels et familiaux :	motif administratif d'admission au séjour, catégorie de la migration familiale regroupant les étrangers n'entrant dans aucune autre catégorie de l'immigration familiale mais dont les liens privés et familiaux en France justifient la délivrance d'un titre de séjour.

Logement autonome:	une personne est dans un logement autonome quand elle est propriétaire de son logement ou en location dans le secteur social ou privé.
Logement ordinaire:	le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).
Migration:	déplacement d'une personne quittant son lieu de naissance ou de résidence pour un autre lieu.
Mineurs:	qui n'a pas atteint l'âge de la majorité (18 ans, en France).
Nationalité:	la nationalité désigne un lien de rattachement d'un individu à un État donné, instituant tant des devoirs que des droits en contrepartie, de cet individu par rapport à cet État.
Niveau de vie:	le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.
Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE):	la mission de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.
Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii):	<p>L'Ofii est l'opérateur principal de la direction générale des étrangers en France (DGEF) qui conçoit et pilote les politiques d'immigration et d'intégration en France.</p> <p>L'Ofii a pour mission de participer à toutes actions administratives, sanitaires et sociales relatives à l'entrée, à l'accueil et à l'intégration des immigrés en France.</p>
Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra):	l'Ofpra est un établissement public créé par la loi du 25 juillet 1952, seul compétent pour instruire les demandes de protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire). Ses décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant la CNDA.
Pays francophones:	les pays retenus comme francophones dans Elipa 2 sont les pays du champ de l'enquête dans lesquels le français est soit l'une des langues officielles, soit couramment parlé selon les estimations de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF): Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Ile Maurice, Liban, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu.

Pays non francophones:	pays dans lequel le français n'est pas l'une des langues officielles couramment parlées selon les estimations de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).
Pondération:	pondérer un indice ou une statistique consiste à donner aux valeurs qui les composent un poids différent, en fonction des divers critères qui rendent compte de l'importance relative de chacun des éléments.
Primo-arrivant (ou primo-détenteur):	personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018. Dans cette étude, les primo-arrivants disposant d'un titre de séjour étudiants sont exclus de cette appellation.
Protection subsidiaire:	est accordée à une personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves énumérées à l'article L.712-1 du Ceseda (peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants; s'agissant d'un civil, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international).
Réfugié:	personne qui s'est vu octroyer une protection par l'Ofpra sur le fondement de l'article 1, A, §2 de la Convention de Genève (asile conventionnel) ou du quatrième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 (asile constitutionnel). Une carte de résident portant la mention « réfugié », valable dix ans et renouvelable de plein droit, lui est délivrée en application de l'article L. 314-11 8° du Ceseda.
Secteur privé:	les logements du parc locatif privé sont les logements appartenant à des bailleurs privés.
Secteur social:	les logements du parc locatif social sont les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ou à des sociétés immobilières d'économie mixte (SEM), qu'ils soient conventionnés ou non.
Taux de chômage:	le taux de chômage au sens d'Elipa 2 est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).
Titre de séjour:	document sécurisé assurant la reconnaissance par l'autorité publique du droit à séjourner sur le territoire national pour un ressortissant étranger majeur.



- AGDREF** : Application de gestion des ressortissants étrangers en France.
- AME** : Aide médicale de l'État.
- BEP** : Brevet d'études professionnelles.
- BPI** : Bénéficiaire de la protection Internationale.
- CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle.
- Ceseda** : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- CIR** : Contrat d'intégration républicaine.
- CNDA** : Cour nationale du droit d'asile.
- CPH** : Centre provisoire d'hébergement.
- Dares** : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.
- DGEF** : Direction générale des étrangers en France.
- DNA** : Dispositif national d'accueil.
- DSED** : Département des statistiques, des études et de la documentation (de la DGEF).
Service statistique ministériel immigration, intégration.
- Elipa** : Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants.
- Fami** : Fonds «Asile, migration, intégration».
- Ined** : Institut national d'études démographiques.
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.
- MIOM** : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique.
- Ofii** : Office français de l'Immigration et de l'Intégration.
- Ofpra** : Office français de protection des réfugiés et apatrides.
- PUMa** : Protection Universelle Maladie.
- UE** : Union européenne.

Dans la collection du DSED « Infos Migrations »

Henry J. « Le parcours administratif des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos migrations, n° 106, 2022.

Schneider A-R. et Henry J., « Évolution de l'activité des primo-arrivants entre 2019 et 2020 (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos migrations, n° 105, 2022.

Hajji I., « Mobilité résidentielle des primo-arrivants (résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos migrations, n° 104, 2021.

Court L., Henry J., « Limiter la non-réponse dans l'enquête Elipa 2 », Infos Migrations, n° 103, 2021.

Jourdan V., « Les signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) (Résultats de l'enquête Elipa 2) », Infos Migrations, n° 102, 2021.

Jourdan V., Prevot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour: premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », Infos migrations, n° 98, 2020.

Jourdan V., Prévot M., « L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) Elipa 2 », Infos Migrations, n° 97, 2020.

« L'essentiel de l'immigration »

« L'immigration en France données du recensement 2020 », L'essentiel de l'immigration, n° 2023-104, décembre 2023.

« Immigration dans les départements en 2020 », L'essentiel de l'immigration, n° 2023-105, décembre 2023.

« Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français – 2022-2023 », L'essentiel de l'immigration, n° 2023-103, novembre 2023.

« Activité, emploi et chômage des immigrés de 2014 à 2021 », L'essentiel de l'immigration, n° 2022-87, juillet 2022.

« Les chiffres clés de l'immigration »

Les chiffres clés de l'immigration 2021 n° 3, novembre 2022.

Publications de la division de la valorisation des sources administratives

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffrescles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite>

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Etudes>



Les premières années en France des immigrés L'essentiel de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants – ELIPA 2

Outil unique d'évaluation des processus d'insertion des immigrés en France et des politiques favorisant leur intégration, la seconde édition de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants – ELIPA 2 – est le fruit d'une collaboration entre le Service Statistique Public, la Direction Générale des Étrangers en France, le monde associatif et la recherche universitaire spécialiste des problématiques migratoires.

ELIPA 2 a pour principaux objectifs de suivre le parcours d'intégration des primo-arrivants à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale, ou encore l'évaluation du Contrat d'Intégration Républicaine. L'enquête interroge à trois reprises, en 2019, en 2020 et en 2022, un panel de 6 500 étrangers majeurs, ressortissants des pays tiers auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018.

Cet ouvrage appréhende toutes les dimensions de l'enquête à travers huit études statistiques sur :

- la conception d'ELIPA 2 ;
- le parcours et projet migratoire des primo-arrivants ;
- leur progression dans leur compréhension en français ;
- leur niveau de diplôme et domaine de qualification ;
- leur insertion sur le marché du travail ;
- leur condition d'accès à un logement ;
- leur état de santé général et mental ;
- et une analyse des premières années en France des réfugiés.

Nous vous souhaitons une bonne découverte des résultats d'ELIPA 2.